



SIC FR2100259

Document d'objectifs du site
Natura 2000 n°14
« Savart du camp militaire de Suippes »
Document de synthèse



Mai 2008



sommaire

1 - PRÉSENTATION DE LA DIRECTIVE HABITATS ET DU RÉSEAU NATURA 2000 :	4
1.1 – Le contexte politique.....	4
1.2 – La procédure de mise en place.....	5
1.3 – Le document d’objectifs	5
1.4 - Mise en place du site du Camp militaire de Suippes :.....	6
2 – Description du site	7
2.1 – Localisation	7
2.2 – Le milieu naturel	7
2.2.1 – La région biogéographique	7
2.2.2 – Le climat.....	7
2.2.3 – La géologie	8
2.2.3.1 – Terrains affleurants	8
2.2.3.2 – Formations colluviales	9
2.2.3.3 – Formations périglaciaires.....	10
2.2.3.4 – Formations alluviales	10
2.2.4 – La pédologie	11
2.2.4.1 – Les altérites	11
2.2.4.2 – Les produits de la gélifraction.....	11
2.2.4.3 – Caractéristiques des principaux sols rencontrés.....	12
2.2.5 – La topographie et l’hydrographie	15
2.2.6 – Intérêt écologique du site.....	16
2.3 - Le milieu humain	17
2.3.1 –Évolution de la couverture végétale durant les périodes historiques. (<i>données générales sur la Champagne crayeuse</i>)	17
2.3.2 – Historique du site.....	19
2.3.3 – Utilisation actuelle	27
2.3.3.1– Un camp d’entraînement.....	27
2.3.3.2 – La chasse.....	31
2.4 - Conclusion	31
3 – Inventaire des habitats	32
3.1 – Méthodologie d’inventaire	32
3.1.1 – Les contraintes du site	32
3.1.2 – Inventaire et analyse de l’existant.....	32
3.1.2.1 – Recherche bibliographique	32
3.1.2.2 – Inventaire et cartographie des habitats naturels	32
3.1.2.3 – Inventaire et cartographie des habitats d’espèces.....	33
3.1.2.4 – Inventaires complémentaires sur le milieu naturel.....	34
3.2 – Les habitats naturels.....	34
3.2.1 – Les formations des éboulis calcaires.....	34
3.2.2 – Les formations herbacés	35
3.2.2.1 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embroussaillage sur calcaires.....	36
3.2.2.2 – Prairies mésophiles de l’ <i>Arrhenaterion</i>	38
3.2.2.3 – Ourlets du <i>Trifolium medii</i>	39
3.2.3 – Les formations arbustives	40
3.2.3.1 – Formations à <i>Juniperus communis</i>	40
3.2.3.2 – Fourrés arbustifs sur craie	41
3.2.4 – Les formations forestières.....	42
3.2.4.1 – Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	43

3.2.4.2 – Futaies de Frêne commun et d’Érable sycomore de vallon.....	46
3.2.4.3 – Sylvofaciès de la chênaie pédonculée.....	48
3.2.4.4 – Saulaie marécageuse à Saule cendré.....	50
3.2.4.5 – Formations de Pins noirs (<i>Pinus nigra</i>) et de Pins sylvestres (<i>Pinus sylvestris</i>).....	51
3.2.5 – Les formations hygrophiles.....	54
3.2.5.1 – Végétation des eaux stagnantes eutrophes de l’étang de Tahure.....	54
3.2.5.2 – Végétation des petites rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes neutres à basiques (Dormoise).....	55
3.2.5.3 – Les roselières.....	56
3.2.5.4 – Les magnocaricaies.....	58
3.2.5.5 – Les mégaphorbiaies.....	59
3.2.6 – Synthèse.....	60
3.3 – Les habitats d’espèces.....	62
3.3.1 – Flore.....	62
3.3.2 – Entomofaune.....	63
3.3.2.1 – Rhopalocères.....	63
3.3.2.2 – Orthoptères.....	64
3.3.2.3 – Odonates.....	64
3.3.2.4 – Coléoptères.....	64
3.3.2.5 – Synthèse.....	64
3.3.3 – Amphibiens.....	64
3.3.4 – Reptiles.....	65
3.3.5 – Poissons remarquables.....	65
3.3.6 – Oiseaux.....	66
3.3.7 – Mammifères.....	69
3.3.7.1 – Chiroptères.....	69
3.3.7.2 – Autres mammifères.....	69
3.3.8 – Autres espèces.....	70
3.3.9 – Synthèse.....	71
4 – Analyse écologique.....	72
4.1 – Exigences des habitats et des espèces.....	72
4.1.1 – Des milieux ouverts herbacés.....	72
4.1.2 – Des îlots arbustifs au sein des pelouses.....	72
4.1.3 – Une épaisseur de sol faible voire nulle.....	72
4.1.4 – Des éboulis mobiles ou des sols régulièrement remaniés.....	73
4.1.5 – Pas de fertilisation.....	73
4.1.6 – Une dynamique alluviale naturelle des cours d’eau.....	73
4.1.7 – Une bonne qualité de l’eau.....	74
4.1.8 – Maintenir des boisements alluviaux inondables et les ripisylves.....	74
4.2 – Dynamique végétale.....	75
4.3 – Facteurs influençant les objectifs de conservation.....	77
4.3.1 – Facteurs « naturels ».....	77
4.3.2 – Facteurs induits par l’homme.....	78
4.4 – État de conservation des habitats et des espèces.....	79
4.5 – Vulnérabilité des habitats et des espèces.....	82
4.6 – Hiérarchisation des enjeux de conservation.....	84
4.7 - Définition des objectifs de conservation.....	84
4.7.1 – Objectifs généraux.....	84
4.7.1.1 – Maintenir et améliorer les habitats et les habitats d’espèces de la directive Habitats accessibles.....	84
4.7.1.2 – Améliorer la connaissance sur la gestion et le fonctionnement des habitats et des espèces.....	86
4.7.1.3 – Valoriser la gestion durable du site dans le contexte local.....	86
4.7.1.4 – Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB.....	86
4.7.2 – Objectifs du DOCOB.....	86
4.7.2.1 – Maintenir et ponctuellement restaurer les habitats de pelouse calcicole.....	86

4.7.2.2 – Améliorer la connaissance des espèces de la directive Habitats sur le site	87
4.7.2.3 – Protéger et améliorer les connaissances des habitats humides	87
4.7.2.4 – Suivre l'évolution naturelle des habitats forestiers	87
4.7.2.5 – Suivre l'impact des mesures mises en œuvre.....	88
4.7.2.6 – Valoriser le site et informer les usagers	88
5 – Programme d'action.....	89
5.1 – Les mesures de gestion des habitats (GH).....	91
5.2 – Les mesures de recherche (RE).....	101
5.3 – Les mesures de suivi scientifique (SE).....	108
5.4 – Les mesures de suivi administratif (AD).....	116
5.5 – Les mesures d'animation et de valorisation du site (FA)	118
Bibliographie	120

1 - PRÉSENTATION DE LA DIRECTIVE HABITATS ET DU RÉSEAU NATURA 2000 :

1.1 – Le contexte politique

Créée au lendemain de la guerre dans un but de coopération économique, la communauté européenne a affirmé son rôle dans la prise en compte de l'environnement à la fin des années 1970. Cette prise de conscience de la richesse et de la fragilité du milieu naturel au niveau européen est officialisée par la convention de BERN en 1979. Cette dernière marque le début de la politique européenne de protection du patrimoine naturel qui aboutira au vote de plusieurs directives dont

- la directive 79-409 du 2/04/1979, dite "directive Oiseaux", relative à la protection des oiseaux
- la directive 92/43/CEE du 21/05/1992 dite "directive Habitats", relative à la protection des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore menacées.

Ces deux directives ont pour objet de permettre la mise en place de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et leurs perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces. On distingue :

- les sites issus de la directive "Oiseaux" forment les zones de protection spéciales (ZPS)
- les sites issus de la directive "Habitats-Faune-Flore" forment les zones spéciales de conservation (ZSC)

Tous deux concourent, sous l'appellation commune "sites Natura 2000", à la formation du réseau écologique européen Natura 2000.

Les 2 directives ont été transposées en droit français en 2001, 2005 et 2006 et codifiées dans le code de l'environnement (articles L 414-1 à L 414-7 pour la partie législative et R 414-1 à R 414-24 pour la partie réglementaire).

L'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 fixe la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000.

L'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 fixe la liste des oiseaux qui peuvent justifier la désignation des zones de protection spéciales au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement.

NB : la chasse et les autres activités n'ont d'autre réglementation que celle qui s'applique sur l'ensemble du territoire français.

1.2 – La procédure de mise en place

Les sites destinés à construire le réseau Natura 2000 sont choisis au niveau départemental à partir des informations environnementales déjà connues au travers des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique) et des ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux).

En l'espèce, le site concernant exclusivement un terrain militaire, le périmètre a été arrêté conjointement par le préfet et le commandant de la région terre Nord-Est. Les communes concernées et leurs Etablissements publics de coopération intercommunal (EPCI) ont également été consultées.

Les listes de propositions de sites ont été transmises à la communauté européenne par le ministère de l'environnement. Ils ont été examinés au sein de séminaires, organisés par grandes régions biogéographiques. Suite à cette phase, les sites ont été désignés comme site d'importance communautaire (SIC) par décision de la Commission du 7 décembre 2004 et publié au Journal officiel de l'Union européenne du 29 décembre 2004. La France devra prendre un arrêté ministériel de désignation en tant que zone spéciale de conservation (ZSC).

1.3 – Le document d'objectifs

La France a décidé de doter chaque site, ZPS ou ZSC d'un document d'objectifs (DOCOB). Ce document constitue une véritable déclinaison locale des objectifs de la directive. A ce titre, comme le mentionne l'article R.414-11 du code de l'environnement, il contient :

« 1° Un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;

2° Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;

3° Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en oeuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;

4° Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;

5° La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 ;

6° Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation. »

Le document d'objectifs est un référentiel pour la gestion du site d'une durée de six ans. Il sert de guide pour les acteurs et oriente l'attribution des aides publiques au travers des contrats Natura 2000.

L'élaboration des documents d'objectifs se fait en concertation avec les personnes intéressées (élus, propriétaires, utilisateurs du site), lesquelles sont consultées au cours des réunions du comité de pilotage ou de réunions intermédiaires de travail ou de contacts individuels.

1.4 - Mise en place du site du Camp militaire de Suippes :

L'arrêté n° 02910/RT N-E/EM/DIV.SOUT/BSI/DOM/URB du 6 juin 2003 modifié par l'arrêté n°4216/DEF/RTNE/DIVSOUT/BSI/URB du 2 août 2007 fixe la composition du comité de pilotage chargé de valider les choix du rédacteur du document d'objectifs du réseau Natura 2000 du site n° 14 du camp militaire de Suippes. Ce comité, établi par le commandement de la région Terre Nord-Est, est présidé par le général gouverneur militaire de Metz ou son représentant. De plus, cet arrêté désigne l'ONF en tant qu'opérateur pour l'élaboration du document d'objectif du site.

Voir annexe 1 : Arrêté du commandant de la région terre Nord-Est fixant la composition du COPIL et arrêté modificatif.

Le 24 mars 2005 s'est tenue la réunion d'installation du comité de pilotage. Au cours de cette réunion, présidée par le colonel RÉQUILLARD, adjoint au chef de la division soutien, ont été présentées les contraintes liées à l'utilisation du camp et la méthodologie de travail de l'opérateur.

Voir annexe 2 : Compte-rendu des réunions du COPIL

2 – Description du site

2.1 – Localisation

Le site « savart du camp militaire de Suippes » se situe au Nord Est du département de la Marne à 30 km de Châlons-en-Champagne. Il concerne 7929 hectares sur les 13700 que compte le camp militaire, entièrement dans la Marne.

Voir annexe 3 : carte de localisation.

Le site concerne neuf communes :

- Cernay-en-Dormois
- Fontaine-en-Dormois
- Grateuil
- Massiges
- Minaucourt-le-Mesnil-les-Hurlus
- Rouvroy-Ripont
- Sommepy-Tahure
- Souain-Perthes-lès-Hurlus
- Wargemoulin-Hurlus

2.2 – Le milieu naturel

2.2.1 – La région biogéographique

Afin de faciliter l'évaluation de la mise en place de la directive Habitats, l'Europe a été découpée en grands domaines biogéographiques. Les contours de ces domaines ont été officialisés dans le manuel Eur15, qui donne par ailleurs une description sommaire des habitats naturels désignés à l'annexe I de la directive. D'après ce document, le site se situe dans la région continentale.

Dans les faits, et en particulier au regard de la flore, il s'avère que nous sommes dans une zone de transition entre la zone océanique et la zone continentale. En conséquence les habitats présents sur le site ne sont pas typiques de l'une ou de l'autre de ces zones.

2.2.2 – Le climat

Le climat est de type océanique plus ou moins altéré avec des variations de température d'influences continentales.

Les variations de température sont relativement prononcées ce qui confirme l'influence continentale. La moyenne des températures annuelles se situe aux alentours de 10 °C avec 2,5 °C pour la température moyenne du mois le plus froid (janvier) et 18 °C pour la température moyenne du mois le plus chaud (juillet). Les hivers, sauf exception, ne sont pas

rigoureux et les étés sont chauds avec de fréquents orages parfois violents. L'arrière saison est souvent ensoleillée.

Les précipitations sont de l'ordre de 600 mm à 800 mm.

Les ressources en eau d'une région dépendent essentiellement des pluies dites « efficaces ». Ces pluies efficaces sont les quantités d'eau, évaluées en millimètres, disponibles pour le ruissellement et l'infiltration, c'est à dire les eaux de pluie non réévaporées. Dans la région couverte, les pluies totales annuelles oscillent entre 600 et 800 mm, et la moyenne des pluies efficaces entre 250 et 450 mm par an (de l'ouest vers l'est). Ces pluies efficaces ne se manifestent que pendant les mois d'hiver (d'octobre-novembre à mars-avril), alimentant l'infiltration dans le sous-sol et le ruissellement superficiel, le reste de l'année est caractérisé par la « décharge » des réserves : les nappes sont en effet drainées par les rivières, qui constituent de véritables sources linéaires tout au long de leur cours.

2.2.3 – La géologie

Voir annexe 4 : carte géologique

2.2.3.1 – Terrains affleurants

Marnes argileuses ou « dièvres » du *Turonien inf. et moyen* [C₂].

Marnes argileuses ou « dièvres » grises à bleutées, devenant beiges en surface, atteignant 6 à 10 m en sondage. La diminution de la fraction argileuse contenue dans les dièvres conduit aux marnes crayeuses et craies marneuses. Cette modification de la fraction argileuse laisse apparaître, comme dans le *Cénomanién moyen*, des faciès de craie durcie jaune ou de calcarénite bioclastiques (débris de lamellibranches, gastéropodes, brachiopodes, foraminifères) à galets verdis, perforés, encroûtés par des oxydes de fer. Ces faciès viennent du remplissage des chenaux.

Dans la partie supérieure, le passage au *Turonien supérieur* se fait par apparition de bancs crayeux devenant progressivement dominants et par disparition des interbancs marneux gris vert bioturbés. Ces bancs montrent des niveaux durcis, des concentrations de fossiles, des terriers.

La relative imperméabilité des craies marneuses et des dièvres explique la localisation privilégiée des sources et fraîcheurs au pied de l'abrupt et sur le talus de la cuesta Turonienne.

Craie de Rethel ou craie du *Turonien supérieur* [C₂R].

Craies grises à la base, devenant plus blanches au sommet, à cassure fraîche irrégulière et grenue, présentant des passées plus argileuses grises ou gris vert ainsi que des niveaux irrégulièrement durcis. Elles sont riches, en micro- et macro-organismes : calcisphères, restes de poissons, térébratules, huîtres, spondyles, inocérames et oursins du genre *Micraster*, coprolites, et nombreuses empreintes de spongiaires (*Tremabolites*, *Coscinospora*, *Rhizopoterionopsis*). L'épaisseur varie du sud au nord en passant d'une bonne trentaine de mètres à une vingtaine seulement. Ces craies sont affectées de nombreuses diaclases.

Ces craies sont les premières véritables craies de la série. Leur résistance à l'érosion leur confère un rôle morphologique important : elles arment le rebord de la *Côte de Champagne*.

Craie de Châlons à *Micraster decipiens* ou craie du *Coniacien inf. et moyen* [C₃Ci], [C₃Cm] et [C4a, b, c].

Les termes de passage du Turonien au Coniacien [C₃Ci] sont des craies dures, souvent légèrement jaunies. Épaisses de quelques mètres seulement, elles sont cartographiées avec le Coniacien inférieur.

Les craies des biozones *a* et *b* du Coniacien (inférieur et moyen) sont blanches, tendres et légères. Elles n'ont été différenciées que sur la base des attributions de biozones. On peut récolter des fragments d'inocérames, d'échinides (*Micraster* et *Echinocorys*), ainsi que des empreintes de spongiaires et des coprolithes à restes de poissons.

C4a (35-40 m). Craie blanche relativement tendre, à aspect plutôt microgrenu sur cassure fraîche. Les fragments d'inocérames¹ ne sont pas rares. Couche exempte d'accidents siliceux (absence de silex noirs).

C4b (20 m au nord, 30 m au sud). Craie blanchâtre, assez tendre, à cassure conchoïdale² relativement lisse. Les fragments d'inocérames¹ sont assez bien représentés. Couche exempte d'accidents siliceux (absence de silex noirs).

C4c (20-25 m au nord, 30-40 m au sud). Craie blanche, tendre, traçante. Les fragments d'inocérames sont plus rares. Couche exempte d'accidents siliceux (absence de silex noirs).

Craie de Châlons à *Micraster coranguinum* ou craie du *Santonien* [C5a].

Craie blanchâtre, homogène, à cassure conchoïdale franche qui apparaît à la fois plus sonore et plus compacte que les craies des biozones précédentes.

2.2.3.2 – Formations colluviales

Colluvions de pied de versants et de talwegs des petites vallées [Cv].

Les matériaux colluvionnés sont constitués de limons et de produits d'altération de la craie, et incorporent des granules de sable et de craie plus ou moins durcie. Ces éléments proviennent du démantèlement des sols à poche de cryoturbation, des graveluches et du remaniement des cryoclastes de versant.

Colluvions de vallons secs et dépressions [CF]

Il s'agit de matériaux provenant essentiellement d'apports latéraux à partir des versants. Néanmoins, certains ont pu subir une reprise longitudinale limitée et sont alors de nature colluvio-alluviale. C'est notamment le cas des dépôts de vallées et vallons non drainés situés en amont des cours d'eaux actuels. L'épaisseur des colluvions est souvent comprise entre 1 et 3 m dans les larges talwegs, mais elle peut atteindre 4 à 5 m dans les vallées et les vallons fossiles. Les colluvions ont sensiblement les mêmes caractéristiques lithologiques que les formations superficielles qui les alimentent. En particulier, la teneur en éléments fins et la coloration sont très influencées par la proximité de dépôts quaternaires argilo-limoneux appartenant aux altérites et paléosols du complexe des limons.

¹ Inocérame (*Inocéramus .sp*) : mollusque lamelibranche fossile.

² Conchoïdale : cassure d'une roche ou d'un minéral se présentant de façon nette et brillante, et dont la surface est onduleuse.

2.2.3.3 – Formations périglaciaires

Grèzes crayeuses (graveluches crayeuses) [GP]

Accumulations de granules de craie de taille généralement comprise entre 2 et 8 mm, avec un mode vers 4-5 mm, de teinte beige à jaunâtre. En carrière, les grèzes crayeuses apparaissent généralement litées. L'épaisseur de ces dépôts est très variable, de moins de un mètre à une dizaine de mètres au pied de certains versants de vallons secs.

Grèzes limoneuses (graveluches limoneuses) [GPL]

Formations brun clair à brun franc montrant une association intime entre de nombreux granules de craie et une matrice fine limono-argileuse responsable de la teinte du matériau. L'épaisseur de ces formations est généralement comprise entre 3 et 5 m mais peut atteindre une dizaine de mètres lorsque le versant prend de l'ampleur. Les grèzes limoneuses sont largement représentées.

Il n'est pas rare que ces matériaux s'associent en complexes (groupement dans le sens vertical) où, du bas vers le haut du profil, figure successivement la craie déstructurée, puis les faciès GP et GPL. Ces différents groupes de formations de versants se répartissent également selon des toposéquences. Dans les cas simples, du haut vers le bas de la pente, se succèdent la craie plus ou moins déstructurée par cryoturbation, les grèzes crayeuses (GP) et enfin les grèzes limoneuses (GPL)

2.2.3.4 – Formations alluviales

Alluvions récentes (Fz : lit majeur et FzA : lit des cours d'eau affluents) [Fz] et [FzA].

Elles occupent le lit majeur des cours d'eau et reposent sur la craie ou sur la nappe des basses terrasses dans laquelle le cours d'eau s'est enfoncé.

Les alluvions actuelles à subactuelles sont représentées le plus souvent par des dépôts de sables et limons calcaires, issus de colluvionnements latéraux ou empruntés aux matériaux des basses terrasses. Ces formations, ainsi que les alluvions anciennes qu'elles recouvrent, représentent un aquifère important dont la surface libre n'est jamais très profonde, 1,5 m au plus, même en période de sécheresse prolongée. Par endroit, il y a un début d'évolution tourbeuse de la matière organique superficielle.

Les alluvions des ruisseaux obséquents de la Côte de Champagne sont généralement un peu plus limoneuses, voir limono-argileuses, au moins en surface. L'hydromorphie y est accentuée, notamment dans la partie de la Dormoise située en aval du village détruit de Tahure.

Les limons FzA, plus ou moins sableux, sont carbonatés le long des affluents de la rive gauche de l'Aisne (apports de particules fines de craie par les affluents originaires de la plaine de Champagne comme la Dormoise).

2.2.4 – La pédologie

2.2.4.1 – Les altérites

Dans sa grande partie, le paysage actuel a été façonné par les actions érosives sous climat périglaciaire du quaternaire. En effet durant les phases froides du quaternaire, les actions périglaciaires ont largement contribué à donner à la région son modelé actuel. Elles combinent cryoclastie et congélifluxion ou solifluxion, tout particulièrement sur les versants orientés vers le sud et l'ouest, lesquels sont davantage soumis aux alternances gel-dégel.

Du fait d'un débit plus important aux périodes glaciaires, les vallées des petits cours d'eau sont aujourd'hui surdimensionnées. Les alluvions sont constituées par une majorité de cailloutis de craie. Le matériau crayeux est en grande partie repris des dépôts de pente appelés « graveluches » qui sont décrits plus loin. Ces alluvions sont souvent recouvertes de tourbes.

2.2.4.2 – Les produits de la gélifraction

La région champenoise a été soumise aux influences froides du grand glacier nord européen qui s'étendait au sud jusqu'à l'emplacement de Cologne. Cette dernière période glaciaire est appelée Weichselien ; elle correspond au Würm, nom plus connu, réservé aux régions alpines.

Le climat périglaciaire qui régnait alors en Champagne, a fragmenté intensément la craie. En même temps se formaient des poches de cryoturbation, des accumulations de graviers et sables crayeux, appelées localement « graveluches » ainsi que de la craie solifluée.

- **Poches de cryoturbation** : surface festonnée par des poches de couleur beige en forme de bourses ou de demi-sphères. L'intérieur des poches est rempli de graviers de craie et d'éléments fins. Elles sont séparées par des colonnes, ou cheminées, de blocs de craie anguleux, redressés verticalement ou obliquement. En dessous de cette zone cryoturbée, la craie a été intensément fragmentée, lors des alternances gel-degel ; on dit qu'elle a été gélifractée.

- **Graveluches** : formations constituées uniquement de graviers de craie indurée dont le diamètre ne dépasse pas 1 cm et de sables crayeux.

- **Craie solifluée** : masses de blocs et graviers de craie, cimentés par une pâte crayeuse pouvant atteindre 8 m d'épaisseur. Ces blocs, cailloux et graviers ont tous leurs angles émoussés et se distinguent mal dans la masse crayeuse. Ils apparaissent mieux quand on effrite à la main ce conglomérat. Il s'agit d'accumulations de craie solifluée. Ce remaniement est antérieur aux poches de cryoturbation qui affectent la surface supérieure des accumulations de craie solifluée.

2.2.4.3 – Caractéristiques des principaux sols rencontrés

➤ **Généralités sur les sols calcimagnésiques**

Selon la classification de Duchaufour³, les types de sols rencontrés sur le site font partie des sols dont la pédogenèse est très liée à l'évolution des matières organiques (climats tempérés et froids), s'apparentant aux sols calcimagnésiques. Ces sols sont caractérisés par un blocage de l'humification à un stade précoce par le calcaire actif et une forte incorporation de l'humus peu évolué dans le profil. Il s'agit donc de sols de types humifères ou rendzines. Selon la nouvelle nomenclature, on parle de rendosols⁴.

Les sols calcimagnésiques se rencontrent sur roches mères calcaires ou magnésiennes. Quant ces roches libèrent en quantité suffisante du calcaire actif ou carbonate de calcium en particules fines facilement attaquables par l'acidité du sol, celui-ci influe tellement sur les propriétés du sol que cette action marque profondément la formation du sol, au point de masquer l'action du climat : les rendzines (rendosols) sont des sols intrazonaux c'est-à-dire liés davantage à la station (roche mère) qu'à la zone climatique.

L'action du calcaire actif se résume comme ceci :

- stimulation de l'activité biologique animale et microbienne, d'où une incorporation profonde des litières qui sont rapidement décomposées et humifiées : le profil est uniformément coloré par la matière organique ;
- blocage précoce de l'humification, les composés humiques étant stabilisés par l'abondance du carbonate de calcium et protégé contre la biodégradation : l'humus est de type mull carbonaté (mull calcique) ;
- floculation énergique du complexe argile-humus-carbonates ;
- blocage du fer qui restera dans le profil et ne sera pas entraîné en profondeur ;

➤ **Type de sol selon le substratum**

Sur craies :

La craie constitue un support physique favorable. Elle est facile à travailler et, du fait de son intense déstructuration superficielle et de la forte microporosité des fragments crayeux, elle assure à la fois un bon drainage en cas d'excès d'eau et une bonne nutrition hydrique estivale (Dutil, 1975 ; Durand, 1979 ; Ballif, 1978, 1980). Toutefois, les sols sur craie sont chimiquement pauvres et l'abondance de calcaire actif bloque la minéralisation de la matière organique. Par ailleurs, les rendzines blanches et grises ne se réchauffent que lentement au printemps (Ballif et Dutil, 1975). Leur mise en valeur agricole n'a été possible qu'avec l'apport massif de fertilisant de synthèse.

³ DUCHAUFOUR (Ph), 1977- Pédologie tome 1, édition Masson

⁴ Association Française pour l'Etude du Sol, 1995- Référentiel Pédologique Français- INRA

Selon le type de roche mère crayeuse, on distingue trois formations de rendzines différentes :

- *Sur craies types* on observe la formation de rendzines brun foncé (anciennement rendzines rouges) ou de sols brun calcaires
- *Sur poches de cryoturbation et sur craies solifluées* on observe la formation de rendzines brunes
- *Sur craies gélifractées* se développent des rendzines grises.

Sur colluvions :

Il s'agit de matériaux provenant essentiellement d'apports latéraux à partir des versants. Il s'agit de dépôts quaternaires argilo-limoneux appartenant aux altérites et paléosols du complexe des limons.

Les placages argilo-limoneux remaniés de formations résiduelles et paléosols sont plus ou moins contaminés par des granules et des limons crayeux, en fonction de leur position proximale ou distale par rapport aux matériaux qui les alimentent. Les sols formés sur ces matériaux sont donc du type brun calcaire ou évoluent vers des rendzines rouges s'il y a une forte réincorporation de carbonates. Il existe des indices d'hydromorphie (concrétions Fe-Mn de taille plurimillimétrique), mais ceux-ci sont probablement hérités du paléosol.

Sur grèzes crayeuses (graveluches crayeuses) :

Les graveluches crayeuses sont un ensemble de granules de craie au sein d'une matrice argilo-crayeuse. Sur ce type de substrat se développent des rendzines grises ou brunes de caractéristiques chimiques voisines mais de texture différente. Du fait du grand développement de la porosité interparticulaire, le drainage de l'eau gravitaire est très rapide, tandis qu'au contraire, la migration ascendante de l'eau capillaire est limitée. Enfin des réprécipitations de carbonate de calcium entraînent des cimentations partielles limitant la pénétration de l'eau et des racines (Radet 1958, 1964 ; Durand, *in* Laurain *et al*, 1981). Les sols sur grèzes crayeuses ont donc des propriétés hydriques nettement moins favorables que ceux qui se sont formés directement sur roche mère crayeuse ou sur la craie à poche de cryoturbation.

Sur grèzes limoneuses (graveluches limoneuses) :

Les graveluches limoneuses se caractérisent par la présence de nombreux granules de craie au sein d'une matrice fine limono-argileuse. Sur ce type de substrat se développent des rendzines brunes à rouges, des rendzines brunifiées ou des sols bruns calcaires, suivant la teneur en calcaire actif. Sur limons et limons à granules de craie, le profil reste de couleur rougeâtre, même dans les horizons supérieurs. Du fait de leur teneur plus élevée en éléments fins silico-alumineux, ces sols ont une meilleure potentialité agricole que ceux développés sur les graveluches crayeuses.

Alluvions récentes (lit majeur) :

Les sols alluviaux des lits majeurs peuvent être localement plus ou moins hydromorphes et le caractère réducteur peut atteindre le stade gley, avec début d'évolution tourbeuse de l'anmoor superficiel dans les stations les plus humides. Si le profil est mieux aéré, il y a brunification (sol brun alluvial).

➤ Formation d'une rendzine (rendosol)

Attaquée par le gel, l'hydratation et la dissolution, vite colonisée par une végétation pionnière (stade pionnier à thérophytes), une roche ou un éboulis calcaire voient se former en surface un horizon ⁵A₁ : un mélange de débris calcaires, de mull carbonaté et de plus ou moins d'argiles de décarbonatation, beaucoup s'il s'agit de marnes, très peu s'il s'agit de craie.

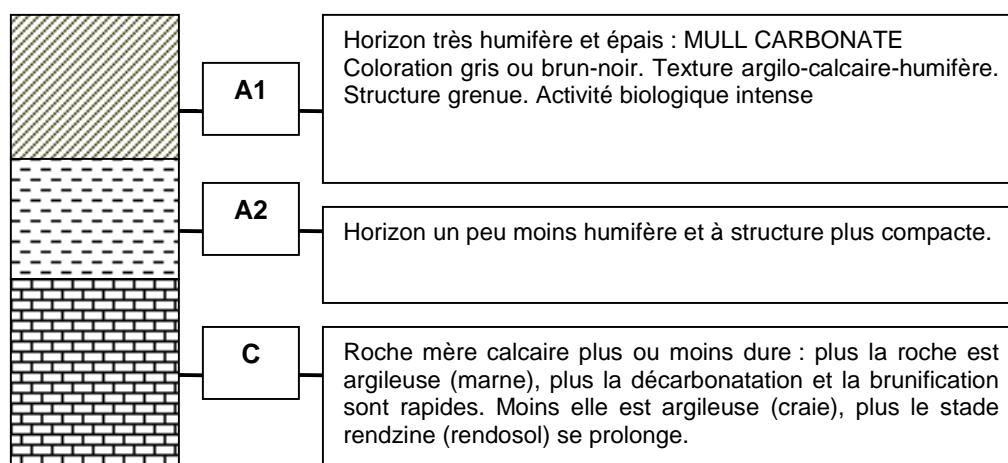
La roche mère fissurée, le lithosol, passe à une rendzine initiale (rendosol initial). Celle-ci s'approfondit à mesure que la végétation devient arbustive puis arborée et qu'augmente l'apport de matière organique donc de CO₂, qui décarbonate petit à petit le profil : la rendzine initiale devient une rendzine type (rendosol type).

Depuis longtemps les paysans champenois avaient différencié les terres suivant leur couleur : grise, blanche et rousse (X, 1758 in DURAND, 1979). Elles reposent sur la craie en place appelée crayon ou sur accumulations de graviers de craie nommées graveluches. La craie fragmentée, mais cimentée par la calcite est désignée sous le nom de « tuf ». Dans une première étude pédologique de la Champagne en 1938, RADET et MANTELET avaient distingué des rendzines blanches ou naissantes, grises, gris noir et rouge sur la craie en place, les graveluches et les alluvions. Ces distinctions ont été reprises avec des modifications par différents auteurs (DUTIL, 1970 et 1992, DURAND, 1979) en introduisant notamment les rendzines brunes, brun rouges et à horizons.

Compte tenu des connaissances acquises (BALLIF, GUERIN, MULLER 1995) les auteurs proposent de regrouper les rendzines de Champagne en deux catégories : rendzines brunes et rendzines grises. D'autre part, des sols bruns calcaires, ou calcosols, existent dans les zones où les limons calcaires plus ou moins érodés et remaniés recouvrent encore la craie. Les alluvions anciennes qui sont constituées de matériaux essentiellement calcaires, sont surmontées de sols calcimagnésiques. Les parties les plus plates des vallées, donc les moins drainées, sont occupées par des sols hydromorphes.

L'horizon A₁, unique, d'une rendzine, est épais de 10 à 30 cm, et coloré : en noir si la matière organique est abondante (rendzine noire forestière) ; en gris si la matière organique est moins abondante (rendzine grise, sous pelouse et arbustes) et si la roche mère est tendre et proche de la surface. Le gris devient même presque blanc (rendzines blanches) sur pente crayeuse constamment rajeunie par l'érosion.

⁵horizon : sur un profil de sol, il s'agit d'une couche généralement parallèle à la surface, présentant des caractéristiques pédologiques homogènes et différents de celle des couches inférieures et supérieures. L'horizon A₁ correspond à la couche constituée d'un mélange de matières organique et minérale.



Profil d'une rendzine type.

2.2.5 – La topographie et l'hydrographie

Voir annexe 5 : carte de la topographie et du réseau hydrographique

L'altitude du site varie entre 142 et 203 mètres.

L'ouest du camp est localisé sur le plateau champenois qui se présente comme une vaste plaine mollement ondulée, découpée par de larges vallées. Cette plaine est limitée à l'est par une cuesta assez vigoureuse, la Côte de Champagne, disséquée de nombreux vallons parfois assez profonds.

La craie roche tendre, très sensible au gel, a déterminé une région de topographie « molle » constituée de collines peu élevées séparées par de larges vallons occupés des cours d'eau intermittents, ou même de vallées sèches. L'orientation des cours d'eau et des vallées sèches (*W-E* ou *NW-SE*) est à mettre en relation avec les principales directions de fissuration de la craie qui déterminent les axes des vallées principales.

La morphologie des versants est due à la grande sensibilité de la craie aux phénomènes périglaciaires qui ont permis le développement de grandes coulées de solifluxion qui ont aplani les reliefs et comblé les vallées sous des épaisseurs importantes de graveluches.

Le long d'un versant la répartition des formations superficielles est liée à la mise en place de graveluches, celles-ci forment des complexes liés génétiquement pour des raisons topographiques. Schématiquement on rencontre, du sommet vers le fond du vallon :

- en sommet de crête, la craie gélifractée affleure, particulièrement pour les versants exposés au sud ou à l'ouest ;

- en haut de pente, ils subsistent des poches de cryoturbation dont le remaniement a donné naissance aux formations sous jacentes ; elles sont donc progressivement recouvertes par les graveluches ;
- le long du versant se développent les graveluches crayeuses en amont, les grèzes limoneuses et enfin les limons calcaires à granules de craie (les granules sont de faibles tailles et arrondis) en aval ; ces derniers sont assimilés à des limons calcaires de ruissellement ;

Le camp de Suippes présente de petites vallées sèches et une vallée occupée de manière intermittente par un petit cours d'eau (amont du ruisseau de la Goutte). Ces vallées sont relativement encaissées et présentent une forme en berceau avec un fond de vallée généralement assez large et plat.

Les formations superficielles qui recouvrent le fond du vallon sont constituées généralement d'un limon calcaire plus ou moins riche en granules de craies d'origine colluvio-alluviale.

A l'est du camp le relief s'accroît et des versants aux pentes raides nous indiquent le relief de la Côte de Champagne. La roche constitutive de ce relief est la craie blanche du Turonien supérieur. Sur les pentes la craie est souvent masquée par d'épaisses formations superficielles. Un niveau de craies marneuses du Turonien moyen ou inférieur succède à la craie du Turonien supérieur.

La nappe de la craie a pour réservoir les craies blanches du Sénonien et du Turonien supérieur. Son substratum est représenté par les marnes crayeuses du Turonien moyen ou inférieur (« dièvres »). Ce niveau marneux est nettement imperméable et son contact avec la craie est marqué par une ligne de sources. Les niveaux piézométriques se trouvent à des profondeurs variables : près du sol dans les vallées (de 2 à 5 m) et beaucoup plus profondément sous les plateaux (10 à 30 m). D'une manière générale, la surface piézométrique de la nappe reproduit sensiblement les formes topographiques en atténuant les irrégularités. De plus, sous les plateaux, les fluctuations piézométriques saisonnières sont très importantes (pouvant atteindre 15 à 20 m).

2.2.6 – Intérêt écologique du site

L'intégralité de la zone Natura 2000 est incluse dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) qui recouvre une partie du camp militaire de Suippes. Il s'agit d'une ZNIEFF de type II (n°SPN : 210001121), nommée « Pelouses et bois du camp militaire de Suippes ». Sa superficie totale est voisine de 13 700 ha. Toute cette zone a été classée en ZNIEFF car elle forme une vaste étendue peu modifiée par les activités humaines avec un massif forestier important et de nombreuses pelouses calcaires de superficie significative pour la région. Le recensement de ce site au sein de l'inventaire ZNIEFF atteste que les activités qui y sont pratiquées sont compatibles avec le maintien d'une diversité biologique remarquable. A l'intérieur de cette première enveloppe, une zone de 7929 ha a été

délimitée comme site Natura 2000 (site FR2100259), nommé « Savart du camp militaire de Suippes ».

Les habitats déterminants qui ont été recensés, selon la typologie ZNIEFF, sont les pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines, les éboulis thermophiles, les pinèdes de Pin sylvestre et enfin les prairies à Molinie sur calcaire et argile.

D'autres milieux ont été observés : il s'agit de fourrés à Genévrier commun, de pelouses rupicoles basiphiles et de prairies humides, de roselières et de magnocariçaies, d'aulnaies-frênaies et de formations riveraines de Saules et enfin de cours d'eau.

L'inventaire ZNIEFF témoigne de la richesse spécifique du site d'un point de vue faunistique et floristique. Il cite notamment un certain nombre d'espèces végétales liées aux éboulis calcaires qui sont rares, voire très rares dans la région :

- le Sisymbre couché ou Braya couché (*Sisymbrium supinum*), figurant sur la liste rouge de la flore menacée de France, protégé en Europe par la convention de Berne, inscrit dans les annexes II et IV de la Directive Habitat, Faune, Flore de l'Union Européenne et sur la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne ;
- le Diplotaxe des murs (*Diplotaxis muralis*) ;
- le Lin Français ou Lin de Léo (*Linum leonii*), espèce subatlantique, en régression considérable dans la région et menacée de disparition à moyen terme ;
- le Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*) est une plante menacée en France, inscrite au Livre Rouge de la flore menacée de France (tome I).

Dans les pelouses :

- l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguierana*), espèce rare en Champagne-Ardenne, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne ;
- l'Orobanche élevée (*Orobanche elatior*), espèce très menacée et en très forte régression, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne ;
- l'Orobanche de la germandrée (*Orobanche teucarii*) inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne ;
- la Gesse de nissolle (*Lathyrus nissolia*) inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne.

2.3 - Le milieu humain

2.3.1 –Évolution de la couverture végétale durant les périodes historiques. (données générales sur la Champagne crayeuse)

Au Moyen Âge, la structure agraire s'ordonne en cinq zones de plus en plus éloignées des villages : les jardins et vergers entourent le village. Une zone qui peut être suffisamment fumée par apport de fumiers pour porter les cultures lui succède. La jachère appelée le sombre reste inexploitée temporairement et les fumures y sont moins abondantes.

Suivant l'état du sol, le seigle ou le blé, l'orge ou le sarrasin mais aussi le trèfle ou la luzerne et l'avoine y sont cultivés. Les « trios » (ou triaux) fournissent quelques maigres récoltes d'avoine et de seigle tous les quatre voire dix ans seulement ; le reste du temps les moutons y paissent. Enfin les savarts (pelouses calcaires occupant la périphérie des villages), où l'herbe est rare mais d'excellente qualité, sont parcourus par les moutons⁶.

A cette époque, les savarts et les trios occupaient entre le quart et la moitié du finage suivant leur étendue⁷.

Au XVII^{ème} siècle, la Champagne crayeuse est une vaste plaine ouverte où dominent les savarts.

Une certaine prospérité rurale semble avoir existé jusqu'au XVII^e siècle. L'activité agricole s'est ensuite dégradée. Les guerres, l'érosion des sols, la disparition des bois, le prélèvement effectué par les moutons sur les terres les plus éloignées, ont accru les surfaces non cultivées (DEBELLE 1981).

Pour pallier cette dégradation et disposer de bois de mine et de chauffage, les plantations de pins furent entreprises dès 1750. C'est vers le milieu du XVIII^e siècle, que furent réalisées les premières plantations de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Jean Baptiste de Pinteville, lieutenant au présidial de Châlons et Malhé seigneur de Coolus, importèrent cette essence de la Forêt Noire⁸ (plantation à Nuisement-sur-Cool, Vaugency et Cernon).

Elles couvrirent, malgré les coupes à la révolution et l'attaque des insectes, plus de 105 000 ha à la veille de la première guerre mondiale. Les savarts et les trios furent les premiers et presque totalement enrésinés. L'introduction des prairies artificielles contribua aussi à verdir le paysage champenois.

Du XVIII^e au XIX^e, la région passe d'une vaste zone dénudée, sillonnée seulement par les coulées verdoyantes des bords de rivières à une forêt que les cultures, autour des villages, trouent de clairières.

A partir de 1850, le Pin noir (*Pinus nigra*) est introduit. L'extension des pinèdes se poursuivra par plantation d'une part, et par semis naturel de 1914 jusqu'en 1950, d'autre part.

Durant la Première Guerre Mondiale certains secteurs sont ravagés par la guerre de position. Les innombrables tranchées modifient durablement la topographie. La zone de combat s'étant stabilisée pendant les années du conflit sur le site, celui-ci a été profondément perturbé.

La guerre laisse derrière elle un immense espace rasé par les tirs incessants, lacéré par les très nombreuses tranchées, et truffé de munitions de différentes natures...

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la Champagne crayeuse a subi une véritable révolution agricole. Le développement des moyens mécaniques a affranchi le cultivateur des contraintes de transport si cruciales auparavant.

⁶ RISLER (E), 1889- géologie agricole. T2- Berger-Levrault éd. Paris

⁷ GARNOTEL (J), 1985- L'extension d'une grande agriculture en Champagne pouilleuse- Champagne crayeuse. Economica éd. PARIS

⁸ In Bulletin de la Société d'Etude des Sciences Naturelles – Reims 1899 – pages XXV-XXVI

A partir de 1950 est entrepris un défrichement soutenu, non pour recréer les anciens trios et savarts, mais pour mettre en valeur ces terres⁹.

Après s'être étendues en un manteau presque continu sur l'ensemble de la Champagne, les pinèdes firent l'objet de défrichements massifs peu de temps après la seconde guerre mondiale. Aucune région de France n'a autant changé d'aspect en moins de trente ans.¹⁰

Vers 1990, le taux de boisement de l'ordre de 4 %. L'utilisation des engrais minéraux a permis de lever les facteurs limitant naturellement la production. La Champagne devient alors la première région agricole française.

Dans une région comme la Champagne crayeuse qui a connu et qui connaît encore aujourd'hui un réel bouleversement paysager, on peut se rendre compte des phénomènes de régression floristique en rapport avec l'extension des activités agricoles et la disparition de nombreux sites traditionnels.¹¹ Quelques boisements feuillus soit de chênes soit de hêtres, ont toutefois pu se maintenir de manière miraculeuse. Leur caractère relictuel les a fait dénommer par Laurent (1921)¹² « Garennes primitives ».

2.3.2 – Historique du site

Avant la première guerre mondiale le site accueillait des villages (Tahure, Ripont, Perthes les Hurlus, Hurlus, Mesnil-les-Hurlus) et une ferme isolée (Ferme de Beauséjour). L'utilisation du sol notamment par les pratiques agraires était similaire à ce qui était pratiqué au nord est de la Champagne crayeuse (cf. §1).



Vue sur la Ferme de Beauséjour avant la guerre

⁹ RENARD (J), 1970- **Le déboisement en Champagne crayeuse au cours de deux dernières décennies** – Ministère de l'Agriculture - AREEEAR Châlons sur Marne, GERDEAUX (A), 1992- **Laboureur en champagne-mém.Soc.Agr.Comm.Sci.Arts Marne**, CVII, 311-418

¹⁰ BOURNERIAS (M.), 1986- **Le bois de la Bardolle (51), un joyau phytogéographique et floristique en péril** – Cahier des naturalistes, Fasc.2

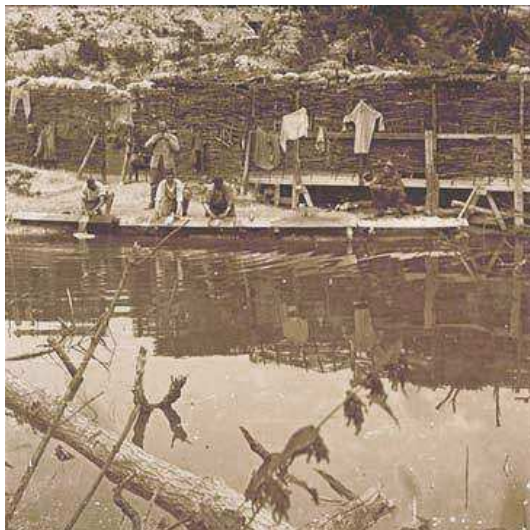
¹¹ DUVIGNEAUD (J.), 1989- **Quelques observations floristiques effectuées en Champagne crayeuse, dans les environs de Châlons-sur-Marne** – Natura Mosana, 42 (1) : 24-32

¹² LAURENT (J), 1920- **Végétation de la Champagne crayeuse**- Orlhac ed. PARIS



Vue générale du village de Tahure avant la guerre.

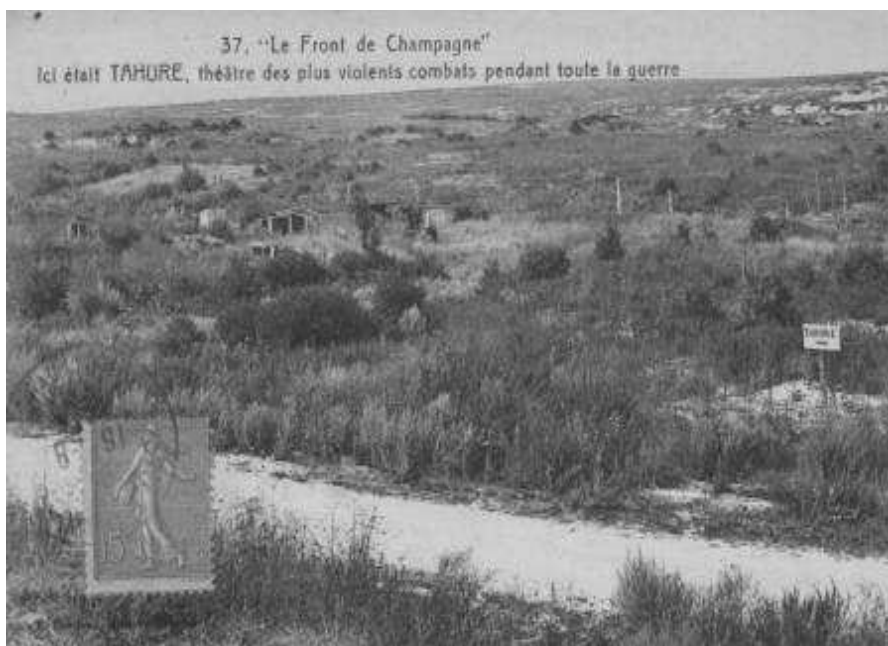
Sur cette photo datant d'avant la guerre 14/18, on remarque que le village était relativement boisé. Au sein des vergers et des jardins on distingue des peupliers (*Populus sp*), des érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*), des charmes (*Carpinus betulus*) et des marronniers et des arbres fruitiers. Au deuxième plan on remarque des parcelles cultivées.



La toilette dans le lac de la source de la Dormoise, au pied de Tahure en 1916.

Cette photographie met en évidence la présence d'une ou plusieurs mares (« lac ») au niveau du village de Tahure. Ces mares étaient de petites retenues d'eau créées artificiellement par édification de digues en travers de la rivière.

Du village de Tahure il ne reste rien. La nature a repris ses droits après guerre.



Au cours de la 1^{re} guerre mondiale le village a été réduit à néant. La végétation est ici surtout dominée par des poacées et de petits buissons bas.



la Dormoise traversant Ripont (collection part. V.N.)

Sur cette photo d'avant 1914 on observe les abords du village de Ripont. Les berges de la Dormoise apparaissent ici peu boisées, on y remarque çà et là des Peupliers (*Populus sp.*). En arrière plan sur les versants, sur la gauche on remarque les savarts entrecoupés par des haies et sur la droite des boisements rivulaires (probablement des Frênes (*Fraxinus excelsior*)). Globalement, le paysage est relativement ouvert.



Vue sur la butte du Mesnil en 1915.

Sur cette photographie datant de 1915 on perçoit les effets de la guerre avec en premier plan l'aménagement d'une place forte sur le haut de la butte. On remarque encore çà et là des Pins, vestiges d'une ancienne pinède. En arrière plan on remarque l'immensité des Savarts dont la végétation rase n'offrait que peu d'abris aux soldats.

On a dit beaucoup de choses sur les misères de la guerre des tranchées, la boue, la vermine, les balles perdues, les coups de main, les attaques coûteuses en vies humaines pour le gain de quelques centaines de mètres... La Champagne a dû perdre entre 30 et 35 000 jeunes hommes. Dans les deux départements, les Ardennes et la Marne, il y avait 24 000 fermes et 25 000 maisons ruinées. Reims était la ville la plus sinistrée de France.



« En chantant la Marseillaise à Perthes-les-Hurlus » Lithographie de P. Cherent

**La route de Perthes les Hurlus.
Toile du peintre de guerre Lesellier
Edmond**



Reste d'un char sur le site du camp de Suippes (photo 7 mai 2005-Miroir)

Les combats entre les forces allemandes et françaises ont été très violents, comme en témoignent les nombreux vestiges que l'on rencontre sur le terrain. La guerre de position a nécessité le creusement de nombreuses tranchées qui se ramifient sur les hauteurs et les points stratégiques du site. En effet, un important réseau de tranchées surplombe notamment la rivière et les ruisseaux, l'accès à l'eau était capital du fait de sa rareté en dehors des sources et des puits.

Sur la crête de la cote 200 et sur son territoire se trouve encore plus de 22 cratères de mine (les fameux entonnoirs de Perthes) . Les plus grands ont plus de quarante mètres de diamètre et vingt de profondeur.



Vue sur l'un des entonnoirs de Perthes.

On trouve aussi sur le site des blockhaus. Le plus remarquable est celui qui est appelé « l'Hôpital de Ripont ». Ce blockhaus allemand servait d'hôpital militaire. Il se trouve sur la route militaire près de Ripont et fait partie d'un groupe de six hôpitaux le long de la Dormoise.

Les soldats blessés étaient rapidement déséquipés et les munitions et les armes étaient jetées dans le cours d'eau.

Vue sur le blockhaus de Ripont.



Ce blockhaus est long de 24 mètres et se trouve percé de 10 fenêtres. Trois portes permettent d'y accéder, on arrive ensuite dans un couloir qui donne sur 6 salles de 4m sur 4 percées d'une fenêtre, dans chaque salle une entrée de sappe s'enfonce dans la butte de craie auquel il est adossé. Deux sapes parallèles au blockhaus sont taillées dans la craie et étayées par un boisement encore visible. Dans le couloir du fond deux petites pièces sont aménagées dans la roche.

- Les villages détruits

Les villages de Tahure, Perthes-les-hurlus, Hurlus, Le Mesnil-les-hurlus et Ripont, au lendemain de la 1^{re} guerre mondiale sont totalement détruits. Situés au cœur de la "Zone rouge", ils ont été rasés, ensevelis, anéantis.

Dans les années 20, toute cette région (plus de 13 000 hectares) a été convertie en terrains militaires. De ce fait ces lieux ont pu rester jusqu'à ce jour des sanctuaires, de véritables musées à ciel ouvert de la guerre 1914-1918. Les réseaux de tranchées, les "entonnoirs" de mines sont encore visibles, la terre porte toujours les stigmates des terribles affrontements qui s'y déroulèrent pendant 4 ans.

Les vestiges des villages et du hameau de Beauséjour sont situés à l'intérieur des camps de Suippes. Tous les 2 ans, une journée du souvenir est organisée à Suippes, permettant à tous de se rendre sur ces hauts lieux de mémoire.

- **La Ferme de Beauséjour** a été construite par François Etienne BRACHET, comme beaucoup d'autres dans la région vers 1825. Le fermier cultivait quelques terres et avait un élevage de moutons, quelques ruches et un vivier. Lorsque le front se stabilisa, elle fut l'objet de combats sanglants. Prise, perdue, reprise dix fois, elle a été successivement mutilée, martyrisée par les rafales françaises et par les canons allemands. A peine une troupe l'avait-elle conquise qu'une autre troupe se préparait à l'assaut pour l'enlever. De terribles combats se déroulèrent à Beauséjour durant le début de la guerre, puis au fortin de Beauséjour à 1500 m pendant l'hiver et le printemps 1915, et enfin à la butte du Mesnil.

- **Tahure**, près de la source de la Dormoise, comptait 185 habitants en 1914. Le 3 septembre, au cri de "les Uhlans arrivent !" la population s'enfuit et ne devra jamais y revenir. La butte de Tahure, à l'aspect rendu lunaire par les bombardements, eut maintes fois l'honneur des communiqués. En 1980, les vestiges de l'église du village furent mis à jour. Le nom de Tahure se perpétue maintenant, jumelé à celui de Sommepey.

- **Perthes-les-Hurlus**, comptait en 1914, 151 habitants. Situé à la croisée de deux chemins importants, dominé par la cote 200 où 7 cratères de mines sont encore visibles, le village a donné son nom à la 1^{re} bataille de Champagne, particulièrement meurtrière : 22 000 morts soit 22 morts à l'hectare...

Les ruines de l'église furent dégagées par le 15^e RA. Cet édifice n'a pas de caractère particulier puisqu'il était tout neuf lorsque la guerre éclata. L'ancienne église qui datait du 14^e siècle fut démolie et rebâtie vers 1890. C'est le village le plus dégagé, plusieurs rues et de nombreuses maisons ont resurgi de terre comme la mairie-école, un café, des écuries et une des fameuses mares de Perthes. Le cimetière existe encore et deux meules de moulin ont été retrouvées.

Depuis le 14 juin 1950, le village de Souain s'appelle maintenant : Souain Perthes les Hurlus.

- **Hurlus**, dont le nom viendrait de "Hurler" avait 86 habitants avant la guerre, essentiellement agriculteurs.

C'est le seul village dont il reste des vestiges importants, en l'occurrence quelques pans de murs avec ogives et contreforts de l'église Saint Rémi datant du 13^e siècle. En effet, l'église de Hurlus est la seule des églises du camp à avoir un morceau de mur intact ayant survécu à la guerre. Elle avait un sanctuaire intéressant, voûté en ogives et percé de cinq fenêtres romanes, la nef était voûtée et en bois. La cloche fut sauvée du désastre et donnée à la paroisse de Wargemoulins qui porte aujourd'hui le nom de Wargemoulins-Hurlus.

Dans le cimetière entourant l'église on trouve une tombe insolite portant les inscriptions suivantes : « *A leur compatriote, ANG YU TING N° Matricule 6249, décédé le 9 Octobre 1918 aux Hurlus* ». Il s'agit d'un des nombreux Annamites, main d'œuvre des colonies asiatiques, que l'on avait fait venir pour se charger des travaux d'intendance sur l'arrière du front. Ils resteront après la guerre pour relever les corps et remettre le sol en état.

- **Le Mesnil-les-Hurlus**, village de 97 habitants à la veille de la guerre était célèbre par son église du 13^e siècle avec une nef à trois travées et un transept aux voûtes remarquables et surtout par un superbe retable du 16^e siècle en bois peint et doré qui se trouve actuellement au musée de Châlons-en-Champagne. C'est un aumônier allemand qui l'a sauvé de la destruction. Les fonds baptismaux sont un magnifique ouvrage roman.

En 1915, des batailles très dures se livrèrent sur son sol, en particulier lors des très meurtrières attaques du 22 au 25 septembre 1915. Mais il faudra attendre le 26 septembre 1918 à 6 h 30 pour que l'ouvrage de la Butte du Mesnil avec ses tranchées, son tunnel à 30m de profondeur, soit pris par le RICM (Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc). Le nom du Mesnil est réuni depuis le 16 mai 1950, à celui de Minaucourt pour former dorénavant : Minaucourt-Mesnil-les-Hurlus.

- **Ripont**, avec ses 84 habitants était un charmant village au bord de la Dormoise, avec ses cultures et prairies. Sur le village disparu de Ripont on ne trouve plus rien, tout se trouve enfoui sous la végétation. Il ne reste plus que le cimetière curieusement fortifié et le village est seulement marqué par l'emplacement de la butte de l'église avec son cimetière entouré.

Un monument commémoratif "Ici fut Ripont" a été élevé par le Touring club de France. Une stèle rappelle le souvenir du 68^e RI de réserve allemand. Ripont a son nom rattaché à

celui de Rouvroy. L'ancienne population a voulu perpétuer la mémoire en édifiant le monument aux morts de la commune. On trouve étrangement un blockhaus allemand adossé au cimetière.

Outre la destruction totale des villages, la guerre a totalement remanié le sol de ces zones de combat et a engendré une conséquente pollution. Cette pollution correspond à la présence sur le terrain d'une part d'éléments défensifs : « queues de cochon » et barbelés et d'autre part d'éléments offensifs : obus, grenades...

A la fin de la guerre, le terrain a été acquis par l'armée qui en a fait un terrain militaire. Dès lors, le terrain a subi une évolution quasi naturelle qui l'a soustrait à la révolution agricole et au défrichement soutenu.

- Les monuments commémoratifs

- Le **monument du 1^{er} BCP** est situé au Mont Muret dans le camp de Suippes. Il a été édifié à la mémoire du 329^e RI, de ses Officiers et Soldats morts pour la France à Tahure en 1915. Ce monument est situé, à 1 km de Sommepy à gauche de la route en direction de Tahure (Usine Sodine).

- Le **monument Allemand** de 1915 « UNSEREN - HELDEN GEWIDMET RES.PION.KOMP. 87 » se trouve situé dans le camp de Suippes sur une colline au milieu des bois à 1 km au nord de la Butte de Souain.

- Le **monument Farnsworth de la légion étrangère** est dédié, à la mémoire de Henry FARNSWORTH et des légionnaires engagés à ses côtés. Il fut construit en 1920, en dépit de maintes difficultés par la famille du poète Américain. Le légionnaire tombé lors de l'attaque de 1915 repose avec 129 de ses camarades. Ce mémorial est implanté à l'endroit où la légion déclencha son attaque en septembre 1915. Il fut inauguré le 3 novembre 1920 par le Général Duport, commandant le 6^e Corps d'armée (Chalons) de mai à novembre 1918. Ce monument qui par sa forme rappelle la ferme de Camerone est situé à l'entrée du camp militaire en prenant la route depuis Souain.



Vue sur Le Monument Farnsworth de la légion étrangère.

- Le **monument au musicien A. GARDINIER** du 51^e RI tué le 25 février 1915 à Beauséjour est situé à la sortie de la Ferme de Beauséjour sur la droite en direction de Massiges dans le camp de Suippes. On peut y lire les inscriptions suivantes : « *le corps disparu, l'âme de ceux qui sont tombés sur cette terre flottera éternellement en ces lieux, témoins de leur dernier cri de douleur, de leur dernière prière* ».

-Le monument "*Aux héros morts pour la patrie*" 65^e – 64^e RI Nantes – Ancenis est situé à la sortie du Mesnil sur la droite en direction de la Ferme de Beauséjour dans le camp de Suippes.

2.3.3 – Utilisation actuelle

2.3.3.1– Un camp d’entraînement

Le site est un terrain d’entraînement militaire relevant du domaine militaire et appartenant à l’Etat (ministère de la défense).



Vue de l’entrée du Camp

Le camp de Suippes s’inscrit dans un dispositif national qui compte 13 camps nationaux d’importance en France dont 6 pour la seule région terre Nord-Est.

Chaque camp a une dévolution spécifique, dans le cadre d’une politique nationale relative à l’instruction collective et à l’entraînement des forces et, de ce fait, il représente un investissement et un suivi particuliers.

Le camp de Suippes, de par son étendue, prend place au second rang national, après le camp de Canjuers situé dans le sud-est de la France.

Le camp de Suippes a pour mission d’accueillir et de faciliter l’entraînement des unités en manœuvre en vue d’améliorer leur capacité opérationnelle, notamment dans le domaine du tir pour l’armée de terre et fournir un réceptacle pour l’armée de l’air. Les tirs sont faits à munitions réelles. C’est un champ de tir permanent utilisé environ 11 mois par an (arrêt durant le mois d’août).

Le camp de Suippes se caractérise tout d’abord par son étendue et par l’espace d’entraînement qu’il offre à savoir 13 700 ha, boisée dans une majeure partie, au relief assez marqué notamment dans sa partie est et nord, en direction de l’Argonne (22 km du nord au sud et 15 km d’est en ouest).

Il se caractérise ensuite par son statut de champ de tir permanent, qui impose des mesures de sécurité et oblige à lutter contre tous les types d'intrusion (promeneurs, chercheurs de champignons et de vestiges historiques, braconniers).

Il représente aussi un danger en raison de la pollution pyrotechnique du terrain constituée par la présence de munitions historiques et actuelles. C'est pourquoi, pour des raisons de sécurité, toute pénétration dans cette zone est subordonnée à une autorisation préalable de l'autorité militaire.

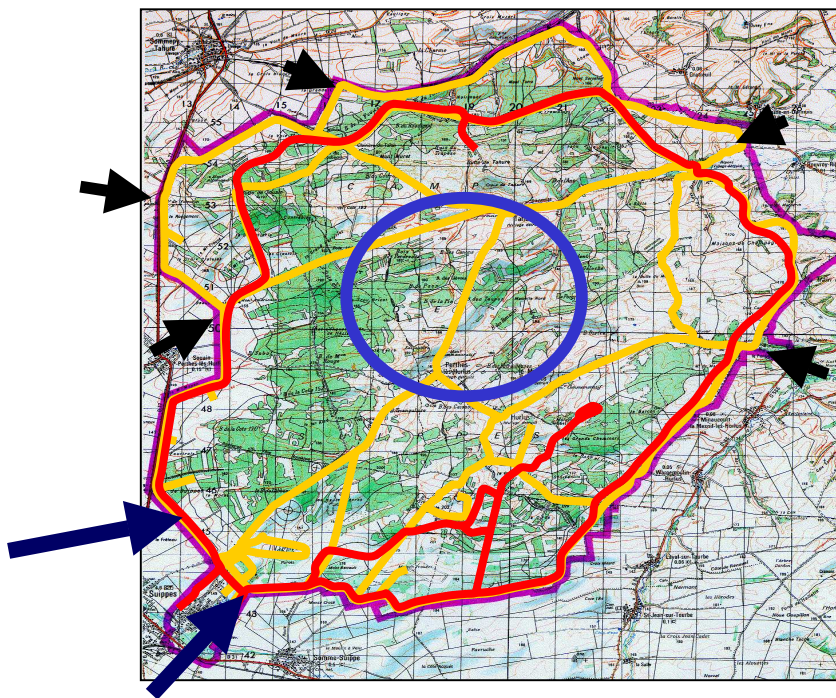
Le camp se caractérise aussi aujourd'hui par un besoin d'entretien conséquent de deux types :

- contrôle de la végétation
- accès entraînement et sécurité.

Pour y circuler, il existe deux circulaires en périphérie, l'une pour les véhicules à roues, l'autre pour les véhicules blindés d'une longueur d'environ 60 km chacune.

Ensuite, les voies de circulation s'appuient sur les anciens chemins communaux entre villages qui ont été réhabilités avec le temps. Le reste n'est que pistes.

D'autre part, le camp est bordé à l'ouest par une route nationale.



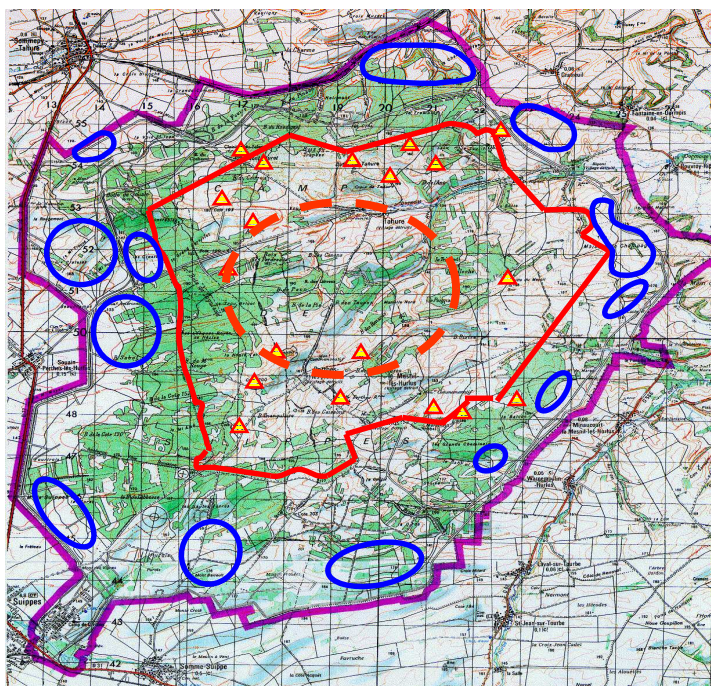
Sa partie centrale (en bleue) constitue un vaste réceptacle de tir. Le camp est une zone fermée et deux possibilités existent pour y accéder, soit par la garnison et le camp (entrée sud), soit par la route Gouraud (entrée sud-est), qui est un axe de liaison pour les troupes en manœuvres entre le camp de Mourmelon et le camp de Suippes.

Il existe 5 accès supplémentaires possibles qui émanent des anciennes routes d'avant guerre qui servaient à joindre les villages aujourd'hui

disparus mais ces accès sont fermés par des barrières cadennassées.

Le camp autorise aujourd'hui 4 types d'entraînement principaux :

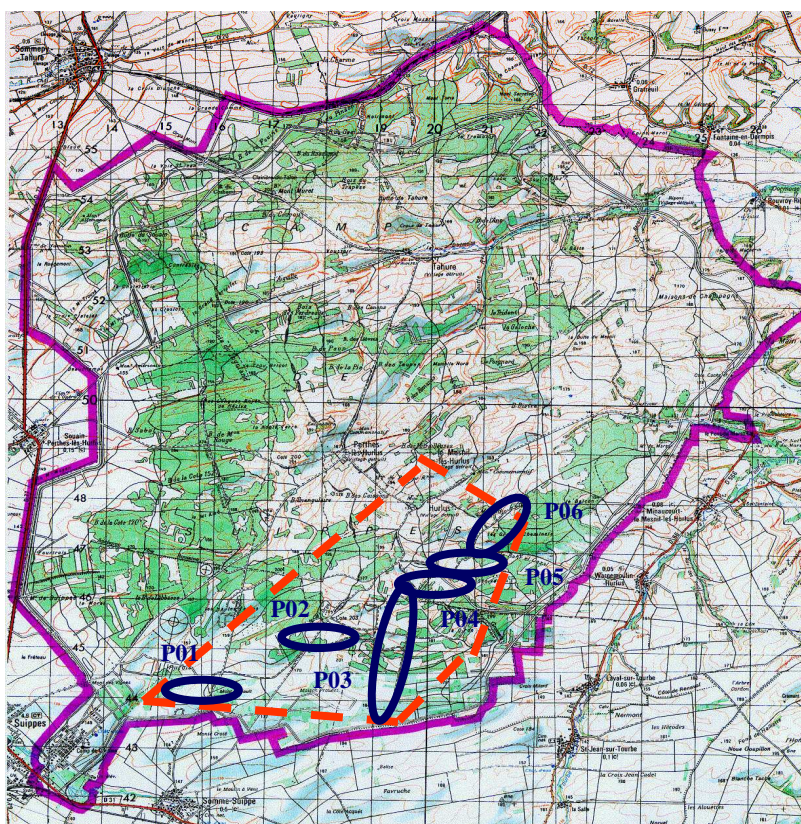
- l'entraînement traditionnel artillerie, passage obligé avec CANJUERS.



Les unités manœuvrent à la fois en périphérie du camp, les lanceurs (AUF1 ou mortiers) prenant position dans les olives bleues, les équipes d'observations, ayant vocation à régler les tirs, prenant position sur l'ensemble des points hauts situés en limite de réceptacle (Δ).

Environ 18 000 obus sont tirés par an à ce titre.

- l'entraînement inter-armes, pour les unités de mêlées, à savoir l'arme blindée cavalerie et l'Infanterie.



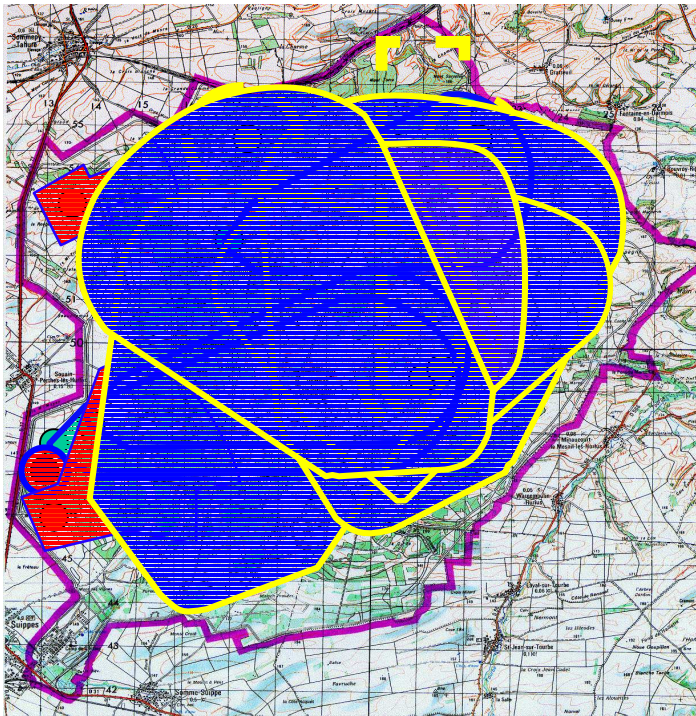
Cet entraînement s'appuie sur un parcours appelé « parcours Symphonie » qui a vocation à accueillir un sous-groupement tactique interarmes. C'est un espace spécialement dédié au sud-est du camp, d'une surface d'environ 2400 hectares.

Cet espace regroupe 6 pas de tir principaux (P01 à P06) avec 27 positions de tir différentes et s'appuyant sur un ensemble de 250 cibles réparties tout au long, il permet de combiner l'entraînement à la manœuvre et au tir pour ces unités.

Ce parcours, notamment sur P03 autorise aussi le tir d'hélicoptères.

Plus de 5000 obus et 250 missiles sont tirés chaque année à ce titre.

- l'entraînement toutes armes



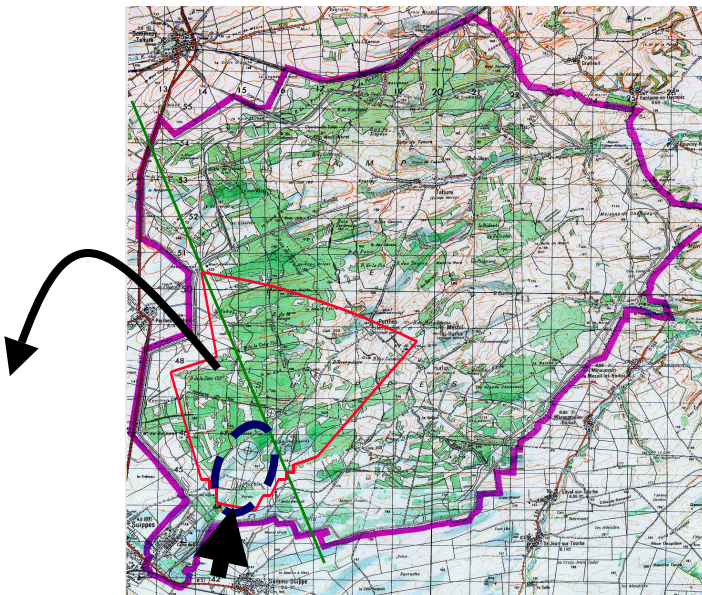
Il s'agit pour l'ensemble des unités des armées de s'entraîner aux tirs avec armes de petits calibres (FAMAS, mitrailleuses, grenades, explosifs)

Pour cela il est possible de s'appuyer sur un dispositif qui compte aujourd'hui :

- 3 champs de tir ALI (armes légères d'infanterie), à noter le projet d'en créer un quatrième dans l'avenir
- 1 lancer de grenades,
- 2 pas de tir anti-chars,
- 3 champs de tirs explosifs

Cet entraînement concerne la totalité du camp, 900 000 munitions, 260 missiles, 4700 Grenades et 2400 kg d'explosifs sont utilisés chaque année sur ce parcours.

- l'entraînement air-sol pour l'armée de l'air française et les troupes de l'OTAN



Les avions de chasse de l'ensemble du territoire viennent s'exercer au tir sur le camp de Suippes. Ce camp est le seul en France à pouvoir autoriser ce type de tir.

Le receptacle de sécurité occupe la partie sud-ouest du camp et l'axe d'approche est par le sud entre les villages de Suippes et de Somme-Suippe et l'axe de dégagement se fait par l'ouest au sud du village de Souain-Perthes-les-Hurlus

2.3.3.2 – La chasse

En raison de leur étendue naturelle importante, les terrains de manœuvre des armées sont de véritables refuges pour la faune et plus particulièrement pour le grand gibier. Les espaces cultivés qui entourent ces camps étaient l'objet de dégâts engendrés principalement par les sangliers. Devant l'importance des dégradations, les titulaires du droit de chasse se sont efforcés de mettre un terme à ces dégradations. C'est ainsi que la société de chasse militaire, à l'issue d'une concertation avec les élus locaux et les associations, a pris des mesures pour gérer les populations de gibiers et fixer la faune sur place afin d'éviter les dégradations sur les cultures avoisinantes. Ainsi, la pose de clôtures en bordure des camps a permis de stopper les dégâts aux cultures.

Le droit de chasse sur le terrain militaire est concédé, contre paiement d'une redevance aux services de France domaine, à la société de chasse militaire, association à caractère sportif. L'organisation et le fonctionnement de cette structure sans but lucratif sont régis par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations et par l'instruction n° 3115 DEF/DAJ/MDE/41 relative à l'exercice du droit de chasse sur les terrains du domaine militaire. Elle assure la gestion cynégétique du domaine militaire. Toutefois, l'exercice de ce droit de chasse est soumis à d'importantes contraintes et restrictions dans la mesure où les activités militaires présentent un caractère prioritaire.

2.4 - Conclusion

Le site présente la particularité d'être un terrain militaire depuis la fin de la première guerre. De ce fait la végétation a évolué assez librement depuis 75 ans.

D'autre part l'activité militaire, bien qu'engendrant une certaine pollution du site, crée des milieux des sols nus permettant l'installation d'une flore pionnière et le maintien de milieux ouverts spécifiques et uniques en Champagne crayeuse.

3 – Inventaire des habitats

3.1 – Méthodologie d'inventaire

3.1.1 – Les contraintes du site

Le site présente plusieurs particularités qui ont un impact important sur la méthodologie :

- une **surface** importante : près de 8000 ha ;
- des **périodes d'accès** réduites à juillet et août ainsi que quelques jours dans l'année ;
- une **circulation difficile** : le nombre de voies de circulation est réduit et en dehors de ces voies, les déplacements sont interdits car il existe des risques d'explosion de munitions.

Voir annexe 3bis : carte des accès au site

3.1.2 – Inventaire et analyse de l'existant

3.1.2.1 – Recherche bibliographique

Une première démarche a consisté à recueillir les documents existants :

- fiche ZNIEFF, fiche Natura 2000, études existantes,
- cartes géologiques du BRGM,
- données IGN : BD ORTHO, SCAN 25 (fond de carte au 1/25000), BD ALTI (altitudes).

Les données recueillies ont servi à qualifier les habitats du site et à les rapprocher de la classification phytosociologique CORINE BIOTOPE.

De plus, elles ont facilité l'établissement d'une pré-liste des espèces végétales et animales ayant un caractère patrimonial déjà rencontrées sur le site afin d'optimiser les recherches dans le temps et aux milieux potentiels.

Enfin, elles ont permis de reconstituer l'évolution du site en fonction de la modification des activités humaines.

3.1.2.2 – Inventaire et cartographie des habitats naturels

Compte tenu des contraintes exposées ci-dessus, et conformément aux prescriptions du guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 (VALENTIN-SMITH G. et al 1998), les techniques d'inventaires ont été adaptées à une cartographie au 1/25000.

Une première analyse du site a été faite à partir des données bibliographiques recueillies et s'est appuyée sur des photographies aériennes récentes (BD ORTHO de l'IGN). Elle ont eu pour but de délimiter de grandes unités de végétation homogène en fonction de :

- la composition en essences. Ainsi on a pu distinguer : les forêts de feuillus ou de pins, les zones de savart et les zones décapées (pistes, cratères d'explosion...),

- la hauteur de la végétation, en distinguant en particulier les différents degrés d'envahissement du savart,

Une fois ce premier découpage effectué, la phase de terrain a permis :

- d'affiner le contour de ces zones,
- de qualifier les habitats par des relevés phytosociologiques en quelques points représentatifs des zones, selon la méthode de Braun-Blanquet (présence/absence – degré de recouvrement et sociabilité),
- d'apprécier leur état de conservation, ainsi que les menaces et les facteurs d'influence.

Ces relevés ont eu lieu en juillet et août 2005 et 2006.

3.1.2.3 – Inventaire et cartographie des habitats d'espèces

❶ Les **espèces floristiques** patrimoniales (protection régionale et nationale, liste rouge nationale et régionale) n'ont pas pu être recherchées de façon systématique compte tenu de la surface à prospecter et des périodes d'inventaires restreintes. Les espèces patrimoniales rencontrées ont été notées au gré des prospections destinées à cartographier les habitats et un énorme travail est donc à prévoir pour permettre de rechercher tous les taxons d'intérêt patrimonial sur le site.

❷ La recherche des **espèces d'insectes** d'intérêt communautaire a porté principalement sur trois cortèges entomologiques (plus particulièrement odonates (libellules) lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) et orthoptères (sauterelles, grillons et criquets).

Les périodes de prospections étaient assez restreintes et n'ont pas permis d'inventaires complets. Ils ont été réalisés trop tard en saison pour les papillons et de ce fait, il manque beaucoup d'espèces communes certainement présentes. Seule une sortie en mai 2005 a permis d'observer le Damier de la Succise (*Eurodryas aurnia aurinia*), espèce d'intérêt communautaire (code 1775), mais son abondance n'a pas pu être évaluée faute de pouvoir revenir sur le camp. En 2006, les inventaires ont été réalisés en juillet-août et cette espèce ne vole plus ou presque.

Pour les Orthoptères, septembre est idéal pour inventorier mais ils l'ont été en août, et c'était probablement trop tôt pour certaines espèces.

Les données bibliographiques (inventaires ZNIEFF, inventaires sur les sites conservatoires, autres...) complètent l'analyse qui permet de caractériser les populations des différentes espèces présentes.

Les inventaires ont été réalisés par capture au filet, observation directe à vue et écoutes sonores. Tous les animaux capturés sont systématiquement relâchés après identification.

❸ Bien que ne figurant pas à la fiche Natura 2000, les **chiroptères** sont susceptibles d'être présents sur le site (juxtaposition de milieux forestiers et de milieux ouverts, présence des installations militaires souterraines datant de la première guerre mondiale pouvant servir de site d'hivernage). Leur inventaire s'est déroulé grâce à un sonomètre, en deux phases :

- en juillet et août, à la tombée de la nuit par une écoute de l'activité,

- en février par une visite de jour des cavités, pour les espèces hivernantes ; cette phase n'a pu être totalement mise en place pour cause d'impossibilité d'accès aux cavités pour raisons de sécurité.

④ La recherche des **Batraciens** prévue sur la vallée de la Dormoise par deux visites, l'une en mars et l'autre en avril (2006) n'a pu être réalisée en totalité par manque de créneau d'observation.

3.1.2.4 – Inventaires complémentaires sur le milieu naturel

Il existe peu de données concernant l'avifaune sur ce site, un recensement des oiseaux indicateurs présents sur le site aurait dû être réalisé au travers d'une trentaine de points d'écoute répartis en fonction des différents milieux et parcourus au lever du jour sur deux jours une fois au mois d'avril, et une seconde fois entre la mi-mai et la mi juin. L'accès difficile au camp sur cette période n'a pas permis de réaliser cet inventaire de façon optimum.

3.2 – Les habitats naturels

Annexe 6 : fiches descriptive des habitats

Annexe 7 : carte des habitats

3.2.1 – Les formations des éboulis calcaires

Code NATURA 2000 : 8160*

Code CORINE : 61.313

Surface : indéterminable, cet habitat possède de nombreuses conditions stationnelles favorables de surface généralement faible.

Au sens de la directive « Habitats, Faune, Flore »

Habitat localisé à l'étage collinéen, regroupant les communautés végétales d'éboulis du Nord-Est de la France (Champagne, Lorraine, Bourgogne), particulier à des situations édaphiques exceptionnelles. L'exposition est en revanche indifférente.

Cette végétation se développe sur les pentes raides d'éboulis calcaires fins et mobiles, issus essentiellement de la gélifraction de la craie. Cette formation est devenue très rare en situation naturelle en Champagne-Ardenne mais a réussi à trouver de nombreuses conditions stationnelles favorables en situation secondaire (talus, carrières...). Malgré son cortège floristique typique, cet habitat étant d'origine artificiel, sa représentativité est considérée comme non significative.

Valeur patrimoniale

Il s'agit d'un habitat prioritaire au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore », très rare et ponctuel dans la région, et donc inscrit sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne. Le Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*) est une espèce menacée en France inscrite sur le livre rouge de la flore menacée de France. Le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*), une espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore », peut également être trouvé sur cet habitat.

Classe des Thlaspietea rotundifolii, Ordre des Stipetalia calamagrostis, Alliance du Leontodon hyoseroides, Association du Teucrio montani-Galietum fleurotii

Cet habitat s'étend toujours sur des surfaces limitées, occupant les pentes raides des affleurements de craie localisés au niveau des anciennes tranchées, des trous d'obus, talus des routes du camp militaire.

Cette végétation pionnière, constituée essentiellement d'hémicryptophytes ou de chaméphytes rampantes, forme un tapis végétal très ouvert. Les espèces les plus caractéristiques qui composent cet habitat sont le Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*), le Liondent des éboulis (*Leontodon hyoseroides*), la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), la Piloselle (*Hieracium pilosella*), l'Iberis amer (*Iberis amara*). Plus rarement, on trouve la Silène des Glariers (*Silene vulgaris* ssp. *glareosa*), le Ptychotis à feuilles variées (*Ptychotis heterophylla*), le Galeopsis à feuilles étroites (*Galeopsis angustifolia*).

3.2.2 – Les formations herbacées

Les pelouses calcicoles sont des milieux rares abritant un grand nombre d'espèces végétales et animales rares et menacées d'extinction dans une grande partie de leur aire de distribution en Europe septentrionale et occidentale. Ce sont en outre des milieux présentant une grande diversité liée à l'existence de gradients climatiques (influences méridionales ou continentales), édaphiques (nature du substrat, profondeur, pH, humidité), topographiques (pente et exposition), historique (utilisation passée) et biotiques (intensité du pâturage).

Ces formations herbeuses sèches sont d'origine semi-naturelles du fait des pratiques pastorales dont elles sont issues et leurs faciès d'embuissonnement qui constitue des phases de colonisation arbustive plus ou moins prononcées sur calcaires, craies et marnes crayeuses.

Du fait de leur grande rareté et de leur nette régression spatiale ces prairies figurent sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne.

Ces habitats ont une grande valeur patrimoniale et paysagère, en présentant une diversité floristique très élevée notamment en orchidées et en orobanches.



De gauche à droite L'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Orobanche de la Germandrée (*Orobanche teucrii*) parasite des *Teucrium*, considérée comme très rare dans le district champenois

3.2.2.1 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaires

Code NATURA 2000 : 6210*

Code CORINE : 34.322 & 34.323

Surface : les surfaces des différents faciès de pelouses n'ont pu être différenciées compte tenu de leur imbrication. Les surfaces de savarts en bon état et embroussaillés ont toutefois été différenciées à partir des visites de terrain et d'extrapolation sur photo aérienne.

Savart bien conservé : 1331 ha

Savart embroussaillé : 985 ha

Au sens de la directive « Habitats, Faune, Flore »

Les pelouses calcicoles sont des formations herbacées, sèches, généralement plus ou moins rases, de faible productivité développées en conditions oligotrophes à mésotrophes, dans des expositions variées mais généralement ensoleillées.

Ce type d'habitat est prioritaire au titre de la directive s'il s'agit d'un site d'orchidées remarquables, à savoir : le site abrite un cortège important d'espèces d'orchidées, une population importante d'une espèce d'orchidée peu commune sur le territoire national ou plusieurs espèces d'orchidées rares ou exceptionnelles sur le territoire national.

Valeur patrimoniale

Les prospections de terrain ont mis en évidence la présence d'au moins huit espèces d'orchidées, classant cet habitat comme prioritaire au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore ». La forte régression de cet habitat en Champagne-Ardenne en fait aujourd'hui un milieu d'une grande rareté, inscrit sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne. Cet habitat accueille de plus le Lin de France ou Lin de Léon (*Linum leonii*), une espèce protégée au niveau régional. Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), une espèce de papillon inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats, Faune, Flore », a été observée sur ces pelouses. La valeur patrimoniale des pelouses les plus ouvertes peut donc être considérée comme forte. En revanche, celle des pelouses-ourlets à Brachypode penné, qui correspondent déjà un faciès d'embroussaillage, donc en cours de dégradation, doit être considérée comme moyenne.

➤ **les pelouses à Lin de Léon et Fétuque de Leman**

Classe des Festuco-Brometea, Ordre des Brometalia erecti, Alliance du Mesobromion, Sous alliance du Teucro-Mesobromenion, association du Lino leonii-Festucetum lemanii

Les pelouses calcaires sur craie du *Lino leonii-Festucetum lemanii* occupent la majeure partie du camp militaire. La répartition de cet habitat s'étend à la majeure partie de la Champagne crayeuse. Il constituait l'élément paysager principal de la Champagne jusqu'au XIX^{ème} siècle, avant que l'abandon du pastoralisme et la mise en culture ne conduisent à une régression importante de ce milieu. La pauvreté des sols a permis le maintien de cet habitat malgré l'abandon de l'élevage.

Cette formation végétale se développe sur les craies aux pentes faibles à moyennes, majoritairement sur des rendzines et plus rarement sur sols bruns calcaires.

Les espèces dominantes de cet habitat sont essentiellement des graminées telles que la Fétuque de Leman (*Festuca lemanii*), le Brome dressé (*Bromus erectus*), la Koelerie

pyramidale (*Koeleria pyramidata*), l'Avoine des prés (*Avenula pratensis*), l'Amourette (*Briza media*)... On remarque aussi l'abondance de l'Hippocrépide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), du Lin purgatif (*Linum catharticum*). De nombreux chaméphytes peuvent y être également observés comme la Bugrane rampante (*Ononis repens*), le Serpoplet (*Thymus praecox*), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), le Cytise pédonculé (*Cytisus decumbens*), l'Helianthème jaune (*Helianthemum nummularium ssp obscurum*). Quelques espèces mésophiles peuvent également accompagner ce cortège comme l'Avoine élevée (*Arrhenaterum elatius*), la Trisète (*Trisetum flavescens*), mais également quelques hygroclines comme la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) qui témoigne de la bonne alimentation hydrique des sols sur craie.

Les espèces caractéristiques de cet habitat sont le Lin de Léon (*Linum leonii*), espèce devenue très rare, le Polygala amer (*Polygala amarella*), le Polygala chevelu (*Polygala comosa*), la Bugrane naine (*Ononis natrix*), l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*).



de gauche à droite : vue sur un savart, l'Homme pendu (*Aceras anthropophorum*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*).

➤ les pelouses marnicoles du *Blackstonio perfoliatae-Brometum erecti*

Classe des *Festuco-Brometea*, Ordre des *Brometalia erecti*, Alliance du *Mesobromion*, Sous alliance du *Tetragonolobo-Mesobromenion*, association du *Blackstonio perfoliatae-Brometum erecti*

Ce faciès de végétation remplace le *Lino leonii-Festucetum lemanii*, là où affleurent les marnes et craies marneuses du Turonien inférieur et moyen, localisées à l'est du site. Ces formations géologiques sont relativement imperméables mais possèdent un bon drainage externe qui conduit à une dessiccation à peu près complète en été. La faible ressource en eau utilisable en période estivale couplée à la compacité de ces sols joue un rôle très sélectif sur la flore. Les espèces recouvrantes sont comme précédemment le Brome érigé (*Bromus erectus*), la Fétuque de Leman (*Festuca lemanii*), accompagnés par des espèces mésophiles comme l'Inule à feuilles de saule (*Inula salicina*), la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), la Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*), la Laïche glauque (*Carex flacca*), l'Erythrée petite centaurée (*Centaureum erythraea*), le Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), le Peucedan des cerfs (*Peucedanum cervaria*), qui donnent une physionomie rase et discontinue à ces pelouses.



Vues sur des pelouses marnicoles du nord-est du site (dont *Ophrys fregon* à droite)

➤ les « pelouses-ourlets » denses du *Securigero variaie-Brachypodietum pinnati*

Classe des Festuco-Brometea, Ordre des Brometalia, Alliance du Mesobromion erecti, Sous alliance de l'Eu-Mesobromenion, Association du Securigero variaie-Brachypodietum pinnati

Ce sont des pelouses constituées d'une végétation assez élevée, presque continue (recouvrement de 90% à 100%), dominée par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), accompagné par le Pâturin des prés (*Poa pratensis ssp angustifolia*), le Brome érigé (*Bromus erectus*), le Gaillet mou (*Galium mollugo*), l'Orobanche du Gaillet (*Orobanche caryophyllacea*), la Coronille bigarrée (*Securigera varia*), ainsi que par des espèces des pelouses plus ouvertes comme la Petite pimprenelle (*Sanguisorba minor*), la Laîche glauque (*Carex flacca*), l'Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*). Ces formations dérivent du *Lino leonii-Festucetum lemanii* et du *Blackstonio perfoliatae-Brometum erecti* par abandon du pâturage.

Elles constituent des phases transitoires, dites de pré-ourlet, rapidement colonisées par les broussailles, mais compte tenu de leur composition floristique, elles peuvent encore facilement être rattachées aux pelouses du *Mesobromion*¹³, même si elles constituent des faciès de dégradation.

3.2.2.2 – Prairies mésophiles de l'*Arrhenaterion*

Code NATURA 2000 : 6510

Code CORINE : 38.22

Surface : indéterminable, cet habitat possède de nombreuses conditions stationnelles favorables de surface généralement faible.

¹³ GREFFE, 2002 – Les pelouses calcaires de Haute-Marne

Au sens de la directive « Habitats, Faune, Flore »

Cet habitat correspond à la végétation des prairies maigres de fauche de basse altitude, riche en fleurs. Ces prairies sont généralement exploitées de manière extensive, peu à assez fertilisées, sur substrats bien drainés.

Valeur patrimoniale

Il s'agit d'un habitat très rare, en régression rapide en Champagne-Ardenne. Il correspond dans le cas du camp de Suippes à un faciès de dégradation de la pelouse. Sa valeur patrimoniale est donc faible.

Classe des Arrhenatheretea elatioris, Ordre des Arrhenatheretalia elatioris, Alliance de l'Arrhenatherion elatioris, Sous alliance du Centaureo jaceae-Arrhenatherenion elatioris

La mise en place de la végétation prairiale de l'*Arrhenatherion* est la conséquence d'un enrichissement du sol. Elle s'installe dans les secteurs les plus mésophiles des pelouses du Mesobromion qui subissent une augmentation du niveau trophique du sol. Sa localisation est très ponctuelle, sur les talus et bernes des chemins et de la route périphérique du camp, au niveau des villages détruits et des mémoriaux. Elle se caractérise par une végétation herbacée assez dense dominée par le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Fléole des prés (*Phleum pratense*), le Gaillet jaune (*Galium verum*) et le Gaillet commun (*Galium mollugo*), la Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), le Rhinanthé velu (*Rhinanthus alectorolophus*), le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*) et par quelques espèces des pelouses telles que la Centaurée scabieuse (*Centaurea scabiosa*), l'Hippocrévide en ombelle (*Hippocrepis comosa*)...

3.2.2.3 – Ourlets du *Trifolion medii*

Code CORINE : 34.42

Surface : indéterminable, cet habitat étant potentiellement présent en lisière des zones boisées.

Valeur patrimoniale

Il ne s'agit pas d'un habitat rare en Champagne-Ardenne, mais en tant qu'élément de la dynamique des pelouses sèches et pouvant abriter une entomofaune assez riche, ces milieux possèdent une valeur patrimoniale, restant faible toutefois.

Classe des Trifolio medii-Geranietea sanguinei, Ordre des Origanetalia vulgaris, Alliance du Trifolion-medii

Il s'agit d'une végétation herbacée ou sous-frutescente se développant en lisière des forêts, des pinèdes, des fourrés, ou dans les petites clairières ombragées internes aux boisements. Les espèces qui caractérisent cette formation sont l'Origan vulgaire (*Origanum vulgare*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), le Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*), le Buplèvre en faux (*Bupleurum falcatum*), la Violette hérissée (*Viola hirta*), le Dompte-venin (*Vincetoxicum hirundinaria*), le Clinopode (*Clinopodium vulgare*), accompagnés par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). En position plus sciaphile (endroits plus ombragés) ou mésophile, ce groupement peut être envahi par la Ronce bleue (*Rubus caesius*), une hygrophile dont l'abondance doit être mise en relation avec la très bonne alimentation en eau des sols sur craie, ainsi que par des espèces des ourlets nitrato-philes comme la Benoîte commune (*Geum urbanum*), le Gratteron (*Galium aparine*)¹⁴.

3.2.3 – Les formations arbustives

3.2.3.1 – Formations à *Juniperus communis*

Code NATURA 2000 : 5130

Code CORINE : 31.881

Surface : indéterminable, les genévriers étant mélangés avec les arbustes de la fruticée dans les secteurs de pelouses sèches en cours d'embroussaillage.

Au sens de la directive « Habitats, Faune, Flore »

Il s'agit de formations à *Juniperus communis*, planitiaires à montagnardes, qui correspondent essentiellement à des successions phytodynamiques des pelouses mésophiles ou xérophiles sur calcaire des *Festuco-Brometea*.

Valeur patrimoniale

Il s'agit d'un habitat inscrit à l'annexe I de la directive Habitats, mais toutefois peu menacé en Champagne-Ardenne et dont la valeur patrimoniale est moyenne.

Les formations à Genévrier commun (*Juniperus communis*) colonisent les pelouses du *Lino leonii-Festucetum lemanii* et du *Blackstonio perfoliatae-Brometum erecti* où elles forment des bosquets dispersés. Cette formation survient suite à une diminution ou un abandon de l'activité pastorale.

¹⁴ THEVENIN S., ROYER J.M., 2001 – les groupements végétaux de la Champagne crayeuse



Vue sur une pelouse sur craies marneuses piquetée de Genévriers communs

3.2.3.2 – Fourrés arbustifs sur craie

Code CORINE : 31.81

Surface : 527,4 ha

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale de cet habitat est faible, celui-ci ne relevant pas de la directive « Habitats, Faune, Flore » et n'étant pas rare en Champagne-Ardenne, mais pouvant toutefois accueillir une faune (avifaune, entomofaune, mammifères) variée.

Classe des Crataego monogynae – Prunetea spinosae, Ordre des Prunetalia spinosae

Il s'agit de communautés frutescentes mésophiles, correspondant au faciès d'embroussaillage des pelouses sèches. Le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), la Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), l'Eglantier (*Rosa canina*) caractérisent ces formations.



Vue sur une Prunelleraies-ronceraies sur marnes



Fourrés à Prunellier et Troène
(photo 20 mai 2005-Miroir)

3.2.4 – Les formations forestières

Les forêts (Code CORINE : 44), rassemblent les communautés naturelles ou semi-naturelles dominées physionomiquement par des arbres. On y trouve donc les forêts et tous les bois naturels, subnaturels ou aménagés, fermés ou clairs, sur des substrats secs, sur des sols gorgés d'eau temporairement ou en permanence. Par extension, sont incluses aussi les communautés de petits arbres ou d'arbustes des sites riverains ou marécageux, ainsi que des plantations d'arbres dans ou près de l'aire naturelle de présence de l'espèce ligneuse dominante, lorsqu'elles sont accompagnées par un sous-bois seminaturel (comme les pinèdes Champenoises).

Les boisements constitués de futaies feuillues :

- des forêts riveraines d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) en bordure de cours d'eau permanents, des formations sur sols hydromorphes dominées par les Saules (*Salix* × *multinervis*, *Salix aurita* × *cinerea*), *Salix cinerea*, *Salix alba*, *Salix fragilis*.),
- des futaies où le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) dominent la strate arbustive haute. Ceux-ci sont de toutes tailles, avec de gros individus allant jusqu'à 20 m de haut. Généralement situées sur les versants des vallées sèches et des cours d'eau intermittents où la pente est forte et où le lithosol est constitué de craie remaniée. On les trouve aussi autour des anciens villages,
- des sylvofaciès de taillis de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de Charme (*Carpinus betulus*), d'Erables (*Acer pseudoplatanus* et *Acer campestre*). On en distingue deux variantes :
 - le sylvofaciès de taillis de Chêne pédonculé en conditions stationnelles mésothermes (vallons encaissés). Ces conditions stationnelles ne permettent pas à ce dernier de se développer, ainsi le nombre de Chênes pédonculés observés reste faible et localisé. Ce sylvofaciès s'observe sur des sols composés de matériaux riches en éléments minéraux colluvions, limons et marnes. On observe deux sous-variantes : une variante hygrocline et une variante mésohygrophile en bordure de boisements riverains des cours d'eau ;
 - le sylvofaciès de taillis de Chêne pédonculé qui est un stade transitoire relativement jeune tendant vers la Hêtraie calcicole. Il est possible d'observer au sein de ces boisements des îlots de Hêtraie.

Les boisements constitués de futaies de résineux :

- futaies denses de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*),
- futaies claires de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) qui se matérialisent par des avancées de Pins sylvestres sur les savarts (colonisation progressive des savarts par des semis de Pin sylvestre d'un bois voisin) : prébois ou des formations de Pin sylvestre sur souille¹⁵, qui est une futaie de Pin sylvestre avec un sous étage dense de mort bois calcicole souvent impénétrable, par endroit le sous bois est plus clairsemé et la strate herbacée est alors dominée par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*).

3.2.4.1 – Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

Code CORINE : 44

Il s'agit de groupements forestiers localisés en bordure des petits cours d'eau et sur des sols relativement hydromorphes à paratourbeux. Les formations de cette unité sont rares aujourd'hui, ayant été pour la plupart remplacées par des plantations de peupliers.

¹⁵ Souille : c'est un type peuplement dense composé de mort bois calcicole (ensemble de ligneux de sous bois dominée par la strate supérieure) avec parfois quelques feuillus pionniers : Tremble (*Populus tremula*), Saule marsault (*Salix caprea*) ou post-pionniers : Erables sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

➤ **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***

Code NATURA 2000 : 91EO*

Code CORINE : 44.3

Surface : linéaire de quelques mètres le long des cours d'eau soit environ 6 ha

Au sens de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

Les formations observées sur le site sont regroupées au sein des Aulnaies-frênaies riveraines médio-européennes (Code CORINE : 44.3).

Il s'agit de forêts riveraines de *Fraxinus excelsior* et d' *Alnus glutinosa* des cours d'eau planitiaires et collinéens d'Europe moyenne, se formant sur des sols périodiquement inondés par les crues annuelles, mais bien drainés et aérés aux basses eaux.

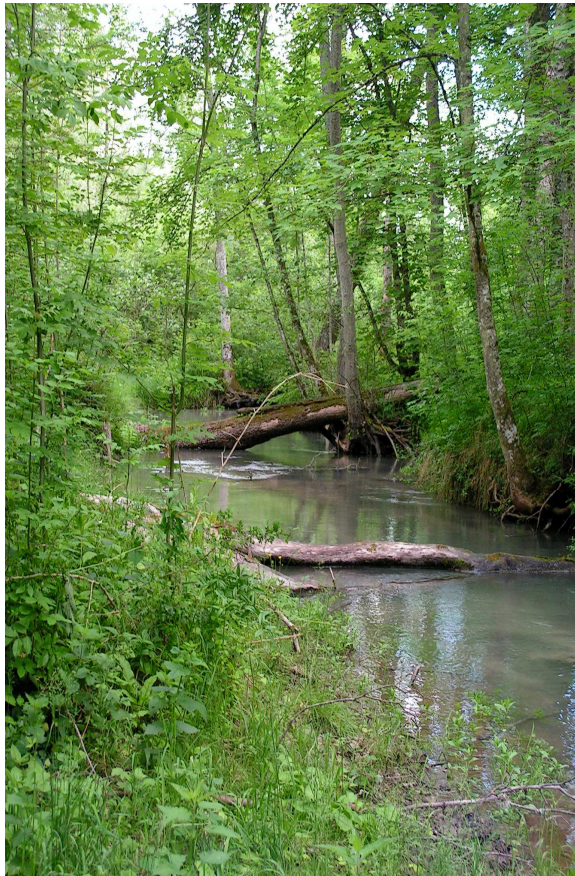
Elles se distinguent des aulnaies marécageuses (CORINE 44.9) par la forte représentation d'espèces forestières incapables de prospérer sur des sols constamment gorgés d'eau.

Valeur patrimoniale

Il s'agit d'un habitat prioritaire au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore », Il s'agit de groupements devenus rares du fait de la populiculture et des activités anthropiques, inscrit sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne.

La valeur patrimoniale de cet habitat peut donc être considérée comme forte.

Ordre des Poputelia alba ; Alliance de l'Alno-Padion



Les groupements observés sur le site peuvent être rattachés aux *Aulnaies frênaies à hautes herbes* (Code CORINE : 44.33). En effet, il s'agit de formations forestières dont la strate arborescente est dominée très largement par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et parfois, associée au Saule cassant (*Salix fragilis*), avec un sous-bois riche formé de grandes herbes et de buissons.

Vue sur la végétation riveraine de la Dormoise.

On y observe des formations proches de l'Aulnaie-Frênaie à cirse maraîcher, association du *Carici remotae-Fraxinetum cirsietosum* (Code CORINE : 44.313) où les plantes herbacées sont de grande taille : Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*) , l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) et généralement la Laîche des rives (*Carex riparia*). Cette formation constitue une transition vers l'Aulnaie - frênaie à hautes herbes, association du *Filipendula ulmaria-Alnetum glutinosae* (*Macrophorbio-Alnetum*) (Code CORINE : 44.332). l'Aulnaies-Frênaies à hautes herbes est une formation riveraine d' Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) sur sols eutrophes, humides, des terrasses et levées alluviales et des plaines inondables du cours inférieur des rivières des régions atlantiques et subatlantiques, avec du Saule cendré (*Salix cinerea*) et de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), souvent riches en plantes herbacées de haute taille, en particulier le Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), la Consoude officinale (*Symphytum officinale*) , le Pâturin commun (*Poa trivialis*), L'Iris faux acore (*Iris pseudacorus*), des espèces lianescentes : la Douce amère (*Solanum dulcamara*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), des arbrisseaux tel le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), le Cassis (*Ribes nigrum*). Ces espèces rivulaires sont associées à des espèces mésophiles à hygroclines telles que la Listère ovale (*Listera ovata*), le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), ...

Les grandes laîches, en particulier la Laîche des marais (*Carex acutiformis*) dominent certaines des communautés les plus humides.

Quelques petits secteurs de ces Aulnaies apparaissent plus marécageux et présentent des espèces caractéristiques de l'Aulnaie marécageuse, le Cassis (*Ribes nigrum*) y est omniprésent et la strate herbacée se compose de la Laîche des rives (*Carex riparia*), Populage des marais (*Caltha palustris*), la Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*), le Millepertuis à quatre ailes (*Hypericum quadrangulum*) considéré comme **très rare** dans le district champenois, le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Scrofulaire ailée (*Scrofularia umbrosa*), la Scrofulaire aquatique (*Scrofularia auriculata*), la Consoude officinale (*Symphytum officinale*), l'Iris faux acore (*Iris pseudacorus*), la Scutellaire casquée (*Scutellaria galericulata*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica subsp aquatica*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la Valériane dioïque (*Valeriana dioica*), le Phalaris (*Palaris arundinacea*).



Millepertuis à quatre ailes (*Hypericum quadrangulum*)

3.2.4.2 – Futaies de Frêne commun et d'Érable sycomore de vallon

Surface : 57 ha

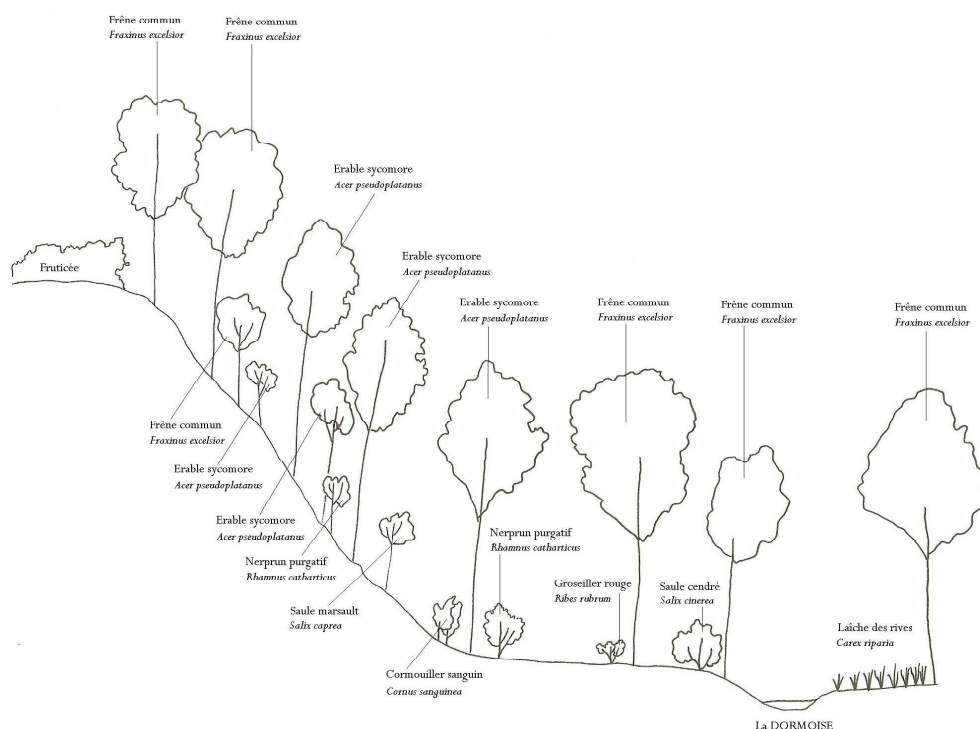
Code CORINE 41.2, 41.3

Valeur patrimoniale

Il s'agit d'un habitat de transition ne relevant pas de la directive « Habitats, Faune, Flore » et n'étant pas rare en Champagne-Ardenne. La valeur patrimoniale de cet habitat peut donc être considérée comme faible.

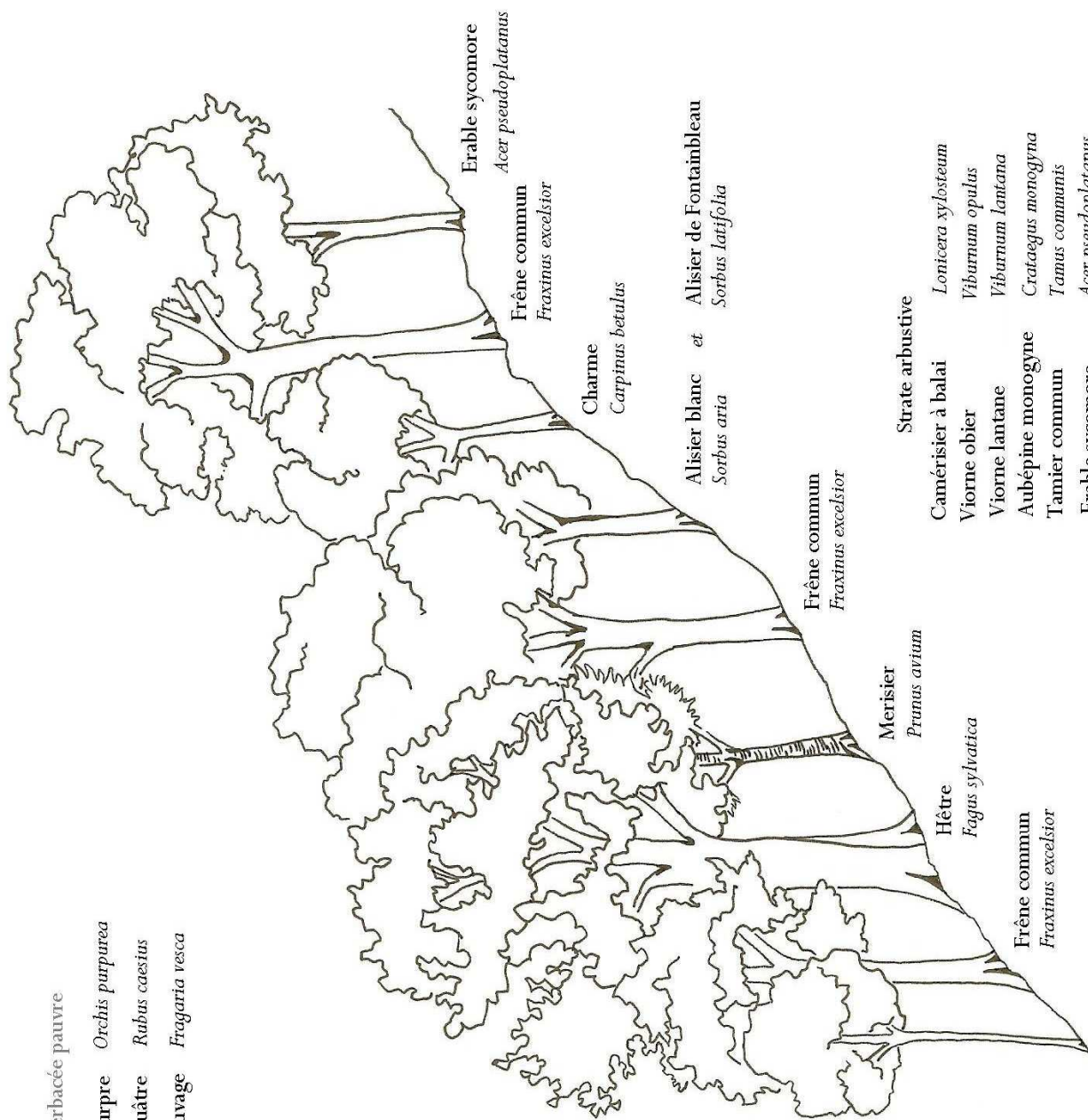
Ordre des Fagetalia sylvaticae ; Sous-ordre des Corylo-Fraxinenalia, Alliance du Corylo-Populion.

Phase pionnière de reconstitution des forêts des *Carpino-Fagenalia* et des *Abieti-Fagenalia* constituée par des essences pionnières nomades, où le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) dominent la strate arbustive haute. Cette formation végétale est généralement située sur les versants des vallées sèches et des cours d'eau intermittents où la pente est forte et où le lithosol est constitué de morceaux de craie remaniée. La strate herbacée est en constitution avec des espèces des phases transitoires. Sur marnes et craies marneuses du Turonien moyen et supérieur on observe une formation proche : la Frênaie-Érablière du piedmont de la côte de Champagne. D'après les travaux de Duvigneaud et Mouze (1964) cette formation est à rattacher au *Carpinion* avec selon S.Thevenin une évolution possible vers la Frênaie-Hêtraie calcicole (DH 9130). En effet S.Thevenin l'a observé à la Garenne de Fontaine en Dormois et l'étude de terrain nous a permis de l'observer au nord-est du site. On retrouve cette formation autour des villages détruits où les fertilisations anciennes ont permis de maintenir un milieu eutrophe favorable.



Transect de la végétation observée près du village détruit de Tahure. Illustration MIROIR Jérémy

Strate herbacée pauvre
 Orchis pourpre *Orchis purpurea*
 Ronce bleuâtre *Rubus caesius*
 Fraisier sauvage *Fragaria vesca*



Strate arbustive
 Camérisier à balai *Lonicera xylosteum*
 Viorne obier *Viburnum opulus*
 Viorne lantane *Viburnum lantana*
 Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*
 Tamaris commun *Tamus communis*
 Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*

Plantules
 Viorne obier *Viburnum opulus*
 Troène *Ligustrum vulgare*

Erable sycomore
Acer pseudoplatanus

Transect mettant en évidence la végétation d'une Frênaie-Hêtraie calcicole observé au nord est du camp de Suippes. Illustration MIROIR Jérémy

3.2.4.3 – Sylvofaciès de la chênaie pédonculée

Surface : environ 50 hectares

Code CORINE 41.37, 41.23

Valeur patrimoniale

Cet habitat n'est pas rare en Champagne-Ardenne. Etant donné son médiocre état de conservation, une valeur moyenne peut lui être affectée.

Les formations observées sur le site sont regroupées au sein des Frênaies sub-atlantiques (Code CORINE : 41.37) ou Frênaies-chênaies sub-atlantiques (code CORINE : 41.23). Ce sont des habitats hors directive.

Il s'agit de boisements jeunes qui devraient évoluer vers un habitat de chênaies pédonculées (code CORINE 41.24 ; DH 9160) sur les stations de fonds de vallon. Cet habitat fait suite à l'Aulnaie Frénaie lorsqu'on s'éloigne de la rive.

Des sylvofaciès de taillis de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de Charme (*Carpinus betulus*), d'Erables (*Acer pseudoplatanus* et *Acer campestre*). On en distingue deux variantes :

- Variante **mésohygrophile** :

Frênaies sub-atlantiques (Code CORINE : 41.37)

Ordre des Fagetalia sylvaticae ; Sous-ordre des Carpino-Fagenalia, Alliance du Carpinion betuli, Association du Primulo-Carpinetum.



Vue sur la frénaie

Il s'agit des forêts atlantiques ou subatlantiques non-riveraines dominées par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Elles constituent un faciès dominé par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) des frênaies-chênaies subatlantiques (unité 41.23), caractéristiques, en particulier, des forêts se développant sur des marnes mal drainées. La strate arbustive se compose principalement du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), du Coudrier (*Coryllus avellana*), du Troène (*Ligustrum vulgare*) et du Groseillier à maquereau (*Ribes uva-crispa*). La strate herbacée se compose de la Circée de Paris (*Circea lutetiana*), dominante ponctuellement, du Jonc courbé (*Juncus inflexus*), du Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), du Galéopsis tétrahit (*Galeopsis tetrahit*), de l'Oseille sanguine

(*Rumex sanguineus*), du Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), de la Benoîte commune (*Geum urbanum*), du Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*), de la Ronce bleue (*Rubus caesius*), de l'avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), du Gaillet gratteron (*Galium aparine*).

- Variante **hygrocline** :

Frênaies-chênaies sub-atlantiques (code CORINE : 41.23)

Ordre des Fagetalia sylvaticae ; Sous-ordre des Carpino-Fagenalia, Alliance du Carpinion betuli, Association du Primulo-Carpinetum ou variante fraîche du Scillo-Carpinetum Fagetosum

Elles correspondent aux forêts atlantiques et médio-européennes où le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) sont codominants sur des sols eutrophes ou mésotrophes avec généralement une strate herbacée et arbustive bien développées et spécifiquement riches.

Le Châtaignier (*Castanea sativa*) y fait son apparition, par contre, le Charme (*Carpinus betulus*) bien que présent demeure peu fréquent. Les sols sur lesquels se développe la Frênaie-Chênaie sont trop humides ou trop secs pour le Hêtre.

Il s'agit donc de Chênaies-charmaies riche en Frêne commun, sur des sols méso-eutrophes.

Dans la strate arbustive, on note la présence de nombreux Coudriers (*Coryllus avellana*), de l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), du Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*), du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), du Prunellier (*Prunus spinosa*), de l'Erable sycomorre (*Acer pseudoplatanus*), de la Viorne obier (*Viburnum opulus*), du Troéne (*Ligustrum vulgare*), du Cornouiller mâle (*Cornus mas*) et du Sureau noir (*Sambucus nigra*), des sous arbrisseaux : le Framboisier (*Rubus idaeus*), la Ronce des bois (*Rubus fruticosus*), la Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*), le Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*), une fougère (*Dryopteris carthusiana*).

La strate herbacée très riche est dominée par la Laïche des bois (*Carex sylvatica*), et le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), localement riche en Circée de Paris (*Circea lutetiana*). On peut aussi observer : le Gouet maculé (*Arum maculatum*), le Galéopsis tétrahit (*Galeopsis tetrahit*), la Prêle des champs (*Equisetum arvense*), l'Ornithogale en ombelle (*Ornithogallum umbellatum*), L'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogallum pyrenaicum*), la Parisette (*Paris quadrifolia*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*), le Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*), le Lamier blanc (*Lamium album*), le Millet diffus (*Milium effusum*), l'Epiaire des bois (*Stachys sylvatica*), Ficaire fausse renoncule (*Ranunculus ficaria*), la Listère ovales (*Listera ovata*), la Primevère élevée (*Primula eliator*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), Gaillet mollugine (*Gallium mollugo*).

On observe de nombreuses plantules de Viorne obier (*Viburnum opulus*) et de Sureau noir (*Sambucus nigra*) et une espèce lianescente, le Tamier commun (*Tamus communis*).

La variante hygrocline observée sur le site est de type neutrocline sur marnes et s'apparente à la Frênaie-Chênaie à Arum (Code CORINE : 41.231) .



Vue sur le sous bois de la frênaie-chênaie à Arum.

3.2.4.4 – Saulaie marécageuse à Saule cendré

Code CORINE : 44.92

Surface : 4 ha environ mais cette surface est certainement sous-estimée.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale de cet habitat est faible, celui-ci ne relevant pas de la directive « Habitats, Faune, Flore » et n'étant pas rare en Champagne-Ardenne, mais pouvant toutefois accueillir une faune (avifaune, entomofaune, mammifères) variée.

Classe des Alnetea glutinosae, Ordre des Salicetalia auritae, Alliance du Salicion cinereae

Cette formation est dominée par le Saule cendré (*Salix cinerea*), et s'installe dans les dépressions marécageuses, sur sols engorgés une grande partie de l'année. Il s'agit d'un stade préforestier qui correspond au faciès d'embroussaillage des roselières, cariçaies et mégaphorbiaies.

3.2.4.5 – Formations de Pins noirs (*Pinus nigra*) et de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*)

Surface : Futaie dense : 76 ha

Code CORINE : 42.67

Futaie claire : 4862 ha : la méthode cartographique surestime certainement cette surface, cette formation pouvant laisser place, localement, à des savarts embroussaillés (couvert herbacé encore présent).

Valeur patrimoniale

Il s'agit d'un habitat ne relevant pas de la directive « Habitats, Faune, Flore » mais qui constitue un habitat typique de la Champagne Crayeuse. La valeur patrimoniale de cet habitat peut donc être considérée comme faible.

*Association du *Pyrolo chloranthae-pinetum sylvestris*.*

Selon THEVENIN (S) et ROYER (JM), les pinèdes de Champagne crayeuse constituent une association particulière qui mérite d'être décrite. Selon ces auteurs, les pinèdes du camp de Suippes sont à rattacher au *Pyrolo chloranthae-Pinetum sylvestris*.

La strate arborescente est constituée de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) principalement, associé ponctuellement à quelques feuillus : le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Saule marsault (*Salix caprea*) et l'Alisier blanc (*Sorbus aria*) sont les plus fréquemment rencontrés.

La strate arbustive est plus ou moins développée selon le degré de maturité de la pinède mais reste souvent diversifiée avec entre autre l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), le Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*), le Prunelier (*Prunus spinosa*), le Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*) et un reliquat des pelouses à Genévrier : le Genévrier commun (*Juniperus communis*).

On peut distinguer des variantes dans la strate herbacée :

- variante de type pelouse initiale et légèrement ourlifiée sous futaie claire de pins (étape de colonisation frontale ou par nucléation),

- variante de type pelouses ourlifiées (Savart ombragé) sous futaie claire.

Le cortège végétal d'une pelouse ourlifiée (Savart ombragé) sous futaie claire peut être décrit par le relevé suivant :

Espèce	Recouvrement ¹⁶
strate arborescente :	
Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>)	4
strate arbustive :	
Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>)	2
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	1
Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>)	2
Cerisier de Sainte Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	1
Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>)	+
Prunelier (<i>Prunus spinosa</i>)	1
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus cathartica</i>)	+
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	1
strate herbacée :	
Monotrope sucepin (<i>Monotropa hypopitys</i>)	+
Listère ovale (<i>Listera ovata</i>)	+
Fraisier sauvage (<i>Fragaria vesca</i>)	2
Laîche glauque (<i>Carex flacca</i>)	2
Euphorbe petit cyprès (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	1
Petite pimprenelle (<i>Sanguisorba minor</i> sbsp. <i>minor</i>)	1
Fétuque de Leman (<i>Festuca Lemanii</i>)	+
Brachypode pénné (<i>Brachypodium pinnatum</i>)	1
Epipactis (app. veg.) (<i>Epipactis</i> sp.),	+
Serpolet couché (<i>Thymus praecox</i> subsp. <i>praecox</i>),	+
Ronce bleue (<i>Rubus caesius</i>)	+
strate muscinale	
Hypne pur (<i>Scleropodium purum</i>)	2
Hylocomie brillante (<i>Hicolomium splendens</i>).	+

- variante de type cortège végétal saprophytique des humus résineux sous futaie dense de Pins.

Cette variante présente un cortège floristique de grand intérêt où il est possible d'observer la Pyrole à fleurs verdâtre (*Pyrola chlorantha*), la céphalanthère de Damas (*Cephalanthera damasonium*) voire la Goodyère rampante (*Goodyera repens*), Pyrole unilatérale (*Orthilia secunda*), Pyrole à une fleur (*Moneses uniflora*), Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*), Monotrope sucepin (*Monotropa hypopithis* subsp. *hypopophegea*). On peut également signaler que les Epipactis : Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), Epipactis de Müller (*Epipactis muelleri*) sont très fréquents.

¹⁶Signification du recouvrement :

5 : les individus de l'espèce, en nombre variable, recouvrent plus des trois-quarts de la surface occupée par le peuplement

4 : les individus, en nombre variable, recouvrent une surface comprise entre la moitié et les trois-quarts de celle du peuplement

3 : les individus, en nombre variable, recouvrent une surface comprise entre le quart et la moitié de celle du peuplement

2 : les individus sont abondants ou très abondants ; ils recouvrent une surface comprise entre le vingtième et le quart de celle occupée par le peuplement

1 : les individus sont peu abondants ou abondants ; ils recouvrent une surface inférieure au vingtième de celle du peuplement

+ : les individus sont en petit nombre ; leur recouvrement est négligeable

Par leur originalité floristique (plantes supérieures, mousses, lichens, Champignons) et leur disparition rapide, les pinèdes de Champagne crayeuses doivent être conservées en l'état. Il apparaît nécessaire de veiller au maintien des conditions micro-climatiques et édaphiques qui ont permis l'installation de cette végétation particulière et localisée.



Vue sur des pinèdes du camp de Suippes



Tige sèche de Monotrope sucepin (*Monotropa hypopithis* subsp. *hypopophegea*)

3.2.5 – Les formations hygrophiles

3.2.5.1 – Végétation des eaux stagnantes eutrophes de l'étang de Tahure

Code NATURA 2000 : 3150

Code CORINE : 22.13 x 22.42

Surface : 0,2 ha

Au sens de la directive « Habitats, Faune, Flore »

Cet habitat correspond aux lacs, étangs et mares mésotrophes à eutrophes, éventuellement d'origine anthropique mais ayant retrouvé un fonctionnement « naturel ». Cette végétation se développe dans des eaux peu profondes (moins de 2-3 m en général), composée par des hydrophytes enracinés, flottants à la surface ou entre deux eaux. Le caractère « naturellement eutrophe » de cette formation correspond à des contextes géologiques et géomorphologiques alluvionnaires ou sur substrat marneux, argileux, calcaires.

Valeur patrimoniale

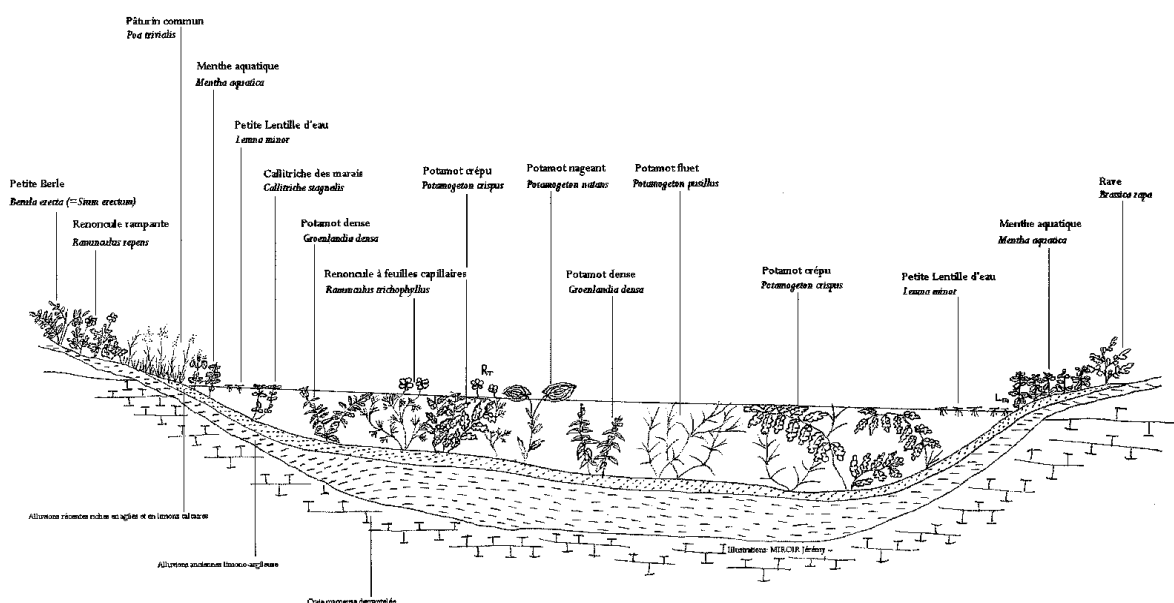
Il s'agit d'un habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats, Faune, Flore », assez répandu en Champagne-Ardenne. Sa valeur patrimoniale est donc moyenne.

Classe des Potametea pectinati, Ordre des Potametalia pectinati, Alliance du Potamion pectinati et Classe des Lemnetea minoris, Ordre des Lemnetalia minoris, Alliance du Lemnion minoris

Cette végétation est présente au niveau de l'étang de Tahure. Dans ces eaux eutrophes se rencontrent la Renoncule à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*), le Potamot dense (*Groenlandia densa*), le Potamot crépu (*Potamogeton crispus*), la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*), le Callitriche des eaux stagnantes (*Callitriche stagnalis*).



Vue sur le petit étang de Tahure et détail d'une tige de Potamot dense (*Groenlandia densa*)



Transect du petit étang de Tahure mettant en évidence la végétation observée. (illustration Miroir. J)

3.2.5.2 – Végétation des petites rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes neutres à basiques (Dormoise)

Code NATURA 2000 : 3260

Code CORINE : 24.43x(24.11 à 24.13)

Surface : la Dormoise présente des conditions stationnelles potentielles pour cet habitat sur l'ensemble de son cours. La surface correspond donc à l'ensemble du cours de la rivière, soit 5,9 ha.

Au sens de la directive « Habitats, Faune, Flore »

Cet habitat regroupe les communautés des cours d'eau de taille moyenne, collinéens et planitiaires, développés sur roches mères calcaires ou marneuses. Les eaux sont généralement oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, basiques.

Il s'agit d'une végétation normalement dominée par des Renoncules, des Potamots, des Callitriches, divers végétaux aquatiques, submergés ou amphibies. La variabilité de cet habitat est assez importante en fonction de l'importance du cours d'eau, du courant, le degré trophique, l'éclairement.

Valeur patrimoniale

Il s'agit d'un habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats, Faune, Flore », assez répandu en Champagne-Ardenne, mais menacé et rarement en bon état. Sa valeur patrimoniale est donc moyenne.

Classe des Potametea pectinati, Ordre des Potametalia pectinati, Alliance du Ranunculion aquatilis

Cet habitat est présent sur la vallée de la Dormoise, de façon assez ponctuelle en raison du faible éclaircissement dû au boisement important des berges.

Sur la rivière, en conditions bien ensoleillées, on observe des formations à Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*), Fontinelle (*Fontinalis antipyretica*), Berle dressée (*Berula erecta*). Les berges sont occupées par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), la Véronique cresson de cheval (*Veronica beccabunga*).

Il est vraisemblable que la qualité des eaux du ruisseau du Marson soit proche de celle de la Dormoise et que cette végétation soit également présente ponctuellement sur son cours.



Vue sur la source de la Dormoise

Vue sur la végétation de la Dormoise

3.2.5.3 – Les roselières

Code CORINE : 53.1

Surface : un secteur de roselière à Roseau commun (*Phragmites australis*), de 8,6 ha, en mélange avec de la mégaphorbiaie et parsemé de Saule cendré (*Salix cinerea*) est présent à l'est du site Natura 2000. Cette surface ne prend pas en compte la surface occupée par les roselières à Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*) ni celles à Baldingère (*Phalaris arundinacea*), rencontrée ponctuellement le long du cours de la Dormoise, et est donc sous estimée.

Valeur patrimoniale

Ces milieux ne relèvent pas de la directive « Habitats, Faune, Flore », ni ne sont inscrits sur la liste rouge de Champagne-Ardenne. Mais en tant que zone humide, et pouvant accueillir une faune variée, une valeur patrimoniale restant faible toutefois peut leur être attribuée.

Il s'agit de communautés de grands héliophytes tels que les roseaux, souvent monospécifiques, qui croissent dans les eaux stagnantes ou à écoulement lent, de profondeur variable. Sur le camp militaire de Suippes, trois faciès peuvent être rencontrés :

➤ **La roselière à Roseau commun (*Phragmites australis*)**

Classe des Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae, Ordre des Phragmitetalia australis, Alliance du Phragmition communis, Association du Phragmitetum

Ces roselières occupent les dépressions marécageuses, à humidité permanente ou pouvant s'assécher en période estivale. Une zone de taille importante est située à l'extrémité nord-est du site.



Vue sur une Phragmitaie (Roseau commun)

➤ **La roselière à Baldingère (*Phalaris arundinacea*)**

Classe des Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae, Ordre des Phragmitetalia australis, Alliance du Phalaridion arundinaceae, Association du Phalaridetum arundinacea

Il s'agit de l'autre formation de roselière commune sur le camp de Suippes. Elle est localisée sur la partie supérieure ou moyenne des rives de la Dormoise.



Vue sur une Phalaridaie (Baldingère)

➤ **La roselière à Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*)**

Classe des Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae, Ordre des Phragmitetalia australis, Alliance du Phragmition communis, Association du Glycerietum

Cette formation, peu abondante sur le site, est présente localement sur les bords de la Dormoise, dans des zones d'atterrissement régulièrement alimentées par des eaux eutrophes.

3.2.5.4 – Les magnocaricaies

Code CORINE : 53.2

Surface : indéterminable, cet habitat n'a été rencontré que très ponctuellement sur un secteur débroussaillé en bord de Dormoise mais il est certainement présent ailleurs le long de son cours.

Valeur patrimoniale

Ces milieux ne relèvent pas de la directive « Habitats, Faune, Flore », ni ne sont inscrits sur la liste rouge de Champagne-Ardenne. Mais en tant que végétation de zone humide, et pouvant accueillir une faune variée, une valeur patrimoniale, restant faible toutefois, peut lui être attribuée.

Classe des Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae, Ordre des Magnocaricetalia elatae, Alliance du Magnocaricion elatae, Association du Caricetum riparia-acutiformis et du Caricetum elatae.

Ce sont des formations des sols mésotrophes à eutrophes, plus ou moins riches en matière organique, dominées par de grandes Cypéracées comme la Laîche des marais (*Carex acutiformis*), la Laîche des rives (*Carex riparia*), la Laîche raide (*Carex elata*), souvent accompagnées d'espèces nitrophiles des mégaphorbiaies comme la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Douce amère (*Solanum dulcamara*), le Chanvre d'eau (*Lycopus europaeus*)...

Les formations dominées par les *Carex acutiformis* et *riparia* constituent des nappes lâches, sur sol minéral, et peuvent tolérer des variations du niveau d'eau, voire supporter un assèchement de courte durée.

La magnocaricaie à *Carex elata* forme de gros touradons. Cette formation est liée aux dépressions tourbeuses larges et assez profondes, où la nappe est submergeante en hiver et au printemps¹⁷.



Vue sur une Magnocaricaie à *Carex acutiformis* de la source de la Dormoise



Vue sur une Magnocaricaie à *Carex elata* dans le ruisseau du Marson

¹⁷ Thevenin S., 1996, Etude des tourbières alcalines de Champagne

3.2.5.5 – Les mégaphorbiaies

Code Natura 2000 : 6430

Code CORINE : 37.1 et 37.7

Surface : 3 ha environ, constitué par un secteur embroussaillé par le Saule *cehré* (*Salix cinerea*) situé à l'ouest de la roselière, mais cette surface est certainement sous estimée, la mégaphorbiaie pouvant trouver de nombreuses conditions favorables ailleurs le long de la Dormoise.

Au sens de la directive « Habitats, Faune, Flore »

Il s'agit d'une végétation à hautes herbes, nitrophile, des étages planitiaire et collinéen, sur des sols méso-eutrophes à eutrophes. Cet habitat regroupe les communautés riveraines et alluviales de la partie moyenne et supérieure des cours d'eau ainsi que les communautés planitiales des dépressions sujettes à inondation phréatique, sur sol riche en matière organique. Il s'agit souvent de milieux fugaces, se boisant assez rapidement par l'implantation de saules pour évoluer vers les forêts riveraines.

Valeur patrimoniale

Il s'agit d'un habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats, Faune, Flore », mais assez commun en Champagne-Ardenne et dont la valeur patrimoniale est donc faible.

➤ **Communautés à Reine des prés et communautés associées**

Classe des Filipendulo ulmariae-Convulvuletea sepium, Ordre des Filipenduletalia ulmariae, Alliance du Thalicstro flavi-Filipendulion ulmariae.

Cet habitat se rencontre généralement dans des sites très humides de la vallée de la Dormoise, en mosaïque avec les roselières et saulaies marécageuses ou en lisière des boisements alluviaux. La physionomie de cet habitat est celle d'une prairie à hautes herbes, composée de la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*)...

➤ **Végétation des bords de cours d'eau**

Classe des Filipendulo ulmariae-Convulvuletea sepium, Ordre des Convulvuletalia sepium, Alliance du Convulvulion sepium.

Cet habitat est lié aux bordures éclairées de la Dormoise. Il est souvent soumis à des crues périodiques d'intensité variable qui apportent des éléments organiques en abondance, rendant les sols eutrophes. Les espèces qui composent cet habitat sont le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), accompagné par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*)...

3.2.6 – Synthèse

Intitulé de l'habitat	Code Corine	Code Natura 2000	Surface (ha)	Valeur patrimoniale	Représentation sur la carte des habitats
Habitats d'intérêt communautaire prioritaires* et habitats d'intérêt communautaire 2330 hectares, soit 30 % du site					
Aulnaie à hautes herbes	44.3	91E0*	6	***	Boisements de vallée , cet habitat occupant les zones les plus hydromorphes
Végétation des éboulis calcaires	61.313	8160*	?	Non significatif	Habitat potentiellement présent sur les zones à nu nommés éboulis calcaires
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaires	34.322 & 34.323	6210*	Savart : 1331 Savart embroussaillé : 985	***	Savart et Savart embroussaillé
Prairies mésophiles de l' <i>Arrhenatherion</i>	38.22	6510	?	*	Savart , habitat présent ponctuellement sur les zones les plus eutrophes.
Formations à <i>Juniperus communis</i>	31.881	5130	?	**	Savart embroussaillé , habitat présent ponctuellement
Végétation des eaux stagnantes eutrophes de l'étang de Tahure	22.13x 22.42	3150	0,2	**	Végétation de l'étang
Végétation oligo-mésotrophe à méso-eutrophe neutre à basique de la Dormoise	24.43x (24.11 à 24.13)	3260	5,9	**	Non dénommé, habitat présent sur le linéaire des cours d'eau
Mégaphorbiaies	37.1 / 37.7	6430	> 3	*	Mégaphorbiaies

Valeur patrimoniale : Forte : ***, Moyenne : **, Faible : *

Intitulé de l'habitat	Code Corine	Code Natura 2000	Surface (ha)	Valeur patrimoniale	Représentation sur la carte des habitats
Habitats hors Directive					
Près de 5600 hectares soit 70 % du site					
Ourlets du <i>Trifolium medii</i>	34.42		?	*	Habitat de transition entre les zones ouvertes et forestières
Fourrés arbustifs sur craie	31.81		527,4	*	Fructivée
Saulaie marécageuse à Saule cendré	44.92		>4	*	Saulaie marécageuse
Roselières	53.1		> 8,6	*	Roselières
Magnocaricaies	53.2		?	*	Boisements de vallée , cet habitat occupant les zones défrichées.
Futaie de Frêne commun et d'Erable sycomore	41.2/4 1.3		57	*	Frénaie-érablaie
Sylvofaciès de la chénaie pédonculé	41.37/ 41.23		50	**	Boisements de vallée , cet habitat occupant les zones les moins hydromorphes
Pinède	42.67		Pinède « pure » : 76 Pinède « claire » : 4862	*	Pinèdes denses et pinèdes claires
Cultures			27		Cultures

Valeur patrimoniale : Forte :***, Moyenne :**, Faible :*

3.3 – Les habitats d'espèces

3.3.1 – Flore

Annexe 8 : espèces végétales observées en 2005 et 2006



Orobanche teucarii (N. Galand)

Les bryophytes, ptéridophytes, lichens, champignons n'ont pas ou peu été étudiés.

Seuls les phanérogames ont été recensés. 153 espèces ont été observées sur les milieux ouverts. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres espèces sont certainement présentes sur le site.

Sur ces 153 espèces, 8 sont inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne, 2 bénéficient d'une protection au niveau régional (l'Orobanche de la germandrée et le Lin de France), 2 bénéficient d'un statut de protection nationale (l'Alisier de Fontainebleau et le Sisymbre couché).

D'autres espèces inscrites sur liste rouge régionale sont mentionnées dans la fiche ZNIEFF, et bien que n'ayant pas été observées pendant les prospections, sont probablement présentes. Il s'agit de la Laïche puce (*Carex pulicaris*), le Diplotaxe des murailles (*Diplotaxis muralis*), la Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissolia*), l'Orobanche élevée (*Orobanche major*), la Pyrole à fleurs verdâtres (*Pyrola chlorantha*). On peut citer également le Botryche lunaire (*Botrychium lunaria*), une fougère pratiquement disparue de Champagne-Ardenne signalée à Mesnil-les-Hurlus en 1925¹⁸.

Le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*) est **inscrit à l'annexe II** de la directive « Habitats-Faune-Flore » (code natura 2000 : **1493**). La champagne crayeuse constitue le cœur de l'aire naturelle de cette espèce. Les pratiques actuelles agricoles et en terrain militaire sont plutôt favorables à la conservation de cette espèce (place de stockage des betteraves, sols remaniés...)



Sisymbrium supinum (N. Galand)

Il n'a été prospecté que sur une portion d'environ 2 km sur la route qui mène à Tahure et n'a été trouvé qu'en un point, sur un bord de route à nu, composé de cailloutis et matériaux fins crayeux où il était relativement abondant.

Même si la présence du Sisymbre couché n'est pas systématique sur ces affleurements crayeux, ces faciès sont abondants sur le site Natura 2000. Il est donc certainement présent en quantité appréciable sur le savart du camp de Suippes.

Annexe 10 : fiches descriptives des espèces

Domaines	Nbre total d'espèces	Nombre d'espèces protégées			Nombre d'espèces menacées	
		Annexe II Directive « Habitats »	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Phanérogames	153	1	2	2		8

¹⁸ GREFFE, 1997, Répartition Régionale des espèces végétales protégées de Champagne-Ardenne

3.3.2 – Entomofaune

Annexe 9 : espèces d'insectes observées en 2005 et 2006

3.3.2.1 – Rhopalocères

42 espèces ont été observées au cours des prospections de terrain de 2005 et 2006. Les inventaires réalisés ne sont pas exhaustifs car les périodes de prospection présentent des lacunes liées aux restrictions d'accès du camp induites par l'activité militaire.

Ces inventaires ont tout de même permis l'observation de 8 espèces inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne, 2 protégées au niveau national, et une **espèce inscrite à l'annexe II** de la directive « Habitats-Faune-Flore ».



Damier de la Succise

Cette espèce, le Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*), (code Natura 2000 : **1065**), a été observée en 2005 mais n'a pas été revue en 2006 (période de prospection certainement trop tardive pour cette espèce dont la période de vol s'échelonne de mi-avril à mi-juillet).

Son écologie est assez large (lieux herbus fleuris humides ou secs, lisière de bois de feuillus ou de résineux, clairière sur sol calcaire...). Les milieux présents sur le camp de Suippes et notamment les pelouses sèches correspondent donc parfaitement aux exigences écologiques de cette espèce. Les plantes hôtes de cette espèce sont la Succise des prés (*Succisa pratensis*), la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), trois espèces bien représentées sur le site Natura 2000. Le Damier de la Succise est donc certainement bien présent sur le site.

Il faut signaler en outre que 68 espèces de Rhopalocères sont signalées dans la fiche ZNIEFF et des inventaires réalisés sur une pelouse sèche située en limite du camp, sur la commune de Manre, ont permis l'observation de 72 espèces (Grangé P., communication personnelle) dont l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*) inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats. Ces derniers chiffres sont donc certainement plus représentatifs de la richesse en papillons de ce site Natura 2000.

Annexe 10 : fiches descriptives des espèces

3.3.2.2 – Orthoptères

12 espèces d'Orthoptères ont été recensées pendant les prospections de terrain, parmi lesquelles 6 sont inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne.

Sur les pelouses de Manre, situées en bordure du camp de Suippes, 9 espèces ont été recensées parmi lesquelles 8 sont inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne.

Ces espèces sont donc potentiellement présentes sur le site Natura 2000 et portent la richesse en Orthoptères du site Natura 2000 à 15 espèces, mais ce chiffre n'est certainement pas exhaustif.

3.3.2.3 – Odonates

4 espèces de Libellules ont été observées sur les bords de la Dormoise. Aucune ne bénéficie d'un statut de protection. Cette liste est certainement incomplète, les secteurs de roselières n'ayant pas été prospectés.

3.3.2.4 – Coléoptères

Les coléoptères n'ont pas fait l'objet d'inventaires exhaustifs, compte tenu des difficultés d'identification de ce groupe. Seules 8 espèces ont été observées mais aucune ne bénéficie d'un statut de protection.

3.3.2.5 – Synthèse

Domaines	Nbre total d'espèces	Nombre d'espèces protégées		Nombre d'espèces menacées	
		Annexe II Directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge européenne	Liste rouge régionale
Rhopalocères	42	1	2	1	8
Orthoptères	12				6
Odonates	4				
Coléoptères	8				
TOTAL	66	1	2	1	14

3.3.3 – Amphibiens

L'inventaire est très imparfait. La Grenouille rousse (*Rana temporaria*) et le Crapaud commun (*Bufo bufo*) sont observés dans les vallées (présence de têtards dans la Dormoise).

Le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) (annexe IV de la Directive Habitats) est observé en grand nombre sur le périphérique le 31 août 2006. La présence d'un aussi grand nombre d'individus (entre 50 et 100) de toutes tailles et sur près de 10 kilomètres de routes indique

une population importante, installée et viable dont il faudrait connaître mieux les conditions de vie sur le camp où les points d'eau sont exceptionnels.

3.3.4 – Reptiles

Le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) a été observé à plusieurs reprises en marge des pelouses et sur les lisières. En effet, d'après Parent. GH (1979) cette espèce affectionne les pelouses du *Mesobrometum* et *Seslerietum* ainsi que des groupements arbustifs de recolonisation et des taillis de lisières à *Prunetalia*. Il s'agit d'une espèce en régression sur son aire, du fait de la destruction de son biotope. Il est inscrit à l'annexe IV de la Directive « Habitats » et à l'annexe II de la convention de Berne.

Le Lézard vivipare ou « Jajard » en champenois (*Lacerta vivipara*) a été observé sur un ponton traversant le ruisseau du Marson et le long de la Dormoise. Ce reptile aime plutôt les lieux humides, mais fréquente aussi les allées forestières, les coupes, les lisières et talus ainsi que les vieux murs. Il est inscrit sur la liste rouge française comme espèce à surveiller.

La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) a été observée le long du ruisseau du Marson. Elle est inscrite sur la liste rouge française comme espèce à surveiller.



Figure 1 Lézard vivipare mâle (*Lacerta vivipara*)



Figure 2 Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)

3.3.5 – Poissons remarquables

On notera la présence très probable dans la rivière la Dormoise et dans le ruisseau du Marson de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) (code 1096) et du Chabot (Cottus gobio) (code 1163).

En effet le Schéma Départementale de Vocation Piscicole de la Marne indique la présence de ces espèces dans l'Aisne et la Tourbe dont la Dormoise et le ruisseau de Marson en sont respectivement les affluents. De plus, la présence de ces deux espèces a été confirmée par deux pêcheurs, membres de la Société de pêche du camp de Suippes (comm. Personnelle).

La Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) est une espèce protégée au niveau national en France et est inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » et à l'annexe III de la Convention de Berne. Le Chabot (*Cottus gobio*) est aussi inscrit à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Ces deux espèces sont donc d'intérêt communautaire et leur conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur présence dénote une bonne qualité de l'eau et des habitats aquatiques.

3.3.6 – Oiseaux

Vu les impossibilités d'accès durant la période de nidification, la recherche des espèces nicheuses n'a pas pu être réalisée, tous les contacts durant les quatre visites ont été notés en essayant de quantifier selon des critères d'appréciation plus qualitatifs que quantitatifs.

Les critères d'abondance se résument ainsi : présence de l'espèce « o », espèce plus facile à observer « oo », espèce observée à chaque arrêt « ooo » et espèce représentée par de très nombreux individus « oooo ». Nous accorderons pour la hiérarchisation qui va suivre les notes respectives de 1 – 2 – 3 ou 4 pour mieux apprécier l'intérêt des habitats d'espèces.

82 espèces sont observées dont 63 nichent sur la zone d'étude et 11 dont la nidification reste à confirmer.

13 espèces sont inscrites sur les listes rouge régionale (7) et/ou nationale (9) ; 3 étant inscrites sur les deux listes.

67 sont protégées par la loi française.

10 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Annexe 11 : liste des oiseaux

Les nicheurs certains :

Les habitats du camp sont regroupés selon leur physionomie qu'on appellera « grands habitats ». Ceci permettra d'apprécier la spécialisation de chacune des espèces. Les regroupements avec la description des habitats NATURA 2000 réalisée en 2005 est possible.

On distingue :

- **la forêt** : à plus de 99% des pinèdes de sylvestres, le reste étant constitué de feuillus spontanés qui se sont développés dans les anciens villages détruits de PERTHES-LES-HURLUS, HURLUS et LE MESNIL-LES-HURLUS ;
- **les vallées humides** : la vallée de la DORMOISE (très belle et longue) et du MARSON (tout aussi intéressante mais plus courte), y compris les villages détruits de TAHURE et RIPONT ; les feuillus dominant et les vieux arbres sont courants ;
- **les buissons** : comprendre les secteurs sans arbre et encombrés par les arbustifs (Sainte-Lucie, Aubépine...) ;
- **les zones ouvertes** : là où les herbacées recouvrent plus de 40% de la surface.

La forêt et les vallées peuvent être regroupées car ces deux habitats se ressemblent et les quelques différences concernent des espèces hors directive : les oiseaux des feuillus (grimpereau, loriot, mésanges bleu et nonnette,...) sont plus fréquents dans les vallées que dans la forêt ; dans cette dernière, ce sont les spécialistes des résineux (les roitelets, mésanges huppée et noire,...) qui deviennent fréquents.

Globalement, les oiseaux forestiers, spécialistes des vieux arbres, sont sous-représentés (pics, mésanges, sittelle, grimpereau,...) et ils sont dominés par les spécialistes des buissons (fauvettes, bruant,...) ou des milieux plus ouverts (alouettes, traquets,...). Ce constat confirme que le camp est un espace ouvert même si la colonisation forestière en marche ne fait aucun doute.

Les espèces nicheuses de la directive Oiseaux :

Cinq espèces nichent à SUIPPES et quatre supplémentaires sont à confirmer (elles seront reprises dans les espèces non nicheuses).

- ❑ Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) : il est fréquent (contact nocturne sur les chemins lors des recherches de chauves-souris) dans les zones ouvertes et buissonnantes. Il doit aussi utiliser les pinèdes mais l'accès au camp était impossible mi-juin (période des chants), impossibilité de le confirmer ;
- ❑ Pic noir (*Dryocopus martius*) : la population est faible, des loges sont découvertes permettant d'estimer la population à 2 ou 3 couples maximum ;
- ❑ Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) : la population est importante surtout dans les secteurs buissonnants ;
- ❑ Alouette lulu (*Lullula arborea*) : grosse population dans les zones centrales ouvertes.
- ❑ Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) : observée ici et là mais en nombre très faible. La population ne doit pas dépasser les 3 couples (plus proche probablement du couple unique).

Sur la période d'observation, les Busards cendré (*Circus pygargus*) et Saint-Martin (*Circus cynaeus*) sont absents alors que les milieux sont favorables à leur nidification.

L'engoulevent, l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur sont les trois espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux à prendre en compte au vu des populations présentes qui sont très importantes. De plus ces espèces, correspondant à des milieux ouverts, sont de très bons indicateurs sur leur état de conservation.

Les espèces nicheuses qui ne sont pas inscrites dans la Directive Oiseaux (annexe I) :

Les espèces suivantes sont reprise car elles se trouvent soit listées dans les listes rouges (voir annexe), soit que les populations sont en situation particulière, soit qu'elles se trouvent dans leur milieu originel et sont donc sensibles aux perturbations.

Le Pigeon colombin (*Columba oenas*) niche dans la vallée de la Dormoise dans les cavités arboricoles naturelles, arbres morts sur pied, anciennes blessures..., ou creusées par le Pic vert (*Picus viridis*) ou le Pic noir (*Dryocopus martius*) ; tout deux présents mais rares. Une dizaine de colombins sont observés paradant dans les vieux frênes et aulnes en février. Ce pigeon peut aussi utiliser des terriers de lapins pour nicher et il n'est pas exclu qu'il le fasse à SUIPPES vu les observations d'oiseaux isolés survolant les espaces ouverts du camp.

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Bruant proyer (*Miliaria calandra*) et la Caille des blés (*Coturnix coturnix*) nichent dans leur habitat d'origine « la steppe ». L'évolution de ces populations est très intéressante du point de vue biologique.

Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) est observé mais la population doit être faible ?

Le Traquet pâtre (*Saxicola torquata*) est de contact facile dans les milieux ouverts et buissonnants (plusieurs nichées sont observées). Il n'en est pas de même pour le Tarier (*Saxicola rubetra*) qui est très rare.

La présence de la Mésange boréale (*Parus montanus*) est une particularité même si les contacts restent peu nombreux. Sa présence est due probablement aux arbres morts sur pieds que l'on observe régulièrement dans les vallées et en bordure sur les zones buissonnantes. Elle est connue pour forer sa cavité de nidification dans du bois pourri.

Le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) est observé dans les pinèdes (deux contacts). Il devrait être plus abondant mais cette espèce est une méridionale qui se raréfie au nord de la Marne. C'est aussi un chanteur discret après fin mai.

La Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) est très abondante sur le camp (absente seulement des milieux ouverts).

Les autres espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux

Si pour certaines, elles doivent nicher comme le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) et Pipit rousseline (*Anthus campestris*) ou simplement s'arrêter de temps à autres lors des migrations comme la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), pour les autres leur présence reste à confirmer. C'est le cas de l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) et de l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*). Ils n'ont pas été observés sur la zone NATURA 2000 mais leur présence est confirmée dans le camp, hors de la zone étudiée, par un chasseur et un militaire qui connaissent bien la faune.

3.3.7 – Mammifères

3.3.7.1 – Chiroptères

Une visite en février des anciens édifices de défense le long de la DORMOISE a permis l'observation du Vespertilion à moustache (*Myotis mystacinus*). Ces sites sont peu enterrés et ne sont pas des habitats d'hibernation adéquats ; ils peuvent servir de sites intermédiaires si les températures sont clémentes.

Il est dommage que l'accès aux sapes de la « 1^{re} guerre » ne soit pas possible (interdiction des autorités militaires pour raison de sécurité) car ces souterrains sont très utilisés comme c'est le cas sur la commune de SAINTE-MENEHOULD toute proche où plusieurs centaines de chauves-souris hibernent dans ces sous-terrains.

Les écoutes avec détecteur d'ultrasons réalisées en juillet et août ont permis de contacter :

- ❑ Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), nombreux contacts,
- ❑ Vespertilion à moustache (*Myotis mystacinus*) (déjà observé en février), un seul contact,
- ❑ Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentoni*), quelques contacts,
- ❑ Oreillard (roux ou gris) (*Plecotus* sp.) –il est impossible de séparer ces deux espèces par écoute des ultrasons-, un seul contact,
- ❑ Noctule commune (*Nyctalus noctula*), trois contacts,
- ❑ Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), un seul contact,
- ❑ Grand Murin (*Myotis myotis*), deux contacts,
- ❑ Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), contactée partout sur le camp et abondante.

Tous ces espèces sont protégées par la loi française et inscrite sur les listes rouges nationale et de Champagne-Ardenne. Le Grand Murin est inscrit à l'annexe II de la directive Habitats (code natura 2000 : 1324).

Cette liste aurait pu être augmentée et la définition des habitats d'espèces mieux appréhendée si les prospections avaient été possibles en mai et juin.

Une capture au filet, réalisée en juillet dans l'ancien village de TAHURE, a permis d'attraper plusieurs Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et de découvrir une colonie de mise bas et d'élevage de cette espèce dans l'ancienne église.

La vallée de la DORMOISE est utilisée par toutes les espèces. Ailleurs, seule la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) fut notée avec néanmoins un contact d'une Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) sur le village des HURLUS.

3.3.7.2 – Autres mammifères

En ce qui concerne les autres mammifères, on notera la présence supposée de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) (code natura 2000 :1355) qui est une espèce protégée au niveau

national en France et est inscrite à l'annexe II et IV de la directive « Habitats-Faune-Flore » et à l'annexe II de la convention de Berne. La Loutre d'Europe figure sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce en danger. Une prospection complète du cours de la Dormoise serait nécessaire pour confirmer ou infirmer ces données anciennes (observation en 1984 - fiche ZNIEFF « pelouse et bois du camp militaire de Suippes »). Par ailleurs, aucune population n'est signalée à proximité du camp, donc même si sa présence est confirmée sur le site, l'éloignement de la population principale réduit très fortement ses chances de survie à long terme.

Les espèces observées sur le site et inscrites sur la liste rouge française comme espèces ayant un statut indéterminé sont le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le Putois d'Europe (*Mustela putorius*), le Crossope aquatique (*Neomys fodiens*).

Les espèces présentes sur le site et inscrites sur la liste rouge française comme espèces ayant un statut indéterminé sont le Chat sauvage (*Felis sylvestris*), la Martre d'Europe (*Martes martes*), le Blaireau (*Meles meles*), l' Hermine (*Mustela erminea*), Belette (*Mustela nivalis*), l' Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

3.3.8 – Autres espèces

Une espèce de Branchiopode a été observée dans de petites ornières au nord du camp. L'espèce a été identifiée comme *Branchipus schaefferi*. Il s'agit d'une espèce répandue dans une bonne partie de l'Europe mais, semble-t-il, absente des régions septentrionales (rare en Belgique par exemple)¹⁹. Il y a peu de données sur les *Branchippus* du nord de la France (les stations alsaciennes ont disparu). Cette espèce est connue dans le camp de Sissonne et est originaire du sud du paléarctique occidental. Il est probable que des œufs ou des larves soient arrivés à SUIPPES par l'intermédiaire des roues et chenilles des engins militaires. C'est la deuxième mention dans le nord de la France depuis 10 ans.

Ce groupe d'invertébrés est adapté aux flaques temporaires. Les espèces survivent sous forme d'œufs dans les vases, parfois sur de longues périodes (plusieurs années) attendant les conditions idéales.

Des actions seraient à mettre en place pour protéger ces populations nordiques car l'espèce, courante dans le midi (surtout en Languedoc), est rare ailleurs (Rabet N., communication personnelle).



Branchipus schaefferi

¹⁹ Defaye D., Rabet N., Thiéry A., 1998, Atlas et bibliographie des crustacés branchiopodes de France métropolitaine

3.3.9 – Synthèse

Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Nombre d'individu	Valeur patrimoniale	milieu préférentiel
Damier de la succise	1065	1	***	savart
Sisymbre couché	1493	1 station	***	Craie nue
Grand Murin	1324	2	***	Savart, cavité
Chabot	1163	?	***	Cours d'eau
Lamproie de Planer	1096	?	***	Cours d'eau
Loutre d'Europe	1355	À confirmer	***	Berges des cours d'eau
Engoulevent d'Europe	DO	fréquent	***	Savart
Alouette lulu	DO	Population importante	***	Savart
Pie-grièche écorcheur	DO	Population importante	***	Savart avec buissons.

DO : Directive Oiseaux.

Remarque : L'importance des populations est une donnée relative aux prospections effectuées en 2005 et 2006. Il s'agit donc d'un minimum d'individus contactés. Des prospections complémentaires sont nécessaires pour l'ensemble des espèces.

4 – Analyse écologique-

4.1 – Exigences des habitats et des espèces

4.1.1 – Des milieux ouverts herbacés

Les habitats désignés ci-dessous et les espèces qui leur sont inféodées ont besoin de lumière et de chaleur pour se maintenir. La dynamique végétale naturelle conduit à leur fermeture par embroussaillage et à leur disparition. L'ouverture du milieu doit donc être conservée pour leur permettre de se maintenir.

Habitats de la Directive concernés : éboulis calcaire thermophile (8160), pelouse mésoxérophile calcicole (6210), prairie mésophile de fauche (6510), pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210).

Espèces de la Directive concernées : Damier de la Succise (1065), Sisymbre couché (1493).

4.1.2 – Des îlots arbustifs au sein des pelouses

Au sein des pelouses, la présence d'îlots arbustifs avec le maintien de Genévriers est nécessaire pour la préservation de l'habitat « fruticée à Genévriers ». De plus, ces îlots servent de refuge aux reptiles tels que le Lézard des souches mais également pour certains papillons remarquables tels que le Flambé, et peuvent en outre accueillir une avifaune variée.

Habitats de la Directive concernés : fruticée à Genévriers (5130).

4.1.3 – Une épaisseur de sol faible voire nulle

Les espèces des pelouses sont oligotrophes. La dynamique naturelle sur ces milieux a tendance, en plus d'un boisement progressif, à faire augmenter l'épaisseur du sol par accumulation de matière organique et à rendre le milieu plus riche. Cet enrichissement conduit à une banalisation de la flore et doit donc être évité.

Les exigences vis à vis de l'épaisseur du sol varient selon les habitats :

- Absence de sol : Éboulis calcaire thermophile
- Sol peu épais : Pelouse mésoxérophile calcicole

Habitats de la Directive concernés : éboulis calcaire thermophile (8160), pelouse mésoxérophile calcicole (6210), pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210).

Espèces de la Directive concernées : Sisymbre couché (1493).

4.1.4 – Des éboulis mobiles ou des sols régulièrement remaniés

Les pierriers insuffisamment alimentés en matériaux nouveaux finissent par se stabiliser, fixés par la végétation. Les espèces des éboulis disparaissent alors au profit de la végétation des pelouses calcaires.

Habitats de la Directive concernés : éboulis calcaire thermophile (8160)

Espèces de la Directive concernées : Sisymbre couché (1493).

4.1.5 – Pas de fertilisation

Les espèces des habitats de pelouses sont oligotrophes et ne supportent pas l'enrichissement du sol (engrais, fauche sans exportation des produits de coupe). Ces apports modifient le caractère oligotrophe du milieu et font évoluer ces habitats vers les prairies mésophiles de l'*Arrhenatherion*. Au vu des activités sur le camp, le risque d'apport de fertilisant est faible.

Habitats de la Directive concernés : éboulis calcaire thermophile (8160), pelouse mésoxérophile calcicole (6210), pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210).

4.1.6 – Une dynamique alluviale naturelle des cours d'eau

Le maintien de la dynamique alluviale des cours d'eau permet grâce à l'érosion des berges d'un côté et l'apport de matériaux de l'autre, suivant les secteurs, de créer naturellement des milieux pionniers et d'obtenir un méandrage du cours d'eau, favorable à la création de zones présentant des courants différents. Cette dynamique permet d'avoir une mosaïque de milieux et une diversité floristique et faunistique plus importante.

La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) (code 1096) est un poisson migrateur qui remonte les cours d'eau vers l'amont pour se reproduire. L'espèce exige donc de disposer d'un libre accès à ses zones de frayères qui peuvent être rendues inaccessibles par des ouvrages tels que les barrages. La libre circulation de cette espèce vers les têtes de ruisseaux est primordiale pour sa conservation.

Le Chabot (*Cottus gobio*) (code 1163) est une espèce très sensible au moindre changement hydraulique artificiel qui engendre un bouleversement définitif des milieux aquatiques dans lesquels il évolue (dragages, recalibrages, drainages, marnages, etc.). Il est très sensible aux changements des paramètres de son milieu : ralentissement de la vitesse du courant, augmentation de la lame d'eau, apports de sédiments fins, colmatage des fonds, eutrophisation, vidanges de plans d'eau, etc.

Les recalibrages, enrochements, barrages ou autres aménagements susceptibles d'enrayer la dynamique naturelle de la Dormoise sont donc à proscrire pour préserver la faune et la flore de la rivière.

Ces risques sont faibles sur le site.

Habitats de la Directive concernés : végétation des petites rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes neutres à basiques (3260), aulnaie-frênaie à hautes herbes (91E0).

Espèces de la Directive concernées : Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163).

4.1.7 – Une bonne qualité de l'eau

Remarque : Le maintien d'une eau de bonne qualité entre directement dans les exigences de la Directive européenne (directive cadre sur l'eau) visant à obtenir une bonne qualité hydrologique et biologique des cours d'eau d'ici 2015.

La végétation des eaux de la Dormoise et dans une moindre mesure la végétation des eaux stagnantes de l'étang de Tahure sont sensibles à l'altération de la qualité de l'eau. Les végétaux qui composent ces formations peuvent régresser par augmentation de la trophie des eaux.

- La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), dont la présence est à confirmer, a surtout régressé depuis le début du 20^{ème} siècle à cause de la chasse pour sa fourrure. La dégradation de la qualité des zones humides au cours de la même période a accentué ce phénomène de régression. Des eaux de bonne qualité permettent à cet animal de trouver des proies en abondance.

Les deux espèces de poissons inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et présentes dans la Dormoise sont sensibles au maintien d'une bonne qualité de l'eau :

- La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) souffre de la pollution qui s'accumule dans les sédiments. Ce phénomène cause la mort de nombreuses larves qui, chez cette espèce, passent plusieurs années enfouies dans les sédiments au fond des cours d'eau où elles filtrent les micro-organismes (diatomées, algues bleues),
- Le Chabot (*Cottus gobio*) est très sensible à la qualité des eaux. Comme chez la Lamproie de Planer, l'espèce peut disparaître rapidement suite à des pollutions chimiques ou industrielles.

Habitats de la Directive concernés : végétation des petites rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes neutres à basiques (3260), végétation des eaux stagnantes (étang de Tahure) (3150), aulnaie-frênaie à hautes herbes (91E0).

Espèces de la Directive concernées: Loutre d'Europe (1355) (à confirmer), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163).

4.1.8 – Maintenir des boisements alluviaux inondables et les ripisylves

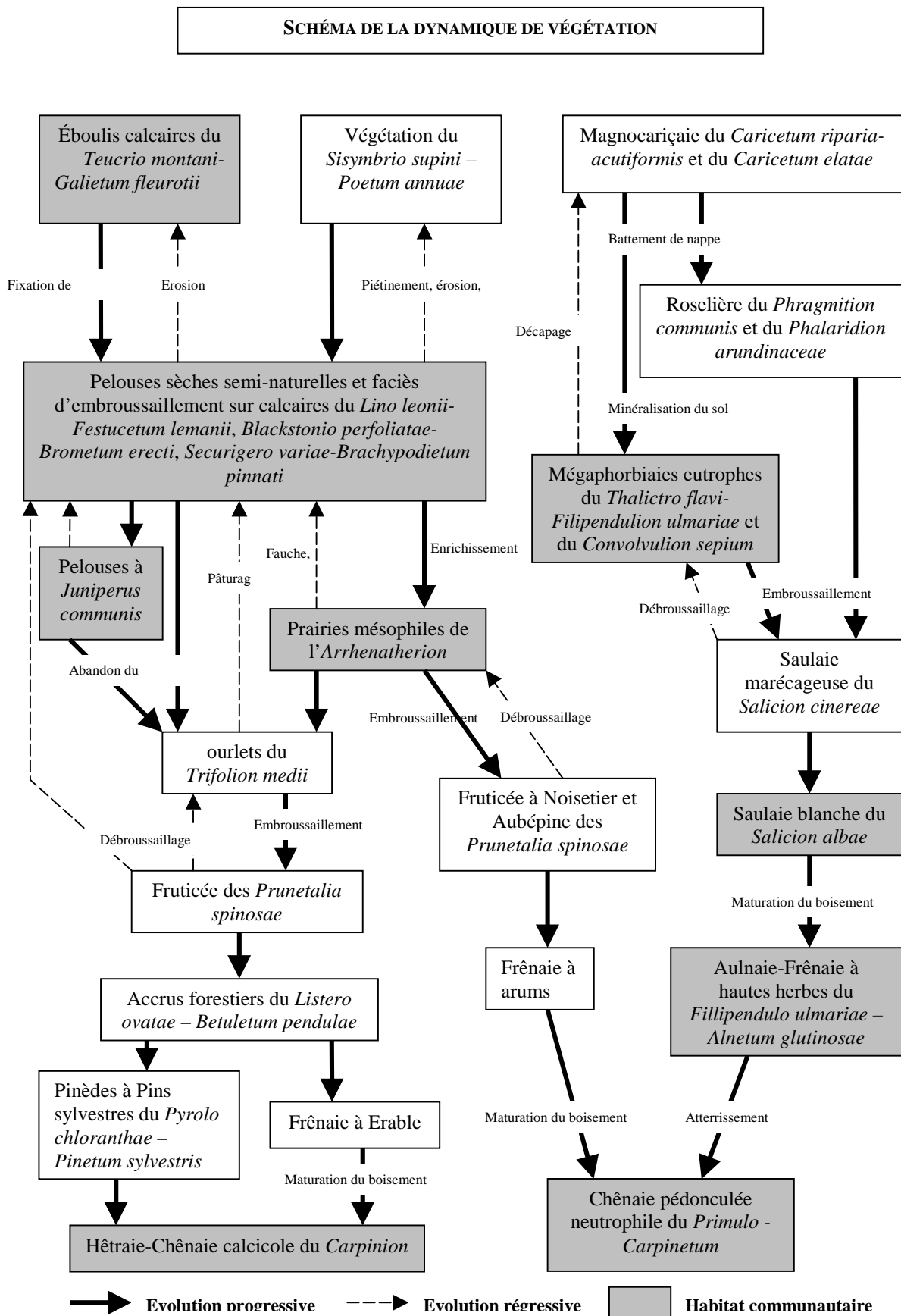
Les boisements alluviaux et les ripisylves permettent le maintien des berges et participent à l'amélioration de la qualité de l'eau.

D'autre part, la diversité floristique et structurale de ces habitats augmentent avec leur âge.

Habitats de la Directive concernés : aulnaie-frênaie à hautes herbes (91E0), végétation des petites rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes neutres à basiques (3260),

Espèces de la Directive concernées: Loutre d'Europe (1355) (à confirmer), Lamproie de Planer (1096), Chabot(1163). Ces espèces sont indirectement concernées au travers du maintien de la qualité de l'eau.

4.2 – Dynamique végétale



Les pelouses du *Lino leonii-Festucetum lemanii* et *Blackstonio perfoliatae-Brometum erecti* constituaient l'élément paysager dominant de la Champagne-Crayeuse jusque vers le milieu du XIX^e siècle. Ces pelouses, également appelées Savart, servaient autrefois de parcours extensifs à moutons et le pastoralisme permettait de conserver les milieux ouverts. L'origine de ces pelouses est donc partiellement liée à l'activité humaine.

L'origine de la végétation des éboulis calcaires est plus récente. Il s'agissait d'un habitat existant ponctuellement à l'état naturel, mais qui n'existe quasiment plus maintenant qu'en conditions artificielles. C'est le cas sur le camp de Suippes, où cet habitat occupe l'important réseau de tranchées (pente forte et érosion importante) creusées pendant la 1^{re} guerre mondiale. Ces tranchées ne constituent malheureusement pas des éboulis suffisamment importants pour rester mobiles. Si aucun matériau ne vient alimenter le pierrier, celui-ci est rapidement fixé par la végétation d'éboulis. Des espèces des pelouses d'origine peuvent alors s'installer, au détriment de la flore particulière des éboulis. Cette végétation pionnière a donc tendance à disparaître au profit des pelouses du *Lino leonii-Festucetum lemanii*.

Les zones ouvertes favorables à Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*) se trouvent localisées sur les pistes et zones de manœuvres qui sont entretenues artificiellement par le piétinement, le tassement et l'érosion des sols occasionnés par le passage des chars.

Avec la modification des pratiques agricoles survenue après la seconde guerre mondiale, de grandes surfaces ont été transformées en cultures de céréales. Sur les zones épargnées qui sont aujourd'hui constituées par les grands camps militaires, l'abandon du pâturage ovin a conduit à une densification assez rapide du couvert végétal par les graminées sociales telles que le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et le Brome érigé (*Bromus erectus*). Une litière sèche et dense a pu alors s'installer peu à peu sur la pelouse, entraînant une diminution importante de la diversité floristique. Les premiers arbustes de la fruticée ont pu alors s'installer. Ces stades préforestiers en place, les premières essences forestières pionnières tels que Tremble (*Populus tremula*), Bouleau (*Beluta sp*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) ont envahi progressivement le savart. La végétation forestière observable actuellement est constituée principalement de ces formations de fruticée, d'accrus et de pinèdes en mosaïque. Les boisements matures de feuillus sont peu abondants, et les formations forestières sont encore jeunes, essentiellement composées d'espèces pionnières comme le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), les Érables sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et plane (*Acer platanoides*). Mais il est vraisemblable que la dynamique végétale fera évoluer ces boisements vers des faciès de type Hêtraie-Chênaie-Charmaie calcicole, climax de la Champagne crayeuse.

La dynamique végétale des formations hygrophiles connaît la même problématique de fermeture du milieu par embroussaillage que celle évoquée précédemment sur les systèmes de pelouses sèches. A partir de la magnocariçaie à *Carex elata*, installée dans les secteurs les plus hydromorphes, l'accumulation de matière organique et l'atterrissement progressif conduisent peu à peu à la magnocariçaie sur substrat plus minéral à *Carex acutiformis* et *riparia* et aux roselières. Sur les sols riches en matière organique, subissant un assèchement plus ou moins prolongé et une bonne minéralisation du sol, les nitrophiles des mégaphorbiaies s'installent. Cette végétation transitoire constitue les prémices de la fermeture du milieu, et les premiers Saules cendrés s'installent ensuite rapidement. Viennent ensuite s'implanter les pionnières hygrophiles pour former les saulaies blanches et aulnaies-frênaies dans les secteurs les plus hydromorphes situés en bordure de cours d'eau.

Sur les terrasses alluviales plus sèches, les prairies mésophiles sont peu à peu boisées par un taillis de noisetiers (*Corylus avellana*) et d'aubépines (*Crataegus sp.*) avec l'abandon de la fauche. La frênaie peut alors s'installer, avant d'évoluer vers la chênaie pédonculée neutrophile.

4.3 – Facteurs influençant les objectifs de conservation

4.3.1 – Facteurs « naturels »

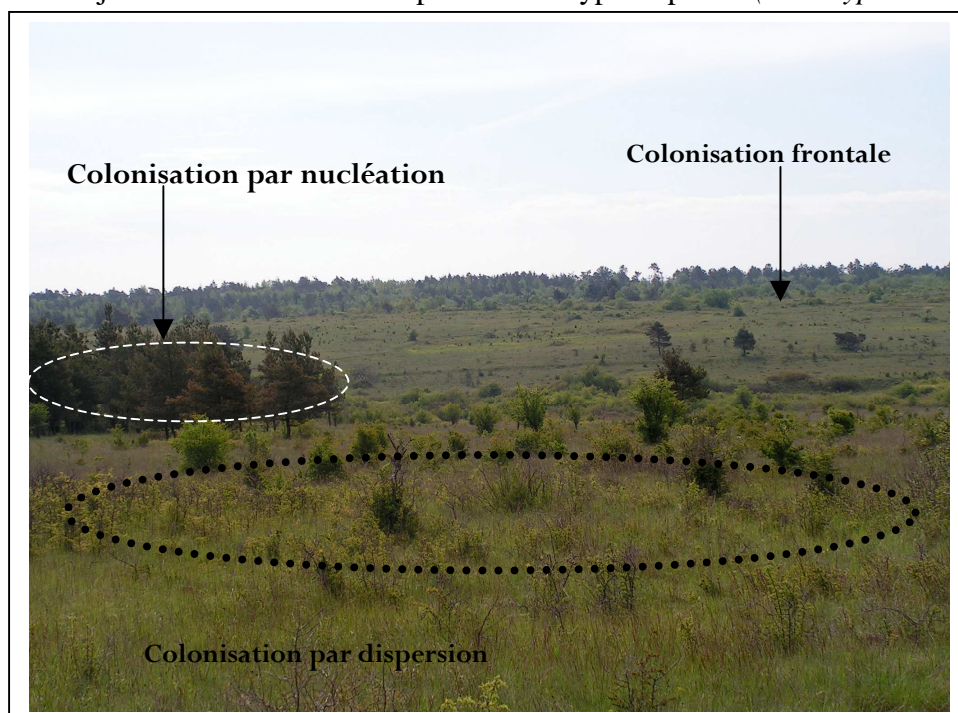
Les habitats de pelouses ont tendance à être colonisés progressivement par les arbustes (fruticée), entraînant un appauvrissement global de la diversité floristique de ces habitats et à terme leur disparition au profit des espèces forestières.

Les fourrés arbustifs se développent de manière plus ou moins rapide sur le site, au détriment des pelouses ouvertes. La fermeture des zones ouvertes s'effectue selon différents processus. Ces processus de colonisation se distinguent selon l'implantation des arbustes, leur origine et leur dynamique de développement. On distingue trois processus distincts : la colonisation par nucléation, la colonisation frontale à partir des formations boisées et enfin le processus de colonisation le plus commun sur le site, la colonisation par dispersion.

La colonisation frontale est un processus dynamique de progression des lisières forestières.

La colonisation par dispersion débute par un faible piquetage par des arbustes tels le Troène (*Ligustrum vulgare*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) et le Prunellier (*Prunus spinosa*). Elle s'étend ensuite par l'émission des graines de ces espèces.

La colonisation par nucléation concerne des noyaux de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) qui se sont implantés et développés naturellement. Les Pins dominent une strate herbacée proche des pelouses adjacentes mais dominées par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*).



D'autre part, sous ces noyaux de Pins, il n'est pas rare d'observer le développement de fruticées.

La végétation des éboulis calcaires est liée à des milieux totalement artificiels sur le site. Les éboulis sont peu importants et correspondent aux anciennes tranchées ou aux trous d'obus ou aux talus des routes du camp militaire. Depuis leur abandon à la fin de la guerre, ces milieux fonctionnent plus ou moins naturellement même si certains ont tendance à se stabiliser. La végétation des éboulis a donc trouvé des secteurs de substitution qu'on peut qualifier de semi naturels

Normalement, **l'habitat de la rivière** est assez stable lorsque l'alimentation phréatique est régulière. La possibilité de piégeage de sédiments et de colonisation par les roseaux dans les zones les moins profondes peut entraîner un envasement ou des changements localisés mais parfois important de la morphologie du lit, l'exondation et donc la disparition de la flore aquatique liée à la rivière.

L'étang de Tahure est voué à se combler naturellement par atterrissement. **La végétation des eaux stagnantes** est donc menacée de disparition à long terme.

La végétation **des mégaphorbiaies** est quant à elle transitoire et donc temporaire. Elle évolue spontanément vers des stades boisés à *Salix cinerea*. Toutefois cette végétation n'est pas menacée car elle trouve toujours des conditions favorables à son installation, en lisière des boisements, dans la strate herbacée des boisements alluviaux...

Les habitats **d'aulnaie frênaie** sont en voie de maturation. En l'absence d'exploitation, ceux-ci vont s'installer durablement tant que les conditions hydriques perdurent.

4.3.2 – Facteurs induits par l'homme

L'activité militaire est le principal facteur susceptible d'influer sur la conservation des habitats. Les tirs répétés sur le site Natura 2000 pour l'entraînement des troupes peuvent avoir deux actions paradoxales. Depuis l'abandon du pâturage, ils permettent de bloquer les processus d'embroussaillage et donc de conserver les habitats de pelouses sèches ouverts. Toutefois, ils constituent une pollution pyrotechnique (déchets métalliques, résidus de substances explosives, incendies localisés qui favorisent le Brachypode penné) dont l'impact exact sur les habitats de pelouses est inconnu.

La gestion actuelle du site (absence d'activité pastorale, de coupe de bois de chauffe...) n'est pas propice à la conservation des habitats de pelouses. En effet, les tirs d'entraînement sont focalisés sur des secteurs bien définis, et en dehors des polygones de tirs, l'entretien des pelouses est limité à quelques layons, et la tendance est donc à l'embroussaillage.

La gestion sylvicole passée n'est pas sans conséquence sur la préservation des habitats et des espèces inscrits à la Directive « Habitats ». L'enrésinement réalisé jusqu'en 1950 s'est fait au détriment des milieux ouverts, cette pratique n'est plus d'actualité mais les nombreux semis de Pins colonisent encore aujourd'hui les pelouses.

4.4 – État de conservation des habitats et des espèces

Nom de l'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat de conservation sur le site	Commentaires
Éboulis calcaire thermophile (8160)*	<i>Présence des espèces caractéristiques de l'habitat et plus particulièrement les espèces patrimoniales (Galium fleurotii, Silena glauca,)</i>	<i>Bon</i> : Présence de ces espèces <i>Mauvais</i> : Absence de ces espèces	☹	Il s'agit d'un habitat très dispersé, peu abondant et qui n'est pas présent systématiquement sur tous les éboulis potentiels.
Pelouse mésoxérophile calcicole (6210)*	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de recouvrement des arbustes (fruticée)</i> • <i>Pourcentage de recouvrement par la pinède</i> • <i>Importance du recouvrement par le Brachypode</i> • <i>Degré de fertilisation de l'habitat</i> 	<p><i>Bon</i> : Recouvrement entre 5 et 25% <i>Moyen</i> : 25 et 75% ou < à 5% <i>Mauvais</i> : Recouvrement > 75%</p> <p><i>Bon</i> : Aucun pin <i>Moyen</i> : Recouvrement inférieur à 25% <i>Mauvais</i> : Recouvrement >25%</p> <p><i>Bon</i> : Recouvrement inférieur à 5% <i>Moyen</i> : Recouvrement entre 5 et 75% <i>Mauvais</i> : Recouvrement > 75%</p> <p><i>Bon</i> : Faible proportion (inférieur à 25%) d'espèces caractéristiques des prairies mésophiles <i>Moyen</i> : Importante proportion (entre 25% et 75%) d'espèces caractéristiques des prairies mésophiles <i>Mauvais</i> : Passage des habitats de pelouses aux habitats prairies mésophiles</p>	☺	De grands ensembles de Savarts en bon état sont encore présents. Toutefois, la pelouse-ourlet à Brachypode penné et la fruticée sont relativement abondants sur le site et témoignent de la tendance à l'embroussaillage.

État de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (☹)

Nom de l'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat de conservation sur le site	Commentaires
Mégaphorbiaies mésotrophe à filipendule (6430)	<ul style="list-style-type: none"> Diversité floristique Présence d'espèces remarquables Embroussaillement 	<p>Bon : plus de 5 espèces nitrophiles Moyen : présence de 4-5 espèces nitrophiles Mauvais : mégaphorbiaie monospécifique</p> <p>Bon : présence d'au moins une espèce remarquable Mauvais : absence d'espèces remarquables</p> <p>Bon : embroussaillement inférieur à 25 % Moyen : embroussaillement entre 25 % et 50 % Mauvais : embroussaillement supérieur à 50 %</p>	☹	La végétation des mégaphorbiaies est assez riche et caractéristique mais reste très commune. Il s'agit en outre de faciès de dégradation de magnocariçaies
Végétation des eaux stagnantes (étang de Tahure) (3150)	<ul style="list-style-type: none"> Présence des espèces caractéristiques de l'habitat 	<p>Bon : présence des espèces caractéristiques Mauvais : absence des espèces</p>	☺	L'habitat est bien caractérisé
Végétation des petites rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques (3260)	<ul style="list-style-type: none"> Présence des espèces caractéristiques de l'habitat Abondance des espèces des faciès d'eutrophisation 	<p>Bon : présence des espèces caractéristiques Mauvais : absence des espèces</p> <p>Bon : absence d'espèces eutrophes Moyen : quelques espèces eutrophes Mauvais : beaucoup d'espèces eutrophes</p>	☹	L'habitat est assez bien caractérisé même si les espèces sont dispersées le long du linéaire de rivière. Les espèces caractéristiques des faciès eutrophes sont peu abondantes.
Aulnaie-frênaie (91E0)*	<ul style="list-style-type: none"> Composition en essence 	<p>Bon : présence d'Aulne et de Frêne sur plus de la moitié des tiges Moyen : quelques Aulne et Frêne (sur moins de la moitié des tiges) Mauvais : absence d'Aulne et de Frêne</p>	☺	L'habitat localisé essentiellement le long de la Dormoise est en bon état de conservation mais peu d'arbres âgés (installation progressive de cet habitat depuis la création du camp).

État de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (☹)

Remarque : la fruticée à Genévriers (5130), la prairie mésophile (6510) et la pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210) étant des faciès de dégradation des pelouses, leur état de conservation est considéré comme mauvais. De même la mégaphorbiaie riveraine eutrophe (6430) étant un faciès eutrophe, assez pauvre floristiquement, son état est considéré comme mauvais.

Nom de l'espèce	Indicateurs	Evaluation	Etat de conservation sur le site	Commentaires
Sisymbre couché (1493)	• <i>Abondance sur le site</i>	Présence localement abondante	☺	Peu de stations ont été rencontrées ce qui laisse supposer que l'espèce n'est pas si abondante que supposé. Toutefois, là où elle a été rencontrée, les populations étaient conséquentes
Damier de la Succise (1065)	• <i>Abondance sur le site</i>	?	☺	Cette espèce n'a été rencontrée qu'une seule fois mais les prospections de terrains ne concordaient pas avec ses périodes de vol. Ses plantes hôtes (<i>Scabiosa columbaria</i> et <i>Succisa pratensis</i>) sont en revanche relativement bien présentes sur le site ce qui laisse supposer des populations plus importantes qu'il n'y paraît.
Grand Murin (1324)	• <i>Abondance sur le site</i>	Présence locale	☺	Deux contacts avec détecteur d'ultrasons ont été relevés en juillet et août.
Lamproie de Planer (1096)	• <i>Abondance sur le site</i>	?	?	Espèce à confirmer par des pêches électriques
Chabot (1163)	• <i>Abondance sur le site</i>	?	?	Espèce à confirmer par des pêches électriques
Loutre d'Europe (1355)	• <i>Abondance sur le site</i>	?	?	Espèce autrefois présente, mais loin de la population principale. Ses chances de survie à long terme sont donc réduites.
Engoulevent d'Europe^o	• <i>Abondance sur le site</i>	fréquent	☺	Fréquent dans les zones ouvertes et buissonnantes. Il doit aussi utiliser les pinèdes. Impossibilité de le confirmer du fait de l'absence d'accès à la mi juin (période de chant)
Alouette lulu^o	• <i>Abondance sur le site</i>	fréquent	☺	Population importante dans les zones centrales ouvertes
Pie-grièche écorcheur^o	• <i>Abondance sur le site</i>	fréquent	☺	Population importante, surtout dans les secteurs buissonnant

État de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (⊖)

^o : espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux abondante sur le site.

4.5 – Vulnérabilité des habitats et des espèces

La vulnérabilité prend en compte la fragilité propre des habitats et des espèces par rapport à des changements de conditions du milieu ainsi que les menaces à plus ou moins long terme qui pèsent sur ceux-ci (cf. paragraphe facteurs influençant les objectifs de conservation) dans le contexte du site Natura 2000.

Habitats	Fragilité de l'habitat	Menaces		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Importance	Type		
Éboulis calcaires thermophiles (8160)*	Forte	Forte	• <i>Stabilisation des éboulis</i>	△ △ △	Les éboulis calcaires sont fortement menacés par la stabilisation naturelle des éboulis
Pelouse mésoxérophile calcicole (6210)*	Moyenne	Moyenne	• <i>Fermeture du milieu</i> • <i>Enrésinement</i>	△ △	La fermeture du milieu constitue la principale menace sur ces habitats. La fragilité de la pelouse-ourlet est plus importante compte tenu de son état plus avancé vers les faciès d'embroussaillage. L'activité militaire permet de maintenir localement le milieu ouvert.
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210)*	Forte	Moyenne		△ △ △	
Fruticée à Genévriers (5130)	Moyenne	Moyenne		△ △	
Prairie mésophile (6510)	Moyenne	Faible	• <i>Fermeture du milieu</i>	△	Il s'agit d'un faciès ponctuel sur le site mais qui trouve de nombreuses conditions favorables et donc peu menacé
Mégaphorbiaie eutrophe et mésotrophe (6430)	Faible	Forte	• <i>Fermeture du milieu</i>	△	L'aspect temporaire de cet habitat conduit à sa disparition par embroussaillage. Mais il trouve constamment des situations favorables et est donc peu menacé
Végétation des eaux stagnantes (étang de Tahure) (3150)	Faible	Moyenne	• <i>Fermeture du milieu</i> • <i>Envasement, eutrophisation</i>	△	Les menaces qui pèsent sur cet habitat sont sur le long terme
Végétation des petites rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques (3260)	Forte	Moyenne		• <i>Pollution</i>	△ △
Aulnaies frênaie (91E0)*	Moyenne	Faible	• <i>Substitution d'essence</i>	△	Du fait de l'absence de gestion, les boisements sont peu menacés de substitution.

Degré de vulnérabilité : fort (△ △ △), moyen (△ △), faible (△)

Espèce	Fragilité de l'espèce	Menaces		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Importance	Type		
Damier de la succise (1065)	Forte	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture du milieu • Enrésinement 	△ △	Ce papillon est sensible à la fermeture du milieu.
Sisymbre couché (1493)	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation des éboulis • Fermeture du milieu 	△ △	<p>La fermeture du milieu, la stabilisation des éboulis constituent une menace importante pour cette espèce pionnière.</p> <p>Les manœuvres militaires permettent certainement de maintenir des secteurs favorables à cette espèce.</p> <p>Il s'agit toutefois d'une espèce en voie de régression sauf en Champagne crayeuse.</p> <p>En l'absence de données sur sa localisation, on considérera sa vulnérabilité comme moyenne</p>
Grand Murin (1324)	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction des gîtes • Développement des ligneux 	△ △	<p>L'absence d'utilisation agricole du site (absence de pesticide notamment) favorise cette espèce insectivore.</p> <p>L'activité militaire n'a qu'un impact réduit sur l'espèce.</p> <p>Seule la destruction des gîtes est susceptible d'être une menace</p>
Chabot (1163)	Moyenne	Faible	• Pollution de l'eau	△	
Lamproie de Planer (1096)	Moyenne	Faible	• Pollution de l'eau	△	
Loutre d'Europe (1355)	Forte	moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution de l'eau • Dérangement • Destruction directe 	△ △ △	Espèce à confirmer.
Engoulevent d'Europe °	Moyenne	Moyenne	• Fermeture du milieu	△ △	<p>L'absence d'utilisation agricole du site (absence de pesticide notamment) favorise ces espèces insectivores.</p> <p>La fermeture du milieu constitue une menace par la disparition des milieux de chasse et de reproduction</p>
Alouette lulu °	Moyenne	Moyenne	Fermeture du milieu	△ △	
Pie-grièche écorcheur °	Moyenne	Moyenne	Fermeture du milieu	△ △	

Degré de vulnérabilité : fort (△ △ △), moyen (△ △), faible (△)

° : espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux abondante sur le site.

4.6 – Hiérarchisation des enjeux de conservation

L'intérêt du site du camp de Suippes est dû à la présence de pelouses calcicoles au milieu de la grande plaine agro-industrielle de Champagne Crayeuse. Cette pelouse d'intérêt communautaire localement en bon état de conservation présente une surface très importante en voie de fermeture. De plus cette pelouse constitue le biotope indispensable au Damier de la succise (*Euphrydryas aurinia aurinia*), espèce de l'annexe II de la directive Habitats. D'autre part, elle abrite un nombre important d'espèces floristiques protégées au niveau national ou régional et plusieurs oiseaux inscrits à la directive oiseaux dépendent de ce milieu.

En outre, la présence de la Dormoise, cours d'eau d'une extrême qualité, permet de retrouver sur le site un complexe d'habitat inscrit à la directive Habitats.

Enfin, la surface importante du site permet de trouver une mosaïque de milieux allant du terrain nu à la forêt, sans atteindre toutefois le stade climacique²⁰.

Cependant les difficultés d'accès n'ont permis qu'un inventaire partiel de la richesse biologique de ce site.

Aussi les principaux axes d'interventions seront orientés vers la sauvegarde des habitats et habitats d'espèces et l'amélioration de leur connaissance :

1. **Maintenir et améliorer les habitats et les habitats d'espèces de la directive Habitats accessibles**
2. **Améliorer la connaissance sur la gestion et le fonctionnement des habitats et des espèces**
3. **Valoriser la gestion durable du site dans le contexte local**
4. **Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB**

4.7 - Définition des objectifs de conservation

4.7.1 – Objectifs généraux

Les mesures qui vont être proposées par la suite dans le document d'objectifs s'articulent autour des quatre grands axes cités précédemment.

4.7.1.1 – Maintenir et améliorer les habitats et les habitats d'espèces de la directive Habitats accessibles

Les habitats ont une valeur différente en fonction de leur richesse intrinsèque ou de leur potentialité à abriter des espèces remarquables. L'analyse écologique précédente a permis de hiérarchiser les enjeux sur le site et donc les priorités d'intervention. Ainsi un niveau de priorité fort correspond à un habitat ou une espèce sur lequel devront se porter plus particulièrement les efforts de conservation.

²⁰ le **climax** désigne l'état final d'une succession écologique et l'état le plus stable dans les conditions abiotiques existantes

Habitats	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Éboulis calcaires thermophiles (8160)*	Non significatif	☹	△ △ △	③
Pelouse mésoxérophile calcicole (6210)*	★★★	☹	△ △	①
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210)	★★	☹ (faciès de dégradation des pelouses)	△ △ △	①
Fruticée à <i>Juniperus communis</i> (5130)	★★	☹ (faciès de dégradation des pelouses)	△ △	②
Prairie mésophile (6510)	★	☹ (faciès de dégradation des pelouses)	△	③
Mégaphorbiaie eutrophe et mésotrophe (6430)	★	☹	△	③
Végétation des eaux stagnantes (étang de Tahure) (3150)	★★	☺	△	③
Végétation des petites rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques (3260)	★★	☹	△ △	②
Aulnaie frênaie (91E0)*	★★★	☺	△	②
Damier de la succise (1065)	★★★	☹	△ △	①
Sisymbre couché (1493)	★★★	☹	△ △	①
Grand Murin (1324)	★★★	☹	△	②
Chabot (1163)	★★★	?	△ △	②
Lamproie de Planer (1096)	★★★	?	△ △	②
Loutre d'Europe (1355)	★★★	?	△ △ △	①
Engoulevant d'Europe	★★★	☺	△ △	③
Alouette lulu	★★★	☺	△ △	③
Pie-grièche écorcheur	★★★	☺	△ △	③

Valeur patrimoniale : élevée (★★★), moyenne (★★), faible (★)

État de conservation : bon (☺), moyen (☹), mauvais (☹)

Degré de vulnérabilité : fort (△ △ △), moyen (△ △), faible (△)

4.7.1.2 – Améliorer la connaissance sur la gestion et le fonctionnement des habitats et des espèces

La surface importante du site et les difficultés d'accès n'ont pas permis de faire des inventaires exhaustifs des espèces de l'annexe II de la directive Habitats. Leur état de conservation reste à préciser.

4.7.1.3 – Valoriser la gestion durable du site dans le contexte local

Le site du camp de Suippes englobe un seul propriétaire et usager, ce qui facilitera sa gestion. Cependant les actions proposées pour permettre de faciliter la gestion durable de ce milieu riche ne devront en aucun cas remettre en cause l'entraînement et la capacité opérationnelle des armées, ni exposer les intervenants à des risques inconsidérés.

4.7.1.4 – Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB

Au cours des six années concernées par ce document d'objectifs, un certain nombre de mesures seront mises en place. A l'issue de cette période, une évaluation de leur impact sur le milieu sera faite par l'organisme chargé de l'animation du site, ainsi qu'un bilan annuel.

4.7.2 – Objectifs du DOCOB

Suite à l'analyse écologique du site, un certain nombre de stratégies peut être identifié en tenant compte des activités actuelles et qui permettra d'atteindre les objectifs à long terme précédemment identifiés.

Ces objectifs se déclinent en actions décrites dans le chapitre suivant :

1. maintenir et ponctuellement restaurer les habitats de pelouse calcicole ;
2. améliorer la connaissance des espèces de la directive Habitats sur le site ;
3. protéger et améliorer les connaissances des habitats humides ;
4. suivre l'évolution naturelle des habitats forestiers;
5. suivre l'impact des mesures mises en œuvres ;
6. valoriser le site et informer les usagers ;

4.7.2.1 – Maintenir et ponctuellement restaurer les habitats de pelouse calcicole

Les savarts représentent la principale richesse biologique du site, leur sauvegarde voire leur restauration est un objectif primordial.

Objectif à long terme visé	Maintenir et restaurer les habitats naturels et habitats d'espèces de la directive Habitats.
Facteurs influençant les objectifs de conservation	<ul style="list-style-type: none">➤ Fermeture du milieu➤ Enrichissement du sol
Mesures à mettre en œuvre	GH1 : débroussaillage des savarts embroussaillés, des fructicees et des accrus forestiers GH2a : mise en place d'un pâturage extensif GH2b : entretien de l'ouverture des savarts embroussaillés de manière mécanique.

4.7.2.2 – Améliorer la connaissance des espèces de la directive Habitats sur le site

Étant donné la surface importante du site et les restrictions d'accès au camp, les études menées afin de permettre son analyse écologique n'ont pu être exhaustives.

Les études ont porté préférentiellement sur la caractérisation des habitats naturels, laissant une place plus réduite aux habitats d'espèces, ou à la quantification des populations et à leur état de conservation

Objectif à long terme visé	Améliorer la connaissance sur la gestion et le fonctionnement des habitats et des espèces
Facteurs influençant les objectifs de conservation	<ul style="list-style-type: none">➤ Connaissance globale des espèces.➤ Connaissance particulière du fonctionnement du site.
Mesures à mettre en œuvre	RE1 : Inventaire des papillons avec recherche spécifique du Damier de la Succise. RE2 : Inventaire de la population piscicole de la Dormoise et de ses affluents. RE3 : Recherche de la présence de la Loutre d'Europe dans la vallée de la Dormoise. RE4 : Etude de la population d'oiseaux patrimoniaux de milieux ouverts dont l'Outarde canepetière et l'Oedicnème criard.

4.7.2.3 – Protéger et améliorer les connaissances des habitats humides

Les zones humides sont des milieux fragiles, sources de biodiversité végétale et animale qu'il faut sauvegarder. D'autre part, les zones humides jouent un rôle hydrologique primordial en contribuant à la qualité de l'eau.

Objectif à long terme visé	Maintenir et restaurer les habitats naturels et habitats d'espèces de la directive habitat.
Facteurs influençant les objectifs de conservation	<ul style="list-style-type: none">➤ Modification du régime hydrique.➤ Pollution de l'eau.➤ Comblement (de l'étang).
Mesures à mettre en œuvre	GH3 : Maintenir la dynamique naturelle des rivières et maintenir les habitats associées dont l'aulnaie frênaie. GH4 : débroussaillage des mégaphorbiaies

4.7.2.4 – Suivre l'évolution naturelle des habitats forestiers

Parmi les milieux forestiers présents, seule l'aulnaie frênaie est un habitat communautaire réellement installé. Sa sauvegarde réside dans le maintien de la dynamique naturelle des rivières décrit ci-dessus. Les autres milieux sont en cours d'évolution. Étant donné qu'aucune production de bois n'est envisagé sur le site, l'évolution naturelle de ces habitats vers le stade climacique sera recherchée. Un échantillonnage des différents milieux forestiers sera effectué et leur évolution naturelle sera observée.

Objectif à long terme visé	Améliorer la connaissance sur la gestion et le fonctionnement des habitats et des espèces
Facteurs influençant les objectifs de conservation	➤ Modification d'essences
Mesures à mettre en œuvre	SE2 : Établir un point initial de suivi à long terme de l'évolution naturelle des milieux forestiers

4.7.2.5 – Suivre l'impact des mesures mises en œuvre

La mise en œuvre du document d'objectifs nécessite une évaluation. Cette dernière peut être faite à deux niveaux :

un volet administratif, via un suivi des opérations par bilan annuel des actions réalisées (réalisé par l'animateur du site),

un volet technique, évaluant l'impact des mesures sur le milieu, par des inventaires et une évaluation de l'état de conservation du site au terme de l'application du document d'objectifs.

Objectif à long terme visé	Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB.
Facteurs influençant les objectifs de conservation	➤ Connaissance sur la gestion du site.
Mesures à mettre en œuvre	SE1 : suivre l'évolution des populations de Sysimbre couché. SE3 : Suivre l'état de conservation des habitats et l'évolution des surfaces. SE4 : Suivre les populations des espèces de chauve-souris. AD1 : Assurer un suivi administratif et technique des opérations réalisées sur le site. AD2 : Évaluer la mise en œuvre du DOCOB et l'amender en tant que de besoin.

4.7.2.6 – Valoriser le site et informer les usagers

Le statut particulier du site, camp d'entraînement militaire fermé au public, réduit considérablement le nombre d'usagers.

Cependant une information sur la richesse biologique du site est nécessaire afin de garantir une gestion durable de ce milieu. Un appui au sein des utilisateurs du camp sera recherché.

Objectif à long terme visé	Valoriser la gestion durable du site dans le contexte local.
Facteurs influençant les objectifs de conservation	➤ Connaissance du site. ➤ Activité militaire.
Mesures à mettre en œuvre	FA1 : Réaliser des actions d'information. FA2 : Faire émerger un relais local.

5 – Programme d'action.

A la suite du diagnostic d'état initial du site et de la définition d'objectifs de gestion à long et moyen termes, il s'agit d'aborder la partie opérationnelle du Document d'Objectifs : la description d'opérations de gestion.

Ces opérations consistent en la mise en œuvre d'actions de gestion concrètes et réalisables sur 6 ans. Ces opérations découlent des objectifs définis précédemment. A chaque opération est attribué un degré de priorité de mise en œuvre, selon son caractère d'urgence et l'importance des enjeux :

- *** Action prioritaire
- ** Action nécessaire à moyen terme, mais pouvant bénéficier d'un délai
- * Action à conduire à long terme

Les actions à mettre en œuvre peuvent rentrer dans le cadre :

Des cahiers des charges types régionaux pour les Contrats Natura 2000, destinés aux mesures à mettre en œuvre sur des parcelles non soumises au régime agricole (non-MSA et non-PAC) : milieux forestiers et milieux ouverts tels que parcelles boisées, parcelles de marais, mares, etc. ; ne sont applicables dans ce cas que les cahiers des charges inscrits dans l'arrêté préfectoral en vigueur.

De la Charte Natura 2000, engagements et recommandations non rémunérés introduits par la Loi Développement des Territoires Ruraux (23 février 2005) avec, en contrepartie, l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) ;

De crédits d'animation Natura 2000 du Ministère de l'écologie.

Pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs, les contrats Natura 2000 seront passés en s'appuyant sur les contrats type régionaux en vigueur au moment de leur signature.

Les coûts des études (RE) et des suivis scientifiques (SE) préconisés dans ce DOCOB, ont été donnés à titre indicatif mais devront être ajustés à l'aide d'un devis. Il en est de même pour les opérations relatives à la valorisation du site (FA) et au suivi administratif (AD) de la mise en œuvre du DOCOB.

PREAMBULE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS.

Dans la 1^{re} partie du DOCOB, l'historique du site a montré que le camp militaire de Suippes a été l'objet de nombreux bombardements lors de la 1^{re} guerre mondiale de sorte que la probabilité de pollution pyrotechnique est forte.

En conséquence, les travaux en profondeur sont à proscrire dans un souci de sécurité des personnes. En revanche les travaux en surface peuvent être tolérés sous réserve que la zone concernée ait fait l'objet d'une reconnaissance visuelle préalable par l'officier tir du camp.

Dans le cas où malgré tout un engin pyrotechnique serait découvert, la démarche suivante devra être effectuée :

in situ, ne toucher et ne récupérer aucun objet ou munition ancienne ou moderne,
repérer la position des objets suspects (ex : par GPS si possible) et rendre compte au bureau sécurité du camp qui fera le nécessaire.

Toujours dans un souci de sécurité, l'accès aux sapes est interdit.

Enfin, l'accès au camp et tous les travaux sur le site Natura 2000 sont soumis à une autorisation du commandement régional. A cette fin, une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) devra être transmise à l'adresse suivante :

État-major de la région terre Nord-est
Bureau Stationnement Infrastructure
1, boulevard Clémenceau
BP 15
57998 Metz Armées

Une AOT unique et globale pourra être délivrée à l'opérateur à la condition qu'il fournisse un calendrier prévisionnel sur une durée de six mois à un an indiquant les noms des personnes appelées à intervenir sur le site et les actions menées. Des AOT pourront également être accordées ponctuellement, en tant que de besoin.

Les dates d'accès et les modalités pratiques seront définies directement avec le camp en fonction du zonage concerné.

Il est précisé que toute visite sur le camp devra être précédée et suivie d'un contact avec le bureau sécurité du camp.

5.1 – Les mesures de gestion des habitats (GH)

Opération GH 1

Débroussaillage des savarts embroussaillés, des fructicées et des accrus forestiers

Priorité de mise en œuvre de l'opération : *** pour les savarts

* pour les zones très fortement embroussaillées

Objectifs de l'opération :

Remettre en lumière des secteurs de pelouses fortement embroussaillés.

Développer les zones de savarts.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats (annexe I)	Savarts embroussaillés (DH 6210* et DH 5130) Fructicées et pinèdes claires (DH 6210 potentiel)
Espèces (annexe II)	Damier de la Succise (DH 1065), Grand Murin (DH 1493)
Espèces directive Oiseaux	Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pie grièche écorcheur.

Description des actions :

Cette action vise deux types d'intervention :

GH1a – Sur les savarts présents, le débroussaillage consistera en action mécanique localisée et spécifique (débroussailleuse manuelle ou gyrobroyeur).

GH1b – Sur les fructicées et pinèdes claires périphériques des savarts un broyage lourd pourra être effectué. Il s'agit d'intervention dans le cadre de la gestion habituelle du site (broyage d'entretien, tir, ...).

L'utilisation des produits en « bois énergie » n'est pas envisageable du fait de la mitraille présente dans les bois.

Une concertation entre les « pionniers » et la structure animatrice technique du site permettra d'envisager des zones et périodes préférentielles d'intervention.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Pour l'action GH1a, la mesure Natura 2000 « chantiers lourds de restauration de milieux ouverts par débroussaillage » (A32301P-MOCA01) pourra être mobilisée dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Le cahier des charges pourra être modifié afin de prendre en compte les spécificités du site (exportation des rémanents non obligatoire par exemple).

Une convention de gestion pourrait être signée afin de pouvoir mettre en œuvre cette action sous forme d'un contrat Natura 2000, la Défense n'étant pas éligible aux contrats Natura 2000.

Localisation des actions : voir carte

L'action *GH1a* pourra être mise en œuvre sur les zones de savarts embroussaillés (secteurs GH1A). Ces zones représentent environ 800 ha (zone « interdite » exclue).

L'action *GH1b* pourra être mise en œuvre sur les zones de fructicées et de pinèdes claires (secteurs GH1B). Ces zones représentent environ 4500 ha (zone « interdite » exclue).

On privilégiera les agrandissements et/ou les jonctions des savarts existants mais il peut aussi s'agir d'ouvrir de vastes zones à l'intérieur des secteurs de fructicées et de pinèdes claires afin d'augmenter la mosaïque de milieux.

D'autre part la zone d'accès « libre » sera préférentiellement utilisée pour mettre en œuvre cette action.

Maître d'ouvrage potentiel : titulaire de la convention de gestion

Maîtres d'œuvre potentiels : prestataires extérieurs en lien avec la structure animatrice technique (action GH1a), la Défense en lien avec la structure animatrice technique (action GH1b).

Périodicité : tous les ans, des zones différentes pourront être débroussaillées.

Période d'intervention : la période de fermeture du camp au mois d'août, devra être mise à profit pour réaliser les différentes interventions.

Objectifs envisageables :

Concernant l'action *GH1a*, un objectif d'une vingtaine d'hectares à débroussailler par an semble réalisable.

L'action *GH1b*, s'appuyant sur la gestion habituelle du site, aucun objectif chiffré n'est prévu.

Coût estimé :

Action GH1a : sur devis, variable selon l'action envisagée et la densité du couvert ligneux (environ 500 à 1500 € par hectare).

Action GH1b : il s'agit de gestion habituelle du site, aucun surcoût n'est donc envisagé.

Opération GH 2a Mise en place d'un pâturage extensif

Priorité de mise en œuvre de l'opération : **

Objectifs de l'opération :

Contenir les espèces ligneuses dans les habitats de savarts

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats (annexe I)	savarts embroussaillés (DH 6210* et DH 5130)
Espèces (annexe II)	Damier de la Succise (DH 1065), Grand Murin (DH 1493)
Espèces directive Oiseaux	Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pie grièche écorcheur.

Description des actions :

Cette action vise à faire mettre en place un pâturage ovin sur les zones de savart en bon état de conservation et/ou sur les zones nouvellement débroussaillées (suite à l'action GH1). Un éleveur fait pâturer déjà certaines zones hors site Natura 2000, l'action consiste donc à développer et/ou à orienter cette activité.

En l'absence de berger, la mise en place de clôture mobile permettrait de circonscrire les zones à pâturer.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Les mesures Natura 2000 « gestion pastorale d'entretien des habitats ouverts » (A32303R-MOCA02a) et « équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de pâturage sur les habitats ouverts » (A32303P-MOCA02b) pourront être mobilisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Les cahiers des charges pourront être modifiés afin de prendre en compte les spécificités du site (broyage des refus non obligatoire par exemple).

Une convention de gestion pourrait être signée afin de pouvoir mettre en œuvre cette action sous forme d'un contrat Natura 2000, la Défense n'étant pas éligible aux contrats Natura 2000.

Localisation des actions : voir carte

L'action pourra être mise en œuvre sur les zones de savarts, en privilégiant les secteurs d'accès « libre ». Ces zones représentent plus de 300 ha (zone d'accès « libre » uniquement).

Maître d'ouvrage potentiel : titulaire de la convention de gestion

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique, éleveur local.

Périodicité : tous les ans.

Période d'intervention : période de fermeture du camp au mois d'août.

Objectifs envisageables :

Étant données les difficultés de la mise en œuvre de cette opération liées à la période très limitée d'intervention et aux faible nombre d'éleveurs présents sur le secteur aucun objectif chiffré n'est prévu.

Coût estimé :

Forfait à 180€ par an et par hectare pâturé

Opération GH 2b

Entretien de l'ouverture des savarts embroussaillés de manière mécanique

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ***

Objectifs de l'opération :

Contenir les espèces ligneuses dans les habitats de savarts.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats (annexe I)	savarts embroussaillés (DH 6210* et DH 5130)
Espèces (annexe II)	Damier de la Succise (DH 1065), Grand Murin (DH 1493)
Espèces directive Oiseaux	Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pie grièche écorcheur.

Description des actions :

Cette action vise à intervenir mécaniquement sur les espèces ligneuses sur les zones de savart en bon état de conservation et/ou sur les zones nouvellement débroussaillées. L'intervention consistera à couper la végétation ligneuse envahissante (débroussaillage manuel et/ou gyrobroyeur).

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

La mesure Natura 2000 « entretien mécanique ou manuel habitats ouverts » (A32305R-MOCA03) pourra être mobilisée dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Le cahier des charges pourra être modifié afin de prendre en compte les spécificités du site (exportation des rémanents non obligatoire par exemple).

Une convention de gestion pourrait être signée afin de pouvoir mettre en œuvre cette action sous forme d'un contrat Natura 2000, la Défense n'étant pas éligible aux contrats Natura 2000.

Localisation des actions : voir carte

L'action pourra être mise en œuvre sur les zones de savarts en privilégiant les secteurs d'accès « libre ». Ces zones représentent environ 800 ha (zone « interdite » exclue).

Maître d'ouvrage potentiel : titulaire de la convention de gestion

Maîtres d'œuvre potentiels : prestataires extérieurs en lien avec la structure animatrice technique.

Périodicité : Un passage tous les trois ou quatre ans s'avère généralement nécessaire pour contenir la végétation ligneuse. Cependant, compte tenu de la spécificité du site, chaque année, un passage peut être effectué sur des zones différentes et ne revenir sur les même zone que cinq ou six ans après.

Période d'intervention : la période de fermeture du camp au mois d'août devra être mise à profit pour réaliser les différentes interventions.

Objectifs envisageables :

Il pourrait être envisagé une intervention sur environ 50 ha environ chaque année.

Coût estimé :

Sur devis, variable selon la densité du couvert ligneux (environ 300 € à 500 € par hectare travaillé).

Opération GH 3

Maintenir la dynamique naturelle des rivières et maintenir les habitats associés dont l'aulnaie frênaie

Priorité de mise en œuvre de l'opération : **

Objectifs de l'opération :

Laisser évoluer librement la rivière Dormoise et les boisements rivulaires.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats (annexe I)	végétation des petites rivières (DH 3260) et aulnaies frênaies (DH 91E0)
Espèces (annexe II)	Chabot (DH 1163), Lamproie de Planer (DH 1096), Loutre (DH 1355)

Description des actions :

Il s'agit ici de ne pas intervenir de façon intentionnelle sur les boisements en bordure de la Dormoise et de ne pas modifier le cours naturel de la rivière.

C'est un engagement de non-intervention sur le linéaire (quelques dizaines de mètres de large) défini par le cours d'eau. Seules quelques interventions de débroussaillage léger peuvent être mises en œuvre afin de permettre l'accès au cours d'eau pour la pêche notamment.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Il s'agit de non-intervention n'engageant aucun surcoût.

Localisation des actions : voir carte

Il s'agit de la vallée de la Dormoise et du ruisseau de Marson.

Maître d'ouvrage potentiel : la Défense

Maîtres d'œuvre potentiels : la Défense en lien avec la structure animatrice du site

Périodicité : permanente.

Période d'intervention : permanente.

Objectifs envisageables :

L'opération porte sur la totalité des cours d'eau.

Coût estimé :

Nul, il s'agit uniquement de non-intervention.

Opération GH 4

Débroussaillage des mégaphorbiaies

Priorité de mise en œuvre de l'opération : *

Objectifs de l'opération :

« Rajeunir » les habitats de mégaphorbiaies.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats (annexe I)	Mégaphorbiaies (DH 6430)
Espèces (annexe II)	Grand Murin (DH 1493)

Description des actions :

La mégaphorbiaie est un habitat de transition entre la prairie humide et l'état boisé. Afin de maintenir cet habitat, il est nécessaire de réaliser une fauche ou un broyage tous les trois à quatre ans (une à deux fois au cours de ce DOCOB). Un export de la végétation permet de maintenir un habitat oligotrophe.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

La mesure Natura 2000 « entretien mécanique ou manuel habitats ouverts » (A32305R-MOCA03) pourra être mobilisée dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Une convention de gestion pourrait être signée afin de pouvoir mettre en œuvre cette action sous forme d'un contrat Natura 2000, la Défense n'étant pas éligible aux contrats Natura 2000.

Localisation des actions : voir carte

Cette intervention sur l'habitat de mégaphorbiaie situé au Nord Est du camp est localisée en secteur d'accès « libre ». La surface occupée par cet habitat représente un peu plus de 3 ha.

Maître d'ouvrage potentiel : titulaire de la convention de gestion

Maîtres d'œuvre potentiels : prestataires extérieurs en lien avec la structure animatrice.

Périodicité : un passage tous les trois ou quatre ans s'avère généralement nécessaire pour contenir la végétation ligneuse.

Période d'intervention : la période de fermeture du camp au mois d'août devra être mise à profit pour réaliser les différentes interventions.

Objectifs envisageables :

Il pourrait être envisagé une intervention sur la totalité de la mégaphorbiaie soit 3 ha environ.

Coût estimé :

Sur devis, variable selon l'action envisagée et les conditions d'accès (environ 500 à 1000 € par hectare).

5.2 – Les mesures de recherche (RE)

La connaissance des espèces de la Directive Habitats sur le site est parfois partielle. Afin de la développer, un certain nombre de recherches s'avère nécessaire.

Opération RE 1 Inventaire des papillons avec recherche spécifique du Damier de la Succise

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ***

Objectifs de l'opération :

Approfondir les connaissances sur les espèces d'insectes d'intérêt communautaire et plus particulièrement le Damier de la Succise.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Espèces (annexe II)	Damier de la Succise (DH 1065)
---------------------	--------------------------------

Description des actions :

Le Damier de la Succise a été observé en 2005 mais n'a pas été revu en 2006 (période de prospection certainement trop tardive pour cette espèce dont la période de vol s'échelonne de mi-avril à mi-juillet). Pourtant, les habitats du site sont très favorables au cycle de développement de cette espèce et ses plantes hôtes sont très bien représentées : la Succise des prés (*Succisa pratensis*), la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*).

Il apparaît donc primordial de mieux évaluer l'état de conservation de cette espèce d'intérêt communautaire et d'affiner sa répartition spatiale (carte des habitats).

Recommandations techniques :

Étant donné la superficie du site et le peu de jours disponibles pour entrer sur le camp militaire à la période favorable, ces inventaires devront être répartis sur 2 années.

Un contact étroit entre le camp et la structure animatrice technique du site doit permettre de mettre à profit le maximum de « fenêtres » de non-utilisation du camp.

Il sera réalisé 4 jours de prospections durant les périodes de vol des imagos (mi-avril à mi-juillet) pendant les 2 premières années du DOCOB. Les prospections seront réalisées à l'aide

d'un filet à papillon sur les secteurs les plus favorables (clairières de pelouses au sein des vastes boisements de pins et bouleaux).

Il sera noté sur le terrain :

- La localisation au GPS des individus pris,
- Le nombre d'individus observés,
- L'éventuelle ponte des individus sur les plantes hôtes,
- Les conditions météorologiques des journées de terrain.

Localisation des actions : voir carte

L'action pourra être mise en œuvre sur les zones de savarts et savarts embroussaillés.

Maître d'ouvrage potentiel : Etat

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site, prestataire extérieur.

Périodicité : mise en œuvre sur deux années.

Période d'intervention : de mi-avril à mi-juillet.

Coût estimé :

Sur devis.

Terrain : 2 années x 4 jours x 450 €/jour = 3600 €

Rédaction du rapport de synthèse : 2 jours x 450 €/jour = 900€

TOTAL : 4500 €

Opération RE 2

Inventaire de la population piscicole de la Dormoise et de ses affluents

Priorité de mise en œuvre de l'opération : **

Objectifs de l'opération :

Confirmer la présence d'espèces piscicoles patrimoniales dont la Lamproie de Planer et le Chabot sur la Dormoise et ses affluents.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Espèces (annexe II)	Chabot (DH 1163), Lamproie de Planer (DH 1096)
---------------------	--

Recommandations techniques :

Repérages préalables des stations de pêche les plus représentatives de la zone d'étude en fonction des possibilités d'accès sur le site avant de commencer les inventaires (La Dormoise et éventuellement le Ruisseau du Marson). Ce repérage sera effectué en relation avec les autorités militaires du camp, afin d'identifier notamment, les zones de non-intervention pour des raisons de sécurité (abords de l'ancien hôpital militaire allemand par exemple).

Sur chaque station, réalisation d'une pêche électrique à l'aide d'un appareil fournissant un courant continu de 400 à 600 Volts et d'une intensité de 3 à 4 Ampères (méthode relativement fiable et pratique d'investigation sur les cours d'eau de cette dimension). Les pêches sont réalisées en continu à pied sur toute la largeur de la rivière sur une longueur de 150 mètres pour chaque station.

Localisation des actions : voir carte

L'action pourra être mise en œuvre sur la Dormoise et éventuellement sur le ruisseau du Marson.

Maître d'ouvrage potentiel : Etat

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site, prestataire extérieur (ONEMA).

Périodicité : une fois au cours du DOCOB.

Période d'intervention : l'opération peut être réalisée au mois d'août en période de fermeture du camp ou sur d'autres périodes (à fixer avec les intervenants du camp).

Coût estimé :

Sur devis, environ 3000 €

Opération RE 3

Recherche de la présence de la Loutre d'Europe dans la vallée de la Dormoise.

Priorité de mise en œuvre de l'opération : *

Objectifs de l'opération :

Confirmer la présence de la Loutre sur la vallée de la Dormoise.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Espèces (annexe II)	Loutre (DH 1355)
---------------------	------------------

Description des actions :

Cette action consiste à rechercher activement les indices de présence de l'espèce (empreintes, épreintes...) tout au long de la vallée ainsi que sur l'extérieur de la zone (aval des cours d'eau). Cette intervention à deux ou trois spécialistes sur une à deux journées doit avoir lieu à une période favorable en sortie d'hiver.

Le maître d'œuvre de cette action pourra s'appuyer sur le relais local (voir action FA2).

Recommandations techniques :

Le protocole de suivi sera précisé par le maître d'œuvre, qui ne pourra être qu'un spécialiste reconnu de l'espèce.

La mise en œuvre de ce protocole sera défini avec les autorités militaires du camp (secteur et période d'intervention)

Localisation des actions : voir carte

L'action pourra être mise en œuvre sur la Dormoise et éventuellement sur le ruisseau du Marson. Des recherches pourront également être effectuée en aval du camp, hors site Natura 2000.

Maître d'ouvrage potentiel : Etat

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site, prestataire extérieur.

Périodicité : une ou deux campagnes de recherche, à définir par le maître d'œuvre.

Période d'intervention : de janvier à avril, à définir par le maître d'œuvre.

Coût estimé :

Sur devis, environ 3000 €

Opération RE 4

Etude de la population d'oiseaux patrimoniaux de milieux ouverts dont l'Outarde canepetière et l'Oedicnème criard

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ***

Objectifs de l'opération :

Vérifier la présence d'espèces d'oiseaux patrimoniaux de milieux ouverts dont l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) et l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*).

Habitats et espèces de la Directive visés :

Espèces de la Directive « Oiseaux »

Description des actions :

Les vastes étendues de milieux de pelouses sont favorables à tout un cortège d'oiseaux dont certains sont rares tel que le Pipit rousseline (*Anthus campestris*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), le Bruant proyer (*Miliaria calandra*), l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) ou l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*). L'absence de milieu favorable en Champagne crayeuse fait que ces oiseaux, anciennement abondants, deviennent rares voire très rares.

L'action vise à évaluer la présence de ces espèces et d'en cartographier leur distribution.

Le maître d'œuvre de cette action pourra s'appuyer sur le relais local (voir action FA2).

Recommandations techniques :

Une quinzaine de points d'écoute (de 10 mn) répartis sur l'ensemble du site permettra d'évaluer le potentiel du site. Une recherche active (chant et visuel) de l'Outarde canepetière et de l'Oedicnème criard est ensuite nécessaire pour vérifier leur présence.

Il est nécessaire de prévoir 3 jours d'intervention (point d'écoute puis recherche active) répartis entre avril et juin.

Un contact étroit entre le camp et l'animateur du site doit permettre de mettre à profit le maximum de « fenêtres » de non-utilisation du camp.

Cette action est à mettre en œuvre au début du Docob afin de pouvoir la renouveler en cas d'absence de contact, par exemple.

Si l'Outarde est présente, un dispositif de suivi pourra être mis en place.

Localisation des actions : voir carte

L'action pourra être mise en œuvre sur les zones de savarts et savarts embroussaillés.

Maître d'ouvrage potentiel : Etat

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site, prestataire extérieur, relais local.

Périodicité : une ou deux campagnes de recherche.

Période d'intervention : d'avril à juin.

Coût estimé :

Sur devis, environ 2000 € par recherche.

5.3 – Les mesures de suivi scientifique (SE)

Opération SE 1 Suivre l'évolution des populations de Sisymbre couché

Priorité de mise en œuvre de l'opération : **

Objectifs de l'opération :

Connaître l'évolution des populations de Sisymbre présentes sur le site.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Espèces (annexe II)	Sisymbre couché (DH 1493)
---------------------	---------------------------

Description des actions :

De nombreux milieux sont des habitats potentiels du Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*) (terrain mis à nu par les passages de chars, par les impacts d'obus).

L'action consistera à inventorier les individus présents sur les milieux favorables et accessibles soit les pistes de chars.

Recommandations techniques :

Premier passage:

Parcours des pistes de chars en relation avec les autorités militaires du camp.

Prise de point GPS à chaque contact d'individus de Sisymbre couché.

Comptage du nombre d'individu.

Passages suivants :

Contrôle des individus repérés en années antérieures.

Parcours de nouvelle pistes.

Localisation des actions :

L'action pourra être mise en œuvre sur toutes les zones de passage de chars.

Maître d'ouvrage potentiel : Etat

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site, prestataire extérieur.

Périodicité : deux à trois jours d'inventaire la première année puis un à deux jours les années suivantes.

Période d'intervention : de mai à août selon les accès possibles au camp.

Coût estimé :

Sur devis, environ 7500 € pour les six ans.

Opération SE 2

Établir un point initial de suivi à long terme de l'évolution naturelle des milieux forestiers

Priorité de mise en œuvre de l'opération : *

Objectifs de l'opération :

Connaître l'évolution naturelle des milieux forestiers de Champagne Crayeuse.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Ce suivi sera réalisé sur la hêtraie calcicole (DH 9150) potentiellement présente sur le site à terme. Les autres milieux forestiers pourront également bénéficier de ce suivi.

Description des actions :

Le camp de Suippes est un des rares sites de Champagne Crayeuse où l'intervention humaine sur le milieu forestier est absente. Il peut donc être un « laboratoire » permettant d'appréhender l'évolution naturelle des peuplements.

Recommandations techniques :

Le dispositif s'appuiera sur un réseau de placettes permanentes (le protocole de suivi d'espaces naturels protégés pourra être mis en place). Un relevé, suivant le même protocole, sera effectué tous les 10 ou 15 ans. Il permettra ainsi de suivre l'évolution du peuplement à long terme.

Un suivi spécifique de la dynamique du hêtre pourrait également être mis en place (protocole à définir par le maître d'œuvre) sur le même pas de temps.

Durant ce docob il s'agit donc de réaliser un état initial (« état zéro ») sur différents peuplements en privilégiant les boisements à dominance de feuillus (habitats les plus « évolués »).

Localisation des actions :

Principalement sur les boisement feuillus à faible risque d'intervention humaine (risque de tir faible).

Maître d'ouvrage potentiel : Etat

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site, prestataire extérieur.

Périodicité : un état zéro au cours de ce DOCOB.

Période d'intervention : de mai à août selon les accès possibles au camp.

Coût estimé :

Sur devis, il sera variable selon le nombre de placettes mise en place (environ 900 € par tranche de 10 placettes)

Opération SE 3

Suivre l'état de conservation des habitats et l'évolution des surfaces

Priorité de mise en œuvre de l'opération : *

Objectifs de l'opération :

Connaître l'évolution de l'état de conservation des habitats.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats (annexe I)	tous les habitats présents avec priorité aux savarts (DH 6210*)
---------------------	---

Description des actions :

L'action consiste à suivre l'évolution des surfaces des habitats de la Directive en générale et des habitats de savarts en particulier.

Afin d'obtenir un suivi le plus fiable possible, plusieurs protocoles seront mis en œuvre.

Recommandations techniques :

Sur l'ensemble du site, l'évolution des surfaces se fera par analyse des photos aériennes de l'IGN ou de la Défense disponibles.

Les campagnes de prises de vues de l'IGN sont prévues tous les 5 ans. Les dernières prises de vues de la Marne datent de 2004, le prochain passage est prévu pour 2009 (disponibilité 2010-2011), l'évolution sera donc analysée en 2011 environ.

Un suivi des mesures de gestion (GH1 et GH2) sera également mis en place afin d'évaluer l'efficacité de ces mesures pour pouvoir les réorienter si nécessaire (relevés phytosociologiques sur les secteurs d'intervention).

Enfin la mise en place d'un réseau de placettes permanentes permettra d'appréhender plus finement l'évolution du site (protocole à définir par le maître d'œuvre).

Localisation des actions :

Sur la totalité du site pour les méthodes par analyses des photos aériennes.

En dehors des zones « interdites » pour les études de terrain.

Maître d'ouvrage potentiel : Etat

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site, prestataire extérieur.

Périodicité : en trois phases : initiale, à mi-période et en fin de période de validité du DOCOB.

Période d'intervention : durant les périodes biologiques favorables et selon les accès possibles au camp.

Coût estimé :

Sur devis : environ 2000 € pour l'évaluation globale sur photo aérienne, 3000 € pour le suivi des mesures de gestion et sera variable selon le nombre de placettes mises en place et le protocole utilisé.

Opération SE 4

Suivre les populations des espèces de Chauve-souris

Priorité de mise en œuvre de l'opération : **

Objectifs de l'opération :

Connaître l'évolution des populations de chiroptères.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Espèces (annexe II)	chiroptères dont Grand Murin (DH 1324)
---------------------	--

Description des actions :

Le Grand Murin est la seule espèce de la directive Habitats qui a été contactée sur le site. Cependant les potentialités du site de par les vastes zones de nourrissage d'une part et les possibilités de gîtes d'hibernation dans les sapes notamment laissent à penser que les populations de chiroptères ont été sous estimées. Un suivi en début et un autre en fin d'application du DOCOB permettra de mieux évaluer et suivre l'évolution des populations sur le site.

Recommandations techniques :

En l'absence de possibilités d'accès aux sapes le suivi sera effectué par écoutes à l'aide de détecteurs ultrasons (en juillet et août) et captures par filet pour une identification précise.

Afin d'obtenir une estimation correcte, il est nécessaire d'établir un maillage de point d'écoute pour chacun des milieux présents.

Localisation des actions :

Sur la totalité du site en dehors des zones « interdites ».

Maître d'ouvrage potentiel : Etat

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site, prestataire extérieur.

Périodicité : un inventaire en début et un en fin de validité de DOCOB.

Période d'intervention : juillet/août selon les accès possibles au camp.

Coût estimé:

Sur devis : environ 4500 € par inventaire.

5.4 – Les mesures de suivi administratif (AD)

Opération AD 1

Assurer un suivi administratif et technique des opérations réalisées sur le site

Priorité de mise en œuvre de l'opération : **

Objectifs de l'opération :

Suivi administratif et technique des contrats et chartes signés sur le site, coordination des différentes opérations de gestion (GH) engagées ; bilan des opérations de recherches et de suivis scientifiques (RE et SE)

Habitats et espèces de la Directive visés : Tous

Description des actions :

Cette opération relève des missions de la structure animatrice technique en étroite collaboration avec les administrations compétentes (DIREN, DDAF) et la Défense.

Ce suivi et cette coordination administrative et technique se fera par l'utilisation de différents moyens : entretiens téléphoniques et sur le site, visites de terrain, organisation de réunions de concertation, etc.

Cette action comprend également un bilan annuel de ces actions.

Maître d'ouvrage potentiel : Etat

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site.

Durée de l'opération : deux périodes de trois ans

Coût estimé :

Sur devis, environ 9000 € par période de trois ans.

Opération AD 2

Évaluer la mise en œuvre du DOCOB et l'amender en tant que de besoin

Priorité de mise en œuvre de l'opération : **

Objectifs de l'opération :

Evaluer la mise en œuvre du DOCOB

Habitats et espèces de la Directive visés : Tous

Description des actions :

Cette action s'appuie directement sur l'action *ADI*. A l'issue d'une période de trois ans, l'opérateur réalisera une évaluation de l'activité triennale passée. Cette évaluation comprendra :

- le nombre et le type de contrats signés ;
- les résultats des suivis scientifiques et des recherches engagées ;
- la description et la cartographie des opérations de gestion engagées ;
- une analyse de la gestion passée et éventuellement les nouvelles propositions de gestion pour les années à venir.

Maître d'ouvrage potentiel : Etat.

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site.

Durée de l'opération : deux évaluations à l'issue de périodes de trois ans.

Coût estimé:

Sur devis, environ 3000 €.

5.5 – Les mesures d’animation et de valorisation du site (FA)

Opération FA 1

Réaliser des actions d’information

Priorité de mise en œuvre de l’opération : *

Objectifs de l’opération :

Informers les intervenants afin d’améliorer la gestion du site.

Habitats et espèces de la Directive visés : Tous

Description des actions :

Cette action s’adresse en priorité aux militaires utilisateurs du camp. L’objectif est double : il doit permettre de faire prendre conscience aux différents intervenants de la richesse du site et d’en améliorer sa conservation.

Dans un deuxième temps une information (bulletin d’information pour les membres du Copil, plaquette, réunion publique...) pourra être envisagée vers le grand public.

Recommandations techniques :

Toute l’information qui sera apportée sur la connaissance du site, aura pour but d’améliorer la gestion du site mais ne devra en aucun cas « encourager » le public à pénétrer sur le camp. A cette fin, il sera nécessaire de définir en étroite collaboration avec l’état-major :

- les « intervenants » à informer ;
- le mode d’information (plaquette, réunions, visites...)
- le contenu de l’information (les habitats et les espèces existantes, la précision de localisation, les actions en leur faveur...)

Maître d’ouvrage potentiel : Etat.

Maîtres d’œuvre potentiels : structure animatrice technique du site, état major.

Coût estimé :

Sur devis, variable selon les actions retenues.

Opération FA 2 Faire émerger un relais local

Priorité de mise en œuvre de l'opération : **

Objectifs de l'opération :

L'émergence d'un relais local doit permettre d'améliorer la connaissance du site et favoriser sa gestion.

Habitats et espèces de la Directive visés : Tous

Description des actions :

Cette action s'adresse aux militaires du camp ainsi qu'à la société de chasse et pêche du camp.

Le relais local peut être une personne ou un groupe de personnes ayant une sensibilité naturaliste. Interlocuteur privilégié de la structure animatrice technique, il participera à la connaissance globale du site (localisation d'espèces patrimoniales...). En tant qu'« utilisateur » régulier du camp, sa connaissance de celui-ci favorisera la mise en œuvre du programme d'action de ce DOCOB.

Maître d'ouvrage potentiel : Etat.

Maîtres d'œuvre potentiels : structure animatrice technique du site, personnel du camp.

Coût estimé :

Nul

Bibliographie

ALLOUC (J), LE ROUX (J), Carte Géologique de la France au 1 / 50 000, feuille de Mourmelon-le-Grand à 1/50 000, Editions de BRGM, 1995, Service géologique national. Carte et notice explicative.

ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'ETUDE DES SOLS, 1995- Référentiel Pédologique Français- INRA

BALLIF (J.L), GUERIN (H), MULLER (J.C), Eléments d'agronomie champenoise-Connaissance des sols et de leur fonctionnement- Rendzines sur craie et sols associés- Esquisse géomorphopédologique, Paris, 1995, INRA.

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GÉHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.C., ROYER J.M., ROUX G., TOUFFET J., 2004, Prodrome des végétations de France, Muséum National d'Histoire Naturelle, 171 p.

BECU D., 2004, Document d'objectifs du site Natura 2000 n°16 « pelouses submontagnardes du plateau de Langres » (Haute-Marne), CPNCA, 49p.

BOURNERIAS (M.), 1986- Le bois de la Bardolle (51), un joyau phytogéographique et floristique en péril – Cahier des naturalistes, Fasc.2

BOURNERIAS (M) , ARMAL (G), BOCK (C) –2001-Guide des groupements végétaux de la région Parisienne- Belin- 4 ème ed- 640 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, 2004, Le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*), le sauvetage d'une espèce en Ile-de-France, 11p.

DEFAYE D., RABET N., THIÉRY A., 1998, Atlas et bibliographie des crustacés branchiopodes de France métropolitaine, MNHN, Paris, 61 p.

DE FOUCAULT (B.) JULVE (P), 2002- Observations phytosociologiques sur la végétation de la région de Reims (Marne)- Bull.Soc.Bot. N. Fr, 55 (3-4), 73-87.

DUCHAUFOR (PH), 1977- Pédologie tome 1, édition Masson

DUVIGNEAUD (J.), 1989- Quelques observations floristiques effectuées en champagne crayeuse, dans les environs de Châlons-sur-Marne – Natura Mossana, 42 (1) : 24-32 .

DUVIGNEAUD (J.) et WORMS (C.), 1987- *Sisymbrium supinum* en Champagne – Natura Mossana, 40 (2) : 27-37 .

FEQUANT (G.), 1984- (Janvier 1985) n°5 – le savart en Champagne crayeuse – Terre Ardennaise (revue d'histoire et de géographie locale).

FEQUANT (G.), 1984- (Septembre 1985) n°8 – L'homme et la forêt : le Hêtre en Champagne – Terre Ardennaise (revue d'histoire et de géographie locale).

FEQUANT (G.), 1989- (Décembre 1985) n°1 – Cahier régional de l'environnement : Survivance pour la faune en Champagne sèche – Région Champagne-Ardenne.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. ET COLL., 1997, Statut de la faune de France métropolitaine / Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques, Col. Patrimoines naturels, volume 24, Paris, RNF, MEDD, 225p.

FITTER (R), FITTER (A), FARRER (A), 1991- Guide des Graminées, Carex, Joncs et Fougères- Delachaux et Niestlé- ISBN : 2-603-00752-1

FRETEY (J.), 1986- Les reptiles de France : Tortues et Lézards – Hatier – ISBN : 221807567.9

GARNOTEL (J), 1985- L'ascension d'une grande agriculture en Champagne pouilleuse- Champagne crayeuse. Economica éd..PARIS

GERDEAUX (A), 1992- Laboureur en Champagne- mém. Soc.Agr.Comm.Sci.Arts Marne, CVII, 311-418

GROUPE RÉGIONAL ETUDE FAUNE FLORE ECOSYSTÈMES, 1997, Répartition Régionale des espèces végétales protégées de Champagne-Ardenne, DIREN Champagne-Ardenne, 2^{ème} édition, 163 p.

GROUPE RÉGIONAL ETUDE FAUNE FLORE ECOSYSTÈMES, 2002, Les pelouses calcaires de la Haute-Marne, 121 p.

JULVE PHILIPPE, 1996, les pelouses sèches relictuelles en France, Espaces Naturels de France, 102 p.

LABRID (M.), 1986- n°9- Encyclopédie des carnivores de France – LA MARTRE – Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères.

LAMBINON (J), DUVIGNEAUD (J.), DELVOSALLE (L)-2004- Nouvelle flore de la Belgique, du G-D de Luxembourg, du nord de la France et des région voisines- cinquième édition- édition du jardin botanique national de Belgique.

LAURAIN (M), MENILLET (F), PLUCHERY (E), Carte Géologique de la France au 1 / 50 000, feuille de Montois à 1 / 50 000, Editions de BRGM, 1998, Service géologique national. Carte et notice explicative.

LAURENT (J), 1920- Végétation de la Champagne crayeuse- Orlhac ed. PARIS.

LAURENT (J), 1921- Etude sur la flore et la végétation de la Champagne crayeuse- 355 p

MULLARNEY (K), SWENSSON (L), ZETTERSTRÖM (D), GRANT (P. J), 1999- Guide Ornitho-Delachaux et Niestlé – ISBN : 2-603-01142-1

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE PORQUEROLLES, 1995, Livre rouge de la flore menacée de France / Tome I : espèces prioritaires, Paris, 486p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE – 1997- Statut de la faune de France métropolitaine-MNHN

RAMEAU (J.C), MANSION (D), DUME (G), 1989- Flore forestière française- 1 Plaines et collines- Institut pour le Développement Forestier.

RENARD (J),1970- Le déboisement en Champagne crayeuse au cours de deux dernières décennies – Ministère de l'Agriculture - AREEEAR Châlons sur Marne

RISLER (E), 1889- géologie agricole. T2- Berger-Levrault éd. Paris

ROGER (M.), DELATTRE (P.), HERRENSCHMIDT (V.), 1988- n°15- Encyclopédie des carnivores de France – LE PUTOIS – Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères.

ROTHMALER W., 1995, Exkursionflora von Deutschland, Gefäßpflanzen : Atlasband, Band 3, éditions Gustav Fischer, 754 p.

THEVENIN S., 1996, Etude des tourbières alcalines de Champagne-Ardenne : impact de l'exploitation de la tourbe sur la diversité biologique et la restauration des tourbières, GEOGRAM, 107 p.

THEVENIN (S.) ROYER (JM), 2001- les groupement végétaux de la Champagne crayeuse – Bull.Soc.Et.Sci. Nat. Reims, n°spé.,1-32 et annexes.